

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Comité syndical du 4 février 2021

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

### **RAPPELS :**

*Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.*

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).*

*Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.*

*Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRe.*

*Le débat doit porter sur :*

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.

*Enfin, il est important de préciser qu'avec l'évolution des statuts du syndicat actée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, et en particulier la création d'un troisième objet lié au transfert partiel de la compétence GEMAPI au syndicat,*

### **le ROB intègre depuis 2020 l'existence de trois budgets :**

1. Le budget principal (pour l'objet 1 – Parc et l'objet 2 – gestion concertée du grand cycle de l'eau),
2. Le budget autonome de la Régie rattaché au budget principal,
3. Le budget annexe GEMAPI.

*La création en 2020 d'un service de navette touristique estivale gérée par le syndicat pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel et le projet de création d'un service de gestion des parkings et d'accès aux sites du Point sublime / Couloir Samson nous amèneront à évoquer également 2 nouveaux budgets annexes (le premier créé en 2020, le second en projet pour 2021).*

*Ces différents éléments nous conduiront donc à évoquer cinq budgets dans le présent rapport d'orientations budgétaires 2021.*

	Page n°
<b>Contexte général et grandes orientations</b>	<b>3</b>
Contexte 2020	3
Rappels sur les évolutions récentes des statuts et missions du syndicat	3
Contexte financier	5
<b>1 Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2)</b>	<b>11</b>
1.1 Priorités pour 2021	11
1.1.1 Révision de la charte	13
1.1.2 Commission Espaces naturels et biodiversité	18
1.1.3 Commission Eau et milieux aquatiques	23
1.1.4 Commission Paysages, aménagement, énergie,	25
1.1.5 Commission Cultures	27
1.1.6 Commission Education et citoyenneté	30
1.1.7 Commission Agricultures et pastoralisme	32
1.1.8 Commission Eco-tourisme et gestion des flux	34
1.1.9 Autres priorités	39
1-2 Évolution des ressources	41
1-3 Principaux postes de dépenses section de fonctionnement du budget principal	43
1-3-1 Globalement	43
1-3-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale	44
1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement	50
1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements)	52
1-4 Les investissements (hors Régie d'aménagement)	53
1-5 Endettement du syndicat	56
1-6 État des provisions constituées	57
<b>2 Budget autonome - Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés</b>	<b>58</b>
2-1 Priorités 2021	58
2-2 Section de fonctionnement	59
2-3 Section d'investissement	61
<b>3 Budget annexe – OGS Parkings et services</b>	<b>62</b>
3-1 Priorités 2021	62
3-2 Section de fonctionnement	62
3-3 Section d'investissement	63
<b>4 Budget annexe – Navette Blanc-Martel</b>	<b>64</b>
4-1 Priorités 2021	64
4-2 Budget	64
<b>5 Budget annexe – GEMAPI (objet 3)</b>	<b>66</b>
5-1 Rappel du contexte	66
5-2 Priorités pour 2020 et actions prévues les années suivantes	67
5-3 Aspects budgétaires	71
5-3-1 Budget pour l'année 2021 (fonctionnement-investissement)	71
5-3-2 Cotisations 2021	72
5-3-3 Pour les années suivantes	73
5-3-4 Amortissements	73
<b>Conclusion</b>	<b>73</b>

## Contexte général et grandes orientations

### Contexte 2020 :

L'année 2020 a été très bousculée par la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid 19 qui a eu de nombreuses conséquences directes sur le fonctionnement de la structure :

- périodes de confinement et de dé-confinement qui ont bousculé l'organisation du travail de l'équipe,
- conséquences sur le territoire de la crise économique et caractéristiques exceptionnelles de la saison touristique qui ont demandé beaucoup de réactivité pour s'adapter aux nouveau contexte,
- décalage des élections municipales et donc du renouvellement des instances du Parc,
- mise entre parenthèses de toutes nos activités en lien avec le public...

De ce fait les objectifs fixés début 2020 n'ont pu tous être atteints et de nombreuses actions ont dû être modifiées pour s'adapter aux contraintes sanitaires. Du retard a été pris sur la procédure de révision de la charte.

Malgré tout, et grâce aux capacités d'adaptation de l'équipe et des élus, en s'appuyant sur des moyens de communication informatiques, les nouveaux élus ont été accueillis, les commissions thématiques ont été relancées, les débats citoyens prévus dans la démarche de révision ont eu lieu, les actions de terrain (entretien des rivières, restauration du Colostre, requalification du Point sublime, reprise de gestion de la navette Blanc-Martel, inventaires des zones humides, conservation des fruitiers anciens, ...), de nouveaux chevriers ont été sélectionnés pour le domaine de Valx, les avis et conseils sollicités par les communes ont été rendus dans les temps.

Une nouvelle équipe politique, issue des élections municipales, s'installe et prend ses marques, dans un contexte qui ne facilite pas l'appropriation des nombreuses missions du syndicat.

### Rappels sur les évolutions récentes des statuts et missions du syndicat :

Après la création de son deuxième objet pour « la gestion globale du grand cycle de l'eau » et l'intégration des intercommunalités avec voix délibérantes sur ses deux objets en 2018, le syndicat a connu en 2019 plusieurs évolutions notables qui ont été entérinées par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2019.

Tout d'abord, il a intégré **quelques évolutions attendues dans la gouvernance** de tous les Parcs de la région, dont le développement de la représentation de l'ensemble Région-Départements (à 47 % des voix en formation plénière) tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales (communes et intercommunalités, à 53 % des voix). Cette modification des statuts a également acté **l'intégration des villes-portes** ainsi que des ajustements de notre fonctionnement comme la possibilité de mobiliser de **nouvelles recettes** pour le syndicat mixte (in house, 1 % pour le Verdon), ou l'arrêt de l'indexation des cotisations de la Région et des départements sur l'évolution du coût de la vie. Pour limiter le nombre de consultations des adhérents liées à des évolutions des statuts, ces modifications ont finalement été regroupées avec les modifications qui ont découlé des choix liés à **l'intégration par le syndicat mixte de la compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En effet, depuis l'année 2018, une démarche de concertation avait été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant pour définir la compétence GEMAPI et l'organiser à l'échelle du bassin versant du Verdon. Cette démarche appuyée sur un diagnostic de territoire des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le bassin a mené à l'élaboration d'une gouvernance de cette compétence, d'un mode d'organisation favorisant la mutualisation des moyens et la solidarité entre EPCI ainsi que d'une programmation GEMAPI sur 5 ans. Cette nouvelle organisation liée à l'ajout d'une compétence supplémentaire a conduit à une modification des statuts

du syndicat mixte. Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**.

Cette modification statutaire a nécessité la **création d'un troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI »**, et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte le transfert de la compétence GEMA. Pour les missions de Prévention des Inondations, une convention de délégation de compétence est en cours de signature entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation. **Cette organisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

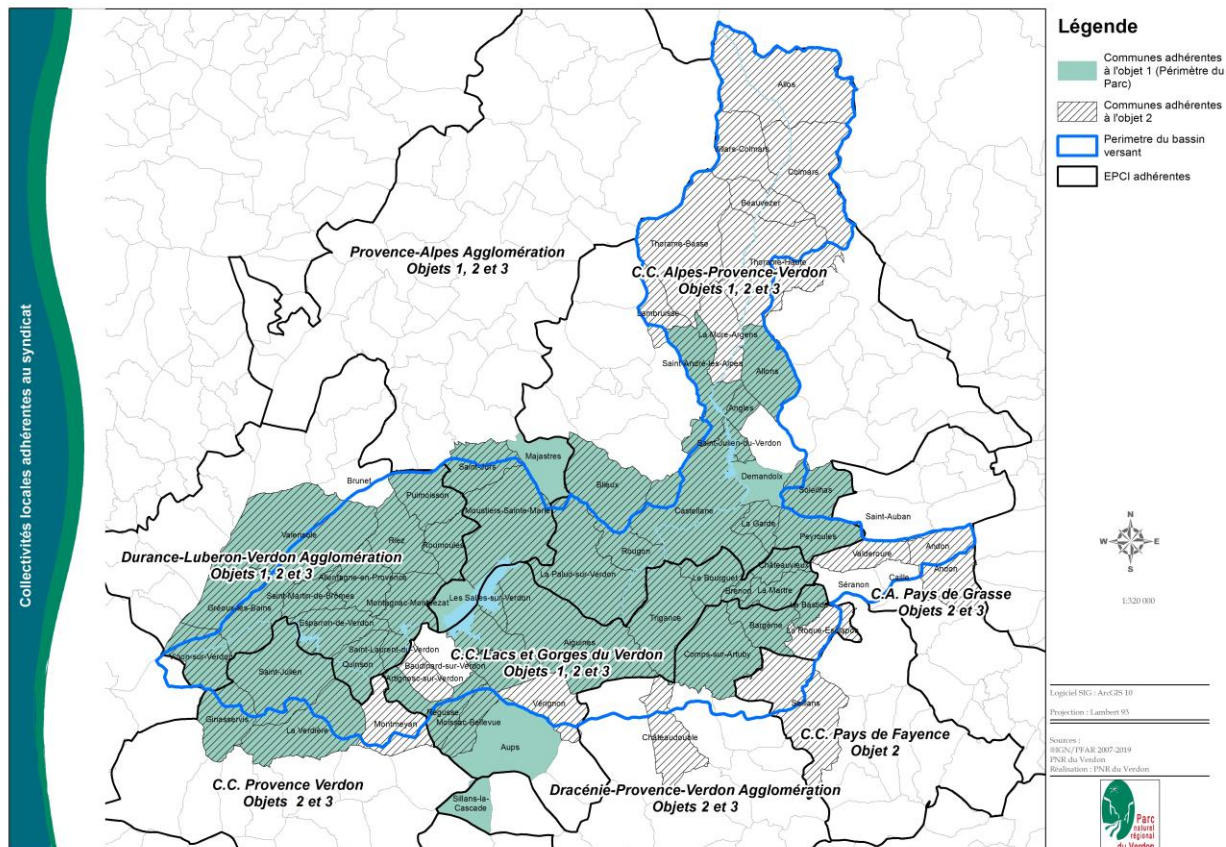
Pour pérenniser la gestion de la GEMAPI par le syndicat, celui-ci a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) qui entérine la désignation de l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance en cours lui conférera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le Président du syndicat.
- Le budget GEMAPI est un budget annexe au budget du syndicat mixte. Il est voté lors du comité syndical sur la base d'une proposition de budget débattue et validée en amont par la « formation GEMAPI ». Il est alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
  - o par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
  - o par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

Enfin, en lien avec l'organisation de la compétence GEMAPI, les intercommunalités concernées ont également choisi de proposer le **rapprochement du syndicat mixte et du SIVU d'entretien des berges du Verdon** qui assurait depuis vingt ans les travaux d'entretien de rivières sur une large part du bassin versant pour conserver un savoir-faire, une réactivité et des emplois (5) importants pour le territoire. Ce rapprochement de deux syndicats mixtes s'est fait sous la forme d'une adhésion du SIVU au syndicat mixte qui entraîne la dissolution du SIVU et le transfert de ses missions, ses personnels et ses biens. Cette adhésion a été acceptée par le comité syndical du 30 octobre 2019 et a entraîné la dissolution du SIVU pour un transfert effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour rappel, 63 communes sont maintenant adhérentes au syndicat dont 40 aux deux objets « mise en œuvre de la charte du Parc » et « gestion du grand cycle de l'eau ». Pour les EPCI : 4 (sur 6 concernées) ont adhéré à l'objet 1, 8 (sur les 9 concernées) à l'objet 2 et 7 (sur les 9 concernées) à l'objet 3. La ville-porte de Digne-les-Bains qui avait adhéré à l'objet Parc du syndicat en 2018 a été rejointe par la ville-porte de Draguignan en février 2019.



D'autre part, depuis 2020, la reprise par le syndicat du **service de navette touristique pour assurer l'accès du sentier Blanc-Martel (SPIC)** depuis La Palud a nécessité la création d'un budget annexe au budget principal. Cette navette estivale qui est connectée avec la Ligne expresse régionale Marseille-Castellane permet de maintenir le service d'accès aux sites de départ et d'arrivée du sentier suite au transfert de compétence transport à la Région qui ne souhaitait pas maintenir cette ligne locale. Intégrée à l'opération Grand site elle permet également de réguler les flux en orientant les lieux de stationnement vers la Palud.

En 2020, les travaux de réaménagement en cours des sites du Point sublime et du Couloir Samson ont démarré et vont demander **la création d'un nouveau service de gestion des parkings et d'accès à ces sites (SPIC)**. Ce service se traduirait par la création d'un budget annexe supplémentaire et la création de postes (1 poste de gestionnaire du site et 5 à 7 saisonniers agents de parking polyvalents). Les recettes liées à ce nouveau service seraient utilisées pour assurer un accueil de qualité et une bonne gestion du site que la Régie du Parc réaménage actuellement (les travaux seront terminés pour la saison 2020). Il pourrait être complété par la suite par la gestion de la maison de site qui sera construite pour la saison 2022.

Enfin, suite à la confirmation de la prolongation de la validité de la charte du Parc du Verdon jusqu'au 27 février 2023 et au démarrage de sa révision en 2018, l'année 2019 avait permis d'arrêter le périmètre d'étude de la nouvelle charte qui comporte 59 communes (13 de plus que l'actuel périmètre). L'année 2020 a été consacrée à la finalisation et à la validation du diagnostic du territoire et du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte actuelle. Une fois les élections municipales passées, elle a été également le moment d'une mobilisation des nouveaux élus et de l'équipe technique pour la définition des objectifs de la prochaine future charte. 2021 va permettre d'écrire le futur projet de territoire du Verdon et va demander une mobilisation très forte des ressources du syndicat pour cette phase très stratégique du processus de révision qui se terminera en 2023 (voir ci-après § 1-1-1)

### **Contexte financier :**

Le **contexte financier** du Parc reste tendu comme pour toutes les collectivités depuis des années. La diminution des recettes des collectivités membres du syndicat mixte leur impose une sobriété budgétaire de plus en plus

grande, qui nous oblige également à une forte rigueur de gestion et à une grande prudence dans les prévisions budgétaires du syndicat. Pour mettre en œuvre son programme d'actions prioritaires, le Parc est aujourd'hui contraint de mettre en place une diversification de ses ressources qui passe par l'identification de nouveaux partenaires, la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents (hors des services de base à définir, voir ci-après). Il recherche également de plus en plus des moyens via les **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues.

Depuis des années, les outils financiers que le Parc a réussi à construire ou à décliner sur son territoire à partir de programmes nationaux ou européens ont permis de financer ses actions mais aussi, avant tout, celles du territoire et de ses acteurs (communes, EPCI, associations, acteurs touristiques et agricoles...). Ces outils financiers créés pour la période 2015-2020 sont encore mobilisables un ou deux ans (jusqu'en 2022 pour les outils européens), mais ils vont devoir être renouvelés. Une part des programmes européens a été définie en 2020, mais leurs déclinaisons nationales et régionales en préparation vont rester incertaines jusqu'aux élections régionales/départementales en 2021. Plusieurs dispositifs de contractualisation avec les territoires comme le Parc (ou les intercommunalités) sont en cours de préparation 2021 (contrat de transition écologique (État), contrat départemental de solidarité territoriale (04)... et viendront compléter le contrat de Parc que ce dernier a signé avec la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2020 pour soutenir les actions d'investissement. 2021 va donc devoir être aussi consacrée à la construction de ces futurs outils qui seront essentiels pour la mise en œuvre de la fin de la charte actuelle et surtout de la future charte du Parc.

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 Grand Verdon** (1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux). Il entre dans sa phase finale, avec un taux de consommation de son enveloppe de **84 %**. Les dispositifs de soutien aux activités agricoles, économiques et de valorisation des patrimoines ayant été entièrement consommés, et d'autres peu touchés, une réaffectation des crédits a été opérée en 2020 et a permis de lancer de nouveaux appels à projets qui ont dégagé des opportunités pour le Parc (ex : aménagement de la maison de site du Point sublime, projet de valorisation du gypse...). Maintenant que les intercommunalités ont structuré leur compétence touristique et qu'un collectif 04-83 est né à l'occasion de la démarche régionale SMART destination touristique, le plus gros du travail de construction de la destination Grand Verdon va pouvoir commencer. La durée de mise en œuvre de LEADER devrait être rallongée jusqu'en 2025, en raison du retard pris par nombre d'actions impactées par la crise sanitaire liée au COVID et du retard du programme à l'échelle nationale. Un appel à candidatures pour le futur programme LEADER devrait être lancé au 2e semestre 2021. Il est donc temps pour le Verdon de faire un pré-bilan de ce programme, d'analyser son fonctionnement administratif devenu assez lourd, l'efficacité des moyens d'ingénierie mobilisés et son efficacité globale en regard de ses objectifs initiaux... avant de décider si nous candidaterons à nouveau.
- Le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** (POIA) (avec un coût total d'opérations de 3 M€ et 2 M€ d'aides (Europe, ÉTAT, Région)). En 2020, toute l'enveloppe de subventions disponibles a fini d'être programmée et a permis de retenir quelques nouvelles actions du Parc 2020 (ex : sentier GR de pays 2020, animation de l'espace valléen et de l'OGS...). **Une enveloppe complémentaire de 200 000 € a pu être obtenue** en 2020 pour financer le futur projet des embarquements pour les activités d'eau vive. Ce programme s'est révélé très efficace pour mobiliser des crédits européens afin de mener des opérations structurantes d'investissement ou d'animation de démarches territoriales et pluriannuelles. Il est temps de construire un projet pour le territoire du Parc pour répondre à l'appel à projet régional qui devrait sortir en mai 2021. Celui-ci pourrait être astucieusement monté en articulation avec le futur projet que la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-Terres-de-lumière prépare actuellement, pour couvrir ensemble tout le Verdon et aider à décliner la destination Grand Verdon.

- **Le contrat rivière Verdon 2017-2023** (50 M€ de budget répartis entre **200 projets identifiés portés par 44 maîtres d'ouvrage**). Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements, pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au parc de mener différentes actions sur l'aide aux communes pour des rénovations de stations d'épuration, la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, le suivi et la préservation des zones humides...). L'avenant 202-2023 a été validé par l'ensemble des partenaires en 2020.
  
- **Le programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte** (TEPCV) : obtenu pour le territoire regroupant le Parc et le Pays A3V-CCAPV, ce label s'est appuyé jusqu'à présent sur un programme d'actions de 3 ans (2016-2019) qui a été mis en place en 3 phases qui ont permis de soutenir un très grand nombre de projets communaux et intercommunaux (**105 projets, pour un coût total de 2,7 M€**, appuyé par 1,7 M€ de subventions) : soutien aux investissements pour la performance énergétique du patrimoine des collectivités (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public...), acquisition de véhicules électriques et actions sur la biodiversité (observatoires, inventaires citoyens...). Le territoire reste labellisé mais ce programme d'actions est désormais terminé. **La suite est à construire en recherchant de nouveaux financements**. La suite du dispositif des certificats d'économie d'énergie mis en place par l'Etat est très demandée par les territoires, mais elle n'est pas encore connue. En attendant, grâce à la vente des certificats, le Parc et la CCAPV ont composé un budget qui va permettre de financer du temps de travail pour accompagner les collectivités de leur territoire sur la question des économies d'énergie, de mettre en place des diagnostics pour des bâtiments ou d'appuyer quelques initiatives d'expérimentation qui restent à définir.
  
- **Les CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Des avenants aux CRET en place ont été signés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, avec les EPCI pour compléter les premières enveloppes financières contractualisées initialement. Ce dispositif a permis d'apporter des crédits d'investissement aux communes /intercommunalités, mais très peu pour le Parc. **Une nouvelle génération de CRET pourrait voir le jour après les élections régionales de 2021.**
  
- **Les contrats départementaux de solidarité territoriale (04)** : ces contrats mis en place après une concertation entre le département des Alpes de Haute-Provence et les intercommunalités de son territoire ont été conçus pour donner une lisibilité territoriale aux interventions départementales dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'environnement, du développement local et des infrastructures. Une enveloppe de crédits départementaux disponible par EPCI a été déterminée et discutée avec les intercommunalités pour en définir les priorités d'utilisation. Le Parc s'est impliqué dans toutes les réunions préalables (CCAPV, PAA, DLVA) et a proposé à la programmation dans ces contrats les opérations qui lui semblaient essentielles pour les territoires (en maîtrise d'ouvrage Parc, régie ou communes). Les priorisations ont par la suite été opérées par les intercommunalités et le département, en fonction de l'urgence de réalisation des actions et des crédits disponibles et de l'articulation possible avec nos autres outils financiers. Une bonne articulation a pu être trouvée avec la CCAPV pour le cofinancement par le département des opérations urgentes et emblématiques pour l'Opération Grand Site des gorges du Verdon (Point sublime, Couloir Samson, maison de site) et pour le financement du dispositif écoparc pour 2019 et 2020. **Une nouvelle génération de contrats est en préparation pour 2021-2023 et sera construite au 1<sup>er</sup> trimestre 2021**, pour être validée après les élections. Le Parc liste actuellement les projets qui pourraient être proposés avec les intercommunalités.
  
- **Convention d'objectifs / Contrat de Parc** : La **convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon signée avec la Région, l'État et les deux départements a pris fin. Les principaux dispositifs du Parc étaient identifiés

dans la convention et donnaient de la lisibilité à son action pour les financeurs. La convention permettait ainsi au Parc d'indiquer son programme d'actions prioritaires et de travailler au meilleur cofinancement possible de ses actions, aussi bien en crédits de fonctionnement que d'investissement. S'il n'est pas prévu de nouvelle génération de convention d'objectif avec les parcs, **la Région a proposé aux 9 parcs de signer collectivement un nouveau contrat de Parc** avec elle qui leur permettra pour les années à venir de bénéficier d'un dispositif comparable au CRET mis en place avec les intercommunalités (dispositif dont les parcs avaient été exclus des financements). **Défini pour 3 ans, le contrat de parc se base sur les priorités du Plan Climat régional et sa stratégie pour participer au plan de relance (post-Covid)**. Ce contrat unique signé par tous les parcs leur permettra de mobiliser des crédits d'investissement uniquement pour 1,8 million d'euros par an, durant 3 ans, soit **environ 200 000 € par parc et par an**. Cette part de l'enveloppe collective viendra en plus des crédits de fonctionnement annuels alloués par parc par le service des parcs pour financer son programme annuel d'actions prioritaires (50 000 €) et de la cotisation régionale à chaque syndicat mixte de parc (actée dans les statuts). Si **cette enveloppe de crédits d'investissement pour les parcs est une très bonne nouvelle** et que la création du 9eme parc régional (Ventoux) n'a pas fait diminuer l'enveloppe disponible pour chaque parc par rapport à 2020, **le niveau des crédits régionaux disponibles en fonctionnement pour chaque parc pour mettre en place son programme d'action prioritaire (ingénierie, programme éducatif, actions de sensibilisation, valorisation des patrimoines...)** reste toujours très bas et **préoccupant**. Cette situation nous inquiète car la très probable crise économique post-Covid risque de faire empirer la situation en 2022-2023 et d'impacter directement différentes actions-phares pour le syndicat mixte.

**Malgré la recherche de financements alternatifs, la situation reste fragile du côté des financements régionaux disponibles pour les actions du Parc en lien avec la biodiversité, les patrimoines, le paysage, l'éducation au territoire et au développement durable.** Il est donc proposé, comme en 2019 et 2020, de programmer des actions aux budgets réduits et de mettre en attente des pans entiers d'actions du Parc dont le financement n'est pas sécurisé. Une seule action devrait être renforcée pour gérer la situation post-Covid de la très forte fréquentation des espaces naturels, comme cela fût nécessaire pendant l'été 2020 : le dispositif écocardes, grâce à un soutien supplémentaire qui sera demandé à la Région via la Garde régionale forestière, à EDF et à plusieurs communes qui ont besoin d'une présence renforcée en été et en intersaison, mais le financement du dispositif à l'année est toujours fragile.

**Le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation :** l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation et de quelques animations. Aucune action ne pourrait être menée sans le recours à d'autres sources de financement (ex : des appels à projets État-Région pour nos actions de sensibilisation des jeunes au patrimoine archéologique, des crédits du contrat rivière pour nos actions pédagogiques sur la thématique de l'eau...). Les actions liées à l'agriculture et menées en partie sur la ferme pédagogique de Valx resteront réduites, bien que des tests aient été effectués avec succès depuis 2 ans pour lancer des animations pour les visiteurs et les habitants. Menées par le personnel du Parc, elles devraient permettre de développer de nouvelles recettes pour financer les postes des animateurs moins soutenus par les crédits régionaux.

**Dans ce contexte, en considérant les domaines possibles d'actions du Parc, ses missions et les nombreux besoins d'accompagnement de ses collectivités membres,** les vice-présidents du syndicat ont défini une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et l'intérêt à agir du Parc. Cela permettra aussi à l'avenir d'aider à la priorisation de ses actions mais également de définir ce que peut faire le Parc avec les moyens fournis par ses cotisations et ce qui doit être l'objet de recherche de financements complémentaires ou d'une participation supplémentaire (ex : prestation en quasi-régie / « in house ») pour les membres demandeurs d'un accompagnement spécifique (communes, intercommunalités, villes portes...). Cette classification s'est faite en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :



<i>TYPE D'ACTION</i>	<i>MODALITÉS D'AUTOFINANCEMENT *</i>
<i>Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maître d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission de conseil et d'accompagnement de premier niveau assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, établissements publics de coopération intercommunale au titre de la charte</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)</i>
<i>Mission exercée au titre du SAGE</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Accompagnement ou conseil de premier niveau sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat rivière</i>	<i>Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)</i>
<i>Mission exercée au titre de GEMAPI</i>	<i>Mission autofinancée par les EPCI (objet 3)</i>
<i>Mission d'accompagnement poussé demandé par une collectivité membre pour définir finement ou suivre la mise en œuvre d'un de ses projets (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, animation...)</i>	<i>Mission qui peut être réalisée en quasi régie (« in house ») par le syndicat, par exemple via la régie d'aménagement des sites naturels fréquentés et financée par le membre demandeur</i>
<i>Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres</i>	<i>Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle</i>
<i>Mission assurée par le Parc en partenariat avec d'autres structures</i>	<i>Mission cofinancée</i>
<i>Vente de services (ingénierie, gestion...) ou de biens (éditions, produits touristiques...)</i>	<i>Mission financée par les recettes des ventes</i>

*\*À cet apport d'autofinancement, sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues*

*Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche aura comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne pourront donc se poursuivre que si des financements nouveaux ou différents sont trouvés.*

*Exemples d'actions qui resteront « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :*

- *Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,*
- *Avis personnes publiques associées,*
- *Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation à une échelle globale,*
- *Information, édition de fiches pratiques, formations,*
- *Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif,*
- *Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers...*

*Exemples d'actions qui pourront être financées par les bénéficiaires directs :*

- *Aide à la réalisation de projets locaux (communaux, intercommunaux) de valorisation des patrimoines où le Parc pourra apporter de l'ingénierie de conception, mise en œuvre technique, administrative ou financière,*
- *Accompagnement poussé (AMO) d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, écoquartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial...*
- *Aide à l'instruction des dossiers d'autorisation pour les manifestations sportives à la charge des communes,*
- *Étude et démarches pour la création d'un sentier local,*
- *Cartographie et analyses du statut des chemins d'une commune,*
- *Renforts géographiques des effectifs d'écogardes,*
- *Réflexion à mener sur la participation au financement des activités pédagogiques, des stages et formations...*

*Ces listes ne sont pas exhaustives mais elles permettent de présenter clairement le type d'appui que le syndicat peut apporter à ses membres. Les conditions d'intervention onéreuse du Parc devront être précisées et validées par ses membres.*

Pour répondre aux difficultés financières, il est également nécessaire de maintenir, voire développer, nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- la convention avec **EDF** (2017-2023),
- **la convention avec la SCP a été renouvelée l'an dernier** avec un développement des thèmes possibles d'intervention et un maintien du soutien financier apporté aux communes et au Parc (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration, un soutien en ingénierie préalable pour bien dimensionner les projets complexes...) pour un **montant annuel de 350 000 euros**, pour la période 2021-2026,
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec des fondations telles que **l'Occitane**,
- **des partenariats à initier avec de nouveaux partenaires**, en particulier dans le cadre d'un **développement des actions de mécénat** (financier ou de compétences quand cela est possible). C'est en particulier une piste importante pour les grosses opérations d'investissements qui seront au cœur de l'Opération Grand Site, sur les sites qui seront d'accès gratuit.

Après avoir été mis en attente en 2020, faute de temps d'ingénierie disponible, la finalisation du dispositif du futur **fonds de soutien 1 % pour le Verdon** devra aboutir en 2021, avec la finalisation du rescrit fiscal qui permettra aux entreprises intéressées de défiscaliser leur soutien aux actions du Parc. Cet outil ainsi que la mobilisation du financement participatif des particuliers soutiendront à terme l'autofinancement des projets portés par le Parc ou sa régie d'aménagement des sites naturels du Parc. En 2020, le 1 % a été appliqué à la carte de randonnée des gorges du Verdon, créée et vendue par le Parc, et a permis de collecter 5 008 € (-16 % qu'en 2020). Cette somme sera affectée à l'autofinancement du projet du Point Sublime porté par la Régie.

Avec **l'intégration des 2 villes-portes du Parc de Digne et Draguignan** dans le syndicat, de nouveaux partenariats sont également en construction et devraient permettre de porter des projets communs, en mutualisant nos ressources, en trouvant de nouveaux moyens ou simplement en reliant nos initiatives (ex développement d'une liaison entre Draguignan et le Verdon via le Grand Tour du Verdon à vélo...). La majeure partie du programme d'actions avec les villes-portes prévu en 2020 a du être décalée à 2021, compte tenu de la crise sanitaire car il se composait essentiellement d'actions grand public et de manifestations qui n'ont pu se tenir dans le contexte du COVID (ex : participation de Digne à une création artistique intégrée au volet Verdon de l'itinéraire touristique la Routo sur le thème du pastoralisme, fête du patrimoine de Draguignan...)

# 1 Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2)

## 1-1 Priorités pour 2021

Les propositions d'actions pour 2021 sont faites dans la continuité des dispositifs du programme d'actions pluriannuel de 2015-2019. Avec la crise du COVID qui nous a obligé à repousser nombre d'actions 2020, l'élection d'un nouvel exécutif attendue suite aux municipales, et la très forte mobilisation nécessaire de l'équipe comme des instances autour de la révision de la charte, l'année 2021 va donc être essentiellement consacrée à finir la mise en place d'opérations de longue durée, à poursuivre nos activités classiques, et à lancer un nombre limité de nouvelles actions pour l'objet 1 et 2 du syndicat, en particulier les nouveaux services liés à la gestion du site du Point sublime / Couloir Samson. Les commissions thématiques ont donc tenu compte de ce contexte exceptionnel dans leurs propositions.

Il faut préciser également que suite à l'évolution de l'organisation politique du syndicat, le nombre et les intitulés de certaines commissions thématiques du Parc ont changé. Les propositions des priorités 2021 sont donc organisées selon le nouveau découpage des commissions qui sont au nombre de 7 :

1. Espaces naturels et biodiversité,
2. Eau et milieux aquatiques
3. Paysages, aménagement et énergie
4. Cultures
5. Education et citoyenneté
6. Agricultures et pastoralisme
7. Ecotourisme et gestion des sites fréquentés

Classiquement, les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

<b>AVEC LES COMMUNES</b>	<p>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti,</li><li>• permanences du conseil architectural (à relancer en 2021),</li><li>• accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux,</li><li>• réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics (<u>un nouvel appel à communes volontaires est prévu</u>),</li><li>• mise en place du programme d'actions pédagogiques / écoles, collèges, lycées (avec appui à la mise en place de la mesure 100 du Plan climat régional),</li><li>• accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et de réduction de l'éclairage nocturne (ce travail est fait également par le syndicat mixte sur les communes du moyen haut Verdon en partenariat avec la CCAPV),</li><li>• élaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels,</li><li>• possibilité de renforts géographiques d'écogardes pour les communes demandeuses,</li><li>• accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière,</li><li>• travaux d'entretien de rivière,</li><li>• aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP, projets de la Régie via le 1 % Verdon,</li><li>• vergers communaux,</li></ul>
--------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie).</li> </ul> <p>Plus ponctuellement, <b>réponse à des sollicitations, mise à disposition de données</b> via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes.</p>
<p><b>AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS</b></p>	<p>Les sujets de coopération avec les intercommunalités sont nombreux sur les objets 1 et 2 du syndicat. Les actions menées au titre de son nouvel objet GEMAPI seront détaillées dans la partie 5 du ROB.</p> <p>En 2021, le Parc sera amené à solliciter à nouveau <b>l'adhésion</b> au syndicat mixte <b>des communautés de communes et d'agglomérations n'ayant pas adhéré pour l'objet Parc suite à la modification des statuts (actée en 2019)</b>, à savoir la communauté de communes Provence Verdon (CCPV) et la communauté d'agglomération dracénoise (CAD).</p> <p><u>Coopération opérationnelle sur divers domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eau</b> : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat rivière, finalisation des actions GEMAPI démarrées dans la phase transitoire d'organisation en 2019 (Cf. ci-après, actions de la commission Eau) ;</li> <li>- <b>Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt</b> : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc ;</li> <li>- <b>Tourisme</b> : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées, plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des gorges du Verdon, 1 % pour le Verdon, dispositif écogardes, valorisation de la randonnée (dont écovielle) et de l'offre écotouristique ;</li> <li>- <b>Énergie</b> : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) en créant un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux, vente de certificats d'économie d'énergie...)</li> </ul> <p>+ <u>Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui ponctuel à la mise en place du projet de ressourcerie de la CCLGV,</li> <li>- mutualisation de notre technicien informatique, responsable du système d'information (informatique et télécommunications) avec la CCLGV,</li> <li>- mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour les actions liées aux économies d'énergie (suites de TEPCV),</li> <li>- fonctionnement d'un réseau de 5 points de <b>visioconférence</b> en lien avec les EPCI (Castellane, Aups, St-Julien-le-Montagnier, maison du Parc).</li> </ul>
<p><b>AVEC LES VILLES-PORTES :</b></p>	<p><b>Avec Digne:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à l'édition 2021 du Festival INVENTERRE sur la biodiversité (Digne et DLVA),</li> <li>- intégration du Parc et de Digne dans l'itinéraire de découverte touristique du pastoralisme « la Routo »,</li> <li>- projet de correspondance scolaire entre l'école Félix Esclangon de Digne et l'école Nicole Ciravegna de Moustiers et projets éducatifs avec les lycées Pierre-Gilles de Gennes et Carmejane.</li> </ul> <p><b>Avec Draguignan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travail sur la création d'une liaison pédestre Draguignan – Verdon,</li> <li>- mise en place du Grand tour du Verdon à Vélo qui passera par Draguignan et permettra de découvrir tout le Verdon</li> <li>- projets éducatifs avec les lycées Jean Moulin et Léon Blum, entre autres sur les vergers et les anciennes variétés fruitières</li> </ul>

<p><b>AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels :</b></p>	<p><i>Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels).</i></p> <p><i>Participation aux actions mutualisées (système d'information territorial interparc Paca, construction de la filière écotourisme régionale, développement de la marque « Valeurs parc naturel régional », application Chemins des parcs...)</i></p> <p><i>→ et en 2021 : participation au Congrès mondial de la Nature Marseille 2021...)</i></p> <p><i>+ partenariats collectifs du réseau régional des parcs avec GRDF, la Fondation du Crédit agricole, le GREC SUD...</i></p>
---	--

### 1-1-1 : RÉVISION DE LA CHARTE

La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d’Azur a engagé en juin 2019 le renouvellement du classement du territoire du Verdon en parc naturel régional. Cette révision doit aboutir avant le **2 février 2023** et se base sur un projet de nouvelle charte élaboré avec l’ensemble des communes, des EPCI, avec les départements et la Région, en associant l’État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires. Cette co-construction implique aussi les différents acteurs et les partenaires, économiques et associatifs du Verdon, et elle s’appuie sur l’expression des habitants.

In fine, il appartiendra à l’État, seul **garant du label**, d’adopter la charte révisée et de renouveler le classement du Verdon en parc naturel régional pour 15 années supplémentaires.

Cette procédure implique de :

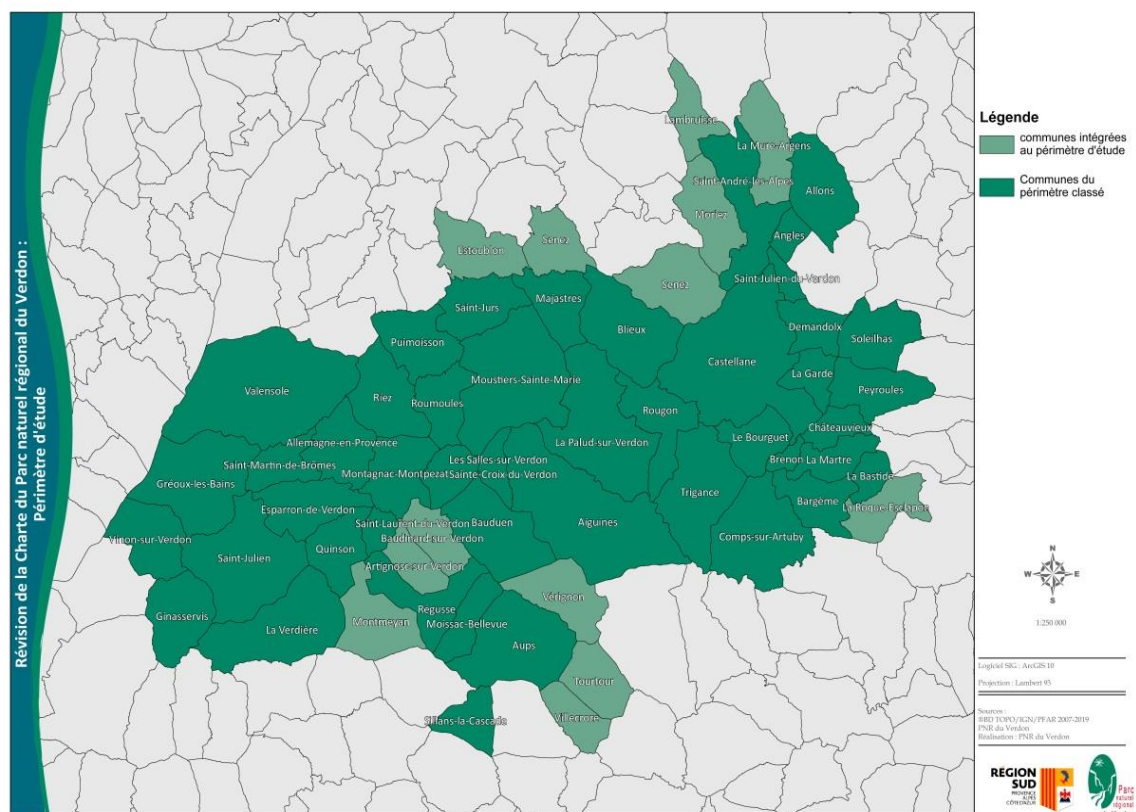
- Dresser le **bilan de la mise en œuvre de la charte** actuelle pour la période de 2008 à 2023,
- Établir un **diagnostic** mettant en avant les **évolutions du territoire** depuis 2008 et les grands enjeux pour son avenir en matières sociale, économique, patrimoniale, environnementale et culturelle.



### Les étapes de la concertation :

Lors des ateliers de la charte #1 qui se sont déroulés en automne 2018, élus, acteurs associatifs, partenaires techniques et institutionnels, membres du conseil scientifique du Parc ont été invités à se questionner sur le périmètre actuel et à faire des propositions argumentées d’évolution. Ce sont donc 59 communes (46 actuellement classées + 13 nouvelles) qui ont été retenues par le comité syndical en janvier 2019 puis le Conseil régional en juin 2019 pour composer le périmètre d’étude de la 3e charte.

## Le périmètre potentiel de la charte du Parc naturel régional du Verdon 2023 – 2038 :



En 2019, les mêmes participant.es ont été convié.es à apporter leur contribution aux travaux de diagnostic du territoire et d'identification des enjeux au cours des ateliers de la charte #2 et de bilan des actions menées dans les ateliers #3.

À l'automne 2020, malgré le contexte sanitaire compliqué, des temps de débat citoyen, intitulés « la Fabrique du Parc » ont été organisés de manière dématérialisée (visioconférences et débats web).

Une nouvelle étape débute en 2021 permettant d'écrire les objectifs de la nouvelle charte : les ateliers de la charte #4. Ces ateliers doivent nous permettre de définir la stratégie de la nouvelle charte en proposant des objectifs qui répondent aux enjeux identifiés dans les réunions précédentes.

### **Finalisation des études préalables en 2020 :**

Le début de l'année 2020 a permis de finaliser le **rapport de diagnostic** :

- recollement des 15 fiches thématiques travaillées dans les ateliers de la charte #2 (aménagement du territoire, urbanisme, changement climatique, patrimoine naturel, eau, paysages patrimoine culturel, démographie, activités économiques, éducation et citoyenneté...),
- retranscription des enjeux prioritaires suite aux débats du comité syndical du 25 septembre 2019,
- prise en compte de la note d'opportunité de l'État.

Ce rapport a été validé en comité syndical le 12 février 2020 à Saint-Jurs et a permis de dégager 8 grands enjeux pour le territoire et défis auxquels la nouvelle charte devra répondre :

Huit grands enjeux se dégagent aujourd'hui du diagnostic de territoire. Huit enjeux dont découlent les défis auxquels la nouvelle charte devra répondre. Sept enjeux sous-tendus par un enjeu global qui les réunit tous : le changement climatique.

1. **L'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique.** La nouvelle charte devra se structurer autour d'une ambition : favoriser la résilience du territoire en boostant ses capacités à anticiper, réagir et s'adapter pour faire face aux aléas qui le menacent. Le défi de la charte : faire prendre conscience aux habitants des changements en cours et de leur pouvoir d'agir.
2. **La préservation et la valorisation concertées des biens communs.** Les ressources naturelles (eau, forêt, biodiversité, matières premières) et humaines (savoir-faire, connaissances, patrimoines) appartiennent à tous. Elles doivent être préservées et gérées de manière concertée. Le défi de la charte : porter collectivement la gestion des biens communs.
3. **La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'épuisement des ressources énergétiques.** Face aux impacts du changement climatique, la résilience du territoire se résume en 3 mots : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. Le défi de la charte : s'investir dans plus d'autonomie énergétique.
4. **Le maintien de la vocation agricole et pastorale du territoire et la relocalisation du système d'alimentation.** Relocaliser l'économie, renforcer la place des activités traditionnelles et renouer des liens plus forts entre producteurs et consommateurs font partie des grandes priorités économiques du territoire. Le défi de la charte : se mobiliser pour la transition agricole et alimentaire et le maintien d'un pastoralisme vivant.
5. **La maîtrise des pressions anthropiques exercées sur le territoire et la préservation de la qualité du cadre de vie.** Parce qu'ils ont un impact fort sur les ressources, les milieux, les paysages, et sur les modes de vie et les déplacements des habitants, les choix faits en termes d'aménagement du territoire sont cruciaux. Le défi de la charte : réinventer de nouvelles formes d'aménagement et d'habitat rural, plus respectueuses des ressources et des patrimoines, et adaptées au réchauffement climatique et aux besoins.
6. **L'organisation d'une économie touristique engagée pour les biens communs et bénéfique au territoire.** Un tourisme durable passe par une meilleure gestion de la fréquentation estivale des sites naturels, une redistribution des retombées économiques et le développement d'une offre de découverte basée sur les patrimoines et les déplacements doux. Le défi de la charte : incarner un tourisme ancré au territoire, engagé dans la gestion de ses ressources et le bien-être de ses habitants.
7. **Le renforcement des liens sociaux nécessaires à l'adaptation aux changements en cours.** Dans un contexte de crise globale et dans cette période de profonds changements, le besoin de se recentrer et d'apporter des réponses locales est fort et le renouveau du mode de vie rural peut apparaître comme une réponse. Le défi de la charte : soutenir des modes de vie favorisant les liens sociaux, la solidarité et le bien-être.
8. **Le renforcement du poids des élus ruraux et de la voix des citoyens dans les politiques locales.** Face à un mille-feuille administratif qui se complexifie et qui menace l'avenir et la représentation des communes rurales, les enjeux citoyens sont plus importants que jamais. Le défi de la charte : donner une place aux citoyens et fédérer la population et les élus locaux pour peser davantage à l'échelle régionale.

Concernant l'évaluation, le rapport se développe en 3 grandes parties :

- l'analyse du respect des objectifs de la charte : sur la base d'un bilan des actions menées, et de la mise en débat le 7 novembre 2019 (ateliers de la charte#3),
- l'analyse du respect des engagements par les communes, la Région et l'État : sur la base de bilans et de questionnaires,
- l'analyse du fonctionnement du syndicat (moyens et gouvernance) : qui a été mis en débat dans plusieurs réunions : conseil scientifique le 17 octobre 2019, conseil de développement et association des amis du Parc le 7 décembre 2019, et comité syndical le 15 janvier 2020.

Ce rapport a également été validé en comité syndical le 12 février 2020.

En complément et afin de favoriser l'appropriation communale de ce bilan, des **fiches récapitulatives** ont été réalisées **pour chaque commune** et envoyées à l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux issus des élections de 2020.







## La rédaction de la nouvelle charte en 2021 :

La deuxième grande étape de travail, qui devait démarrer en 2020, est la rédaction du projet de charte. Il s'agit d'un **projet pour le territoire**, identifiant des grandes orientations, des mesures et des engagements pour les différents signataires ou partenaires du syndicat.

Elle doit contenir notamment :

- des objectifs de qualité paysagère,
- une déclinaison de la Trame Verte et Bleue (actions d'amélioration des connaissances, de gestion/préservation et de reconquête des continuités écologiques),
- les dispositions pertinentes à intégrer dans les SCOT...).

Elle est déclinée spatialement dans un **plan du parc** qui priorise les secteurs d'intervention pour la mise en œuvre des objectifs. D'autres pièces complémentaires doivent également accompagner le dossier et être préparées en parallèle de la rédaction de la charte, et notamment le rapport environnemental.

Ainsi, les travaux d'écriture de la nouvelle charte pourront démarrer dès février 2021 par :

- des ateliers d'écriture, ouverts aux délégués et aux maires, ainsi qu'aux volontaires (membres des commissions ou citoyens impliqués dans la fabrique du Parc) pour décrire les objectifs de la nouvelle charte de manière plus précise (cf. 10 thématiques dénommées **ateliers de la charte#4** de février à avril 21),
- des réunions par types d'acteurs (communes, EPCI, services du CR, des CD, de l'État...) permettront de définir les engagements des signataires,
- des réunions géographiques associant les représentants des communes et des communautés de communes, par secteurs, pour travailler sur le plan du Parc
- les **commissions thématiques** seront également mises à contribution pour préciser les mesures et les dispositions (mises en œuvre via le programme d'actions pluriannuel). La définition des mesures (solutions) devra être travaillée selon la méthode de l'évaluation environnementale (plusieurs hypothèses comparées / avantages et inconvénients et justification des arbitrages).

L'objectif étant de proposer le sommaire de la nouvelle charte pour validation aux élus du comité syndical du 22 avril puis le projet de charte complet en comité syndical du 14 octobre 2021. L'appui de l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix (dans le cadre de la convention avec la Région SUD), ainsi que le recours à deux stagiaires, sont prévus sur les objectifs paysagers et sur le plan de Parc.

La finalisation du **rapport d'évaluation environnementale** dont la première partie a été réalisée en 2020 par une stagiaire (Mathilde Jimenez), sera à terminer fin 2021, début 2022, et nécessitera des moyens humains d'appoint ou le recours à un consultant. A l'automne 2021, les commissions thématiques seront également amenées à co-construire le **programme d'actions pluriannuel** à annexer à la charte, qui servira également de cadre de travail pour le mandat.

Une fois le projet de charte validé en comité syndical en octobre, la troisième grande étape pourra démarrer : celle des avis intermédiaires.

Pour mener à bien la démarche de révision durant l'année 2021, les recettes suivantes seront mobilisées :

La Région a financé en 2019 et 2020 directement de nombreuses dépenses (agences d'urbanisme, universitaires, INSEE, enquête publique) ou a mobilisé ses services (données, appui ingénierie et juridique, reprographie). Une enveloppe financière interparc (70 000 € annuels) est également apportée par le Conseil régional permettant la prise en charge d'actions mutualisées ou réparties dans chaque Parc (concertation, animation, communication, par exemple). Le Verdon a bénéficié de cette enveloppe en 2019 (30 000 €) et en 2020 (40 000 €) mais rien n'est prévu en 2021 car d'autres Parcs entrent en révision et ont des besoins.

La dotation de fonctionnement de la DREAL sera mobilisée pour financer une part de l'ingénierie interne nécessaire à la charte (direction, urbanisme, SIG, biodiversité) et certaines actions thématiques viendront compléter le dispositif financier.

Le Parc sera amené à autofinancer le temps de travail de l'équipe, les frais liés à la concertation et en partie à la communication.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Détails</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
Appui concertation	3 mois d'ETP, suite et fin du dossier CR de 2020	11 400 €	0 €
Stage sur le volet paysage	6 mois	4 000 €	4 000 €
Stage sur le volet patrimoine bâti	6 mois	4 000 €	4 000 €
Frais de reproduction	Suite dossier CR 2020	4 000 €	0 €
Supports de communication	Synthèse de la nouvelle charte : plutôt début 2022	6 000 € plutôt sur 2022	6 000 € plutôt sur 2022
Rédaction du rapport environnemental	3 mois de CDD ou consultant	10 à 12 000€	10 à 12 000€

## **1-1-2 : COMMISSION ESPACES NATURELS et BIODIVERSITÉ**

La stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité s'articule autour de 6 axes :

1. **Maintenir une dynamique d'inventaires faune-flore**, afin d'améliorer la connaissance des enjeux et permettre au Parc d'assurer son rôle d'expertise et de conseil ;
2. **Gérer et préserver la biodiversité remarquable** (espèces et habitats rares, protégés, emblématiques du territoire et de la région) ;
3. **Sensibiliser à l'érosion de la biodiversité**, notamment dite "**commune**", mieux recenser ces espèces sur le territoire du Parc et intégrer les enjeux de conservation dans les politiques publiques et l'action citoyenne ;
4. **Diffuser les connaissances** ;
5. **Se doter d'outils de suivis de l'état de la biodiversité** et d'évaluation des actions menées ;
6. **Mener une stratégie d'action pour mieux faire connaître, gérer et préserver le patrimoine géologique** (géodiversité).

Ces grands axes d'intervention concourent de fait à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de la charte du Parc.

La commission nouvellement renommée « Espaces naturels et biodiversité » s'est réunie le 27 novembre 2020 pour passer en revue le **programme d'actions prévisionnel 2021** et **identifier les prochaines grandes étapes de travail autour du travail de révision de la charte du Parc**.

### LES INVENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- Deux nouveaux inventaires sont prévus en 2021, un sur la faune, l'autre sur la flore. Pour la faune, ayant démarré en 2020, **l'inventaire du Criquet hérisson** aura surtout lieu et se terminera en 2021. Le Criquet hérisson est une espèce protégée et endémique de Provence. L'inventaire, réalisé en prestation, a pour objectif de mieux cerner la répartition de l'espèce sur le territoire du Parc et d'évaluer l'état de conservation des populations dépendant de la préservation de milieux steppiques et d'espaces de garrigue. L'extension de

l'urbanisation dans les espaces naturels, le développement de centrales photovoltaïques au sol, ou encore l'abandon des pratiques pastorales et la fermeture des milieux qui en découle sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce. Peu mobile, le Criquet hérisson a été repris comme l'une des espèces indicatrices des milieux ouverts et semi-ouverts de la trame écologique verte et bleue du Parc.

- Après un inventaire des chauves-souris réalisé par l'ONF en 2019 et qui a montré une grande diversité d'espèce témoignant de la qualité des habitats forestiers, **un inventaire des mousses** est prévu en 2021 dans la réserve biologique dirigée en forêt communale d'Aiguines. Cette hêtraie remarquable se distingue par une plus forte naturalité (moins d'interventions de l'homme), par la présence d'une densité plus importante de hêtres âgés de gros diamètres et une quantité plus importante de bois mort sur pied et au sol. Cette forêt abrite une biodiversité remarquable, inégalée dans les forêts gérées avec moins d'arbres âgés et de bois morts. Le cortège des mousses (ainsi que les lichens) est un bon indicateur pour mieux évaluer l'ancienneté d'une forêt et son degré de naturalité. Prévu au plan de gestion de la réserve biologique, cet inventaire sera porté par le Parc en 2021 en association avec l'ONF et la commune d'Aiguines. Les résultats apporteront des premières références sur le cortège des mousses d'une forêt mature et ancienne remarquable, tandis que la méthode d'inventaire servira aussi d'étalon, avant un déploiement à plus large échelle en 2022 au sein d'un échantillon de plusieurs forêts anciennes et matures du territoire. Cet inventaire de 2022 sera également mené en parallèle par le Parc naturel régional des Bauges, dans le cadre d'**un programme inter-parcs sur les trames écologiques forestières** auquel participent le Parc du Verdon et 4 autres parcs des régions AURA et SUD. Ce programme vise à mieux caractériser les forêts anciennes et matures, notamment en vue de conserver une trame de vieux bois au sein des forêts gérées. Dans le contexte de changement climatique, les forêts âgées de plusieurs siècles ont un rôle important comme puits de carbone.
- Plusieurs suivis faunistiques sont également prévus en 2021 :
  - Le report si possible du 3e **état des lieux de la Chevêche d'Athéna** (en priorité sur le plateau de Valensole et Haut-Var Ouest) qui n'a pu être réalisé en interne par l'équipe du pôle en mars dernier en raison de la première période de confinement.
  - Le suivi de plusieurs populations de référence d'**écrevisses à pattes blanches** devrait également avoir lieu (prestation + ingénierie du Parc). Réalisé tous les 4-5 ans environ, il vise à suivre l'état de conservation des populations, menacées principalement par l'extension des écrevisses exotiques envahissantes. Une première action de sauvegarde a ainsi été expérimentée en 2018 sur un affluent du Verdon mais ne semble pas avoir porté ses fruits.
  - Le suivi annuel d'une vingtaine de gîtes à **Petit rhinolophe**, chauves-souris indicatrices de la qualité de l'environnement et de nos paysages ;
  - Et le suivi annuel de l'**Outarde canepetière** sur le plateau de Valensole.
- Enfin, **l'actualisation de l'inventaire des zones humides** (Gemapi) se terminera en 2021 et permettra d'embrancher sur l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon.

#### ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DITE « REMARQUABLE » :

- **Poursuite de l'animation des sites Natura 2000** (contrats Natura 2000, suivi des évolutions de la nouvelle PAC et du dispositif des mesures agroenvironnementales, animation-sensibilisation auprès des habitants, élus et usagers ; porter à connaissance, poursuite de la mise à jour du document d'objectifs du site Natura 2000 des gorges de Trévans avec un dernier travail en 2021 sur les habitats et l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire en lien avec la gestion forestière ;
- **Poursuite de l'action interparcs sur le Vautour percnoptère** (plusieurs placettes d'alimentation créées depuis 2019) ;
- Nécessité, vu les enjeux très forts sur le territoire du Parc et le déclin des gîtes à Petit rhinolophe de **rebâtir un nouveau plan d'actions chauves-souris** et de rechercher des partenaires techniques et financiers, pour un plan d'actions à plus long terme. En 2021, via la démarche Natura 2000 notamment, les efforts se

poursuivent pour tenter de créer de nouveaux gîtes favorables à l'espèce, afin de pallier la disparition progressive des gîtes, soit en raison de l'état de délabrement des bâtiments où les colonies se reproduisent, soit *a contrario* en raison de la restauration hermétique des bâtiments. Plusieurs gîtes majeurs sont ainsi menacés de disparition à très court terme.

- **Renforcer l'animation dédiée à la gestion et la préservation des zones humides**, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides. Après le chantier de gestion organisé à l'automne 2020 au Plan d'Anelle (commune de La Martre), le souhait est de poursuivre la démarche de gestion sur une nouvelle zone humide en 2021.
- En forêt communale (La Palud-sur-Verdon), expérimenter en 2021 un chantier d'exploitation au câble court permettant de sortir des bois tout en préservant de gros hêtres sénescents, réservoirs de biodiversité ; pour préserver les sols des tassements par les engins forestiers et répondre aux enjeux paysagers (dans le cadre du projet inter-parcs trame forestière de vieux bois bénéficiant de financements européens, de la Région et de l'État).
- **Mobilisation d'outils de protection réglementaire** pour mieux préserver la biodiversité et encadrer des activités humaines impliquant une pression sur les milieux naturels :
  - Le Parc est associé à la démarche portée par l'État d'extension vers l'amont du périmètre de l'**arrêté inter-préfectoral de protection de biotope de l'Apron du Rhône** dans le moyen Verdon (grandes gorges du Verdon). Le Parc a ainsi mis en place plusieurs réunions de travail avec les élu.e.s des communes concernées pour permettre aux élu.e.s du bureau du Parc de soumettre aux services de l'État une proposition de feuille de route progressive.
  - En 2021 pourra également être relancé le projet d'une réserve naturelle régionale ou d'un autre outil, afin d'apporter de nouveaux outils de gestion et moyens pour la préservation des milieux ouverts originaux du plateau de Malassoque (haut-Var et Quinson), ainsi que les milieux sensibles des Basses gorges du Verdon (enjeux chauves-souris très forts, rapaces rupestres, flore remarquable) soumis aux impacts d'une hausse importante et récente de la fréquentation touristique (randonnée et navigation).
  - En 2021, il est également prévu de renouveler le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin dont le Parc est co-gestionnaire aux côtés du Conservatoire Espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la commune de La Palud-sur-Verdon.
- **Suivi et contribution à la mise en œuvre des plans de gestion des espaces remarquables** (espaces naturels sensibles des départements, ainsi que des trois réserves biologiques forestières) qui recouperont ou borderont désormais le territoire du Parc à partir de 2021.

#### ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DITE « COMMUNE » :

- **La Trame verte et bleue du Parc naturel régional du Verdon :**

Suite à la cartographie de cinq premières sous-trames de **la trame écologique verte et bleue** du Parc du Verdon, ainsi que la prise en compte des enjeux de la trame noire (ou trame nocturne) (cf. [www.parcduverdon.fr/trame-verte-et-bleue](http://www.parcduverdon.fr/trame-verte-et-bleue)), le travail se poursuit et se terminera en 2021 avec :

  - la cartographie de la sous-trame forestière (trame verte),
  - la finalisation de la cartographie de la trame bleue et turquoise (continuités écologiques liées aux cours d'eau et zones humides).

En 2021, suite à cette cartographie, un important travail sera alors à mener pour **identifier les futures dispositions pertinentes de la nouvelle charte pour préserver les continuités écologiques**, ainsi que pour matérialiser la cartographie de la trame verte et bleue au futur plan du Parc.

D'autre part, sous réserve de l'obtention des financements (financements européens POIA-FEDER, Région et État FNADT), **un important prolongement à la cartographie de la trame verte et bleue est attendu en 2021-2022 pour :**

- permettre le transfert de la méthode d'identification des continuités écologiques mise au point dans le Verdon (université Aix-Marseille IMBE) à tout territoire, gestionnaire désirant la reproduire avec des outils informatiques usuels et sans technicité hors de portée ;
- mener un travail prospectif sur les espaces pastoraux dans le contexte de changement climatique, entre enjeux de ressource pastorale et de biodiversité ;
- mener un travail similaire sur les espaces forestiers et pour la constitution d'une trame de vieux bois au sein des forêts gérées.

Enfin, en 2021, la concrétisation du **projet Campas** (porté par la commission Agriculture et pastoralisme) permettra également de répondre aux enjeux d'amélioration et de restauration des continuités écologiques à partir de plusieurs sites pilotes démonstratifs (réouverture de milieux, animation foncière pour reconquérir des espaces pastoraux).

#### ➤ **Agroécologie :**

En 2021 sous la coordination du pôle développement économique sera finalisée l'**évaluation des trois premières années de plantations de haies** sur le plateau de Valensole (+ de 6 km de haies plantées) et redéfinir une proposition de poursuite et d'étoffement de la démarche pour les prochaines années.

Ensuite, en lien avec la démarche REGAIN, la candidature du Parc à un appel à projet de la Région devrait permettre de travailler en 2021 avec plusieurs agriculteurs volontaires pour **réintroduire des plantes messicoles** dans des bandes enherbées (fleurs sauvages des cultures de céréales d'hiver, des vignes et olivettes, en voie de disparition et à ne pas confondre avec les plantes adventices qui font concurrence aux cultures) ; et de mener en parallèle un **diagnostic des pollinisateurs sauvages** présents sur les exploitations. Ces derniers jouent un rôle fondamental pour le bon fonctionnement des écosystèmes mais restent encore assez méconnus, « masqués » par l'image porte-drapeau de l'abeille domestique. Alors que souvent les importantes densités de ruchers induisent une forte pression alimentaire sur la ressource pour les pollinisateurs sauvages, cette concurrence alimentaire est d'autant plus forte quand les paysages agricoles sont simplifiés, offrant peu de ressources de manière générale aux pollinisateurs.

#### ➤ **La démarche « Territoires engagés pour la Nature » (TEN) :**

Le Parc naturel régional du Verdon a accompagné fin 2020 la candidature des communes de Riez et d'Esparron-de-Verdon au dispositif « Territoire engagé pour la Nature ». Ce dispositif, piloté par l'Agence Régionale de la biodiversité (ARBE) vise à reconnaître et soutenir les communes (ou inter-communalités) qui décident de prendre des initiatives et s'engager en faveur de la biodiversité, que ce soit à travers leur document d'urbanisme, via des actions concrètes dans l'aménagement urbain des villages, de préservation de la biodiversité, d'inventaires et/ou de formation, d'éducation à l'environnement...

Le Parc avait relayé cet appel à projet (national) auprès des communes adhérentes au Parc, mais aussi auprès des nouvelles communes du périmètre d'étude de la nouvelle charte du Parc.

La candidature des communes sera examinée début 2021 par un jury régional.

Si la candidature des communes de Riez et Esparron-de-Verdon est retenue, elles auront 3 années pour mettre en œuvre le programme d'actions qu'elles ont proposé, avant d'en faire une première évaluation. Le Parc sera à leurs côtés pour les aider à concrétiser leurs projets.

L'appel à projet devrait être reconduit en 2021 (pour 2022), ce qui permettra à de nouvelles communes volontaires de candidater.

#### ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ :

- **Les inventaires citoyens de la biodiversité :** la candidature du Parc à l'appel à projet lancé par l'Office français de la biodiversité pour animer les inventaires citoyens de la biodiversité en 2021 sur la commune de Saint-Julien-du-Verdon n'a pas été retenue.

Face au constat d'érosion de la biodiversité et conscients de l'importance de poursuivre et renforcer les démarches citoyennes participatives, il sera proposé en inter-commission en 2021 de redéfinir une feuille de route et faire valoir l'enjeu pour le Parc et sa future charte, auprès des partenaires institutionnels et financiers, d'animer et renforcer les démarches participatives sur la biodiversité (démarche type observatoire de la biodiversité avec un volet participatif, inventaires citoyens de la biodiversité...).

➤ **Des vidéos :** sur 2021, se terminera le tournage en cours des vidéos destinées à illustrer la démarche Natura 2000 et les enjeux de la gestion multifonctionnelle des forêts du Verdon.

➤ **Actions éducatives :**

Le Parc va déposer début 2021 auprès de la Région un dossier complémentaire au 1<sup>er</sup> volet déposé en 2020 sur les pollinisateurs sauvages et les plantes messicoles (suivi par la commission Éducation et citoyenneté en lien avec la commission Espaces naturels et biodiversité), afin de proposer des animations auprès de 7 classes du territoire et mener des inventaires des pollinisateurs sauvages sur le domaine de Valx, site vitrine du Parc avec une ambition éducative importante à la préservation et valorisation des patrimoines.

➤ **Le festival de la biodiversité Inventerre :**

Le festival de la biodiversité Inventerre est porté et animé par Provence-Alpes-Agglomération. Le Parc est partenaire de l'édition 2020, reportée sur 2021 en raison de la crise sanitaire que traverse le pays. La forêt est le thème de cette nouvelle édition. Le Parc coordonnera des inventaires au printemps 2021 et, grâce à des financements européens (Leader) et de la Région, fait actuellement réaliser une vidéo sur les forêts du Verdon. Des posters sur la faune et la flore du territoire seront également édités et remis aux mairies et écoles du territoire, afin de promouvoir le patrimoine naturel du Verdon. Enfin, pour s'adapter aux nouvelles évolutions des outils numériques et du Web, la base de données faunistique inter-parcs fait peau neuve et permettra dorénavant la saisie de relevés floristiques en 2021. Cette base de données sert de référence pour le Parc afin de réaliser ses porter à connaissance, nourrir ses expertises, et partager entre acteurs les connaissances sur la biodiversité.

**ACTIONS EN FAVEUR DE LA GÉODIVERSITÉ :**

Dans le cadre de la révision de la charte, il sera proposé également d'engager un travail avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale géologique du même nom, pour mieux intégrer au futur plan du Parc, le **patrimoine géologique** et définir un plan d'actions pour le Parc, pour mieux faire connaître et préserver ce patrimoine remarquable.

**La révision de la charte du Parc**

**La révision de la charte du Parc restera un fil conducteur de l'année 2021 avec plusieurs temps forts autour de la rédaction de la charte et l'élaboration du nouveau plan du Parc.**

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
<i>Amélioration des connaissances</i>			
Inventaire du Criquet hérisson	15 000 €	15 000 €	3 000 €
Messicoles et pollinisateurs sauvages	67 243,50 €	38 815,8 €	8 372 €
Insectes pollinisateurs - volet éducatif (candidature du Parc 2021)	26 527 €	7 242 €	1 448 €
Inventaires des mousses dans la RBD d'Aiguines	25 800 €	25 800 €	5 160 €
Programme inter-parcs (POIA) expertise pastorale à l'interface entre ressource/changement climatique/biodiversité	36 328 €	18 164 €	3 639 €
Programme inter-parcs (POIA),	12 575 €	6 288 €	1 258€

expertise floristiques sur les espaces pastoraux			
Programme inter-parcs (POIA) : achat de tablettes durcies	2 500 €	2 500 €	500 €
<b>Gestion et préservation de la biodiversité</b>			
Messicoles et pollinisateurs sauvages	Cf. ci-avant		
Contrat Natura 2000 « chauves souris » ferme Rébory (domaine de Valx)	10 300 €	10 300 €	2 060 €
Poursuite programme inter-parcs Vautour percnoptère	En cours de définition		
Programme inter-parcs POIA : projet d'exploitation au câble en forêt communale	20 000 €	10 000 €	2 000 €
Programme inter-parcs POIA : développement informatique pour transférabilité de la méthode « Verdon » pour l'identification des continuités écologiques	31 555 € (part Verdon du projet de coopération)	31 555 €	6 311 €
Élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides	60 000 €	60 000 €	664
Conservation, création de nouveaux gîtes pour le Petit rhinolophe (DREAL)	5 000 €	5 000 €	0 € (financement à 100%)
Expertise pour la restauration d'un gîte majeur pour le Murin de Capaccini (DREAL)	6 300 €	6 300 €	0 € (financement à 100%)
Restauration d'un gîte majeur pour le Murin de Capaccini	En cours de définition	A prévoir au BS	
Diagnostic évaluation état de conservation des habitats forestiers (site Natura 2000 des gorges de Trévans)	4 000 € Stage 6 mois	4 000 €	0 €
<b>Diffusion des connaissances</b>			
Festival de la biodiversité Inventerre (Leader coopération)	10 000 €	10 000 €	1 000 €
Réalisation de vidéos sur Natura 2000	25 000 €	25 000 €	0 €

### 1-1-3 : COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Sont présentées ci-dessous les propositions d'actions pour 2021 qui seront inscrites sur le budget général du syndicat.

#### **Objet 2 du syndicat mixte « gestion globale du grand cycle de l'eau »**

La mise en œuvre du **contrat rivière 2017-2023** se poursuit autour des objectifs suivants :

- **Animation des démarches de gestion à l'échelle du bassin** : SAGE et contrat rivière ;
- Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, renouvelée en 2017 ;
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP**, renouvelée en 2020 pour la période 2021-2026, notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. Il faut rappeler que la

convention de solidarité aval-amont signée entre la SCP et le Parc a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat, et que l'enveloppe annuelle de soutien pour alléger l'autofinancement restant à charge des communes est de 350 000 euros.

En 2021, les communes qui vont voir leur autofinancement diminuer grâce à ce partenariat sont :

- **Installation de toilettes sèches** : pas de nouveaux projets en 2021
  - **Amélioration ou construction de stations d'épuration** : Saint-Julien-le-Montagnier (en cours), Aiguines (en cours), Moissac-Bellevue (en cours), Châteauvieux (en cours), Le Bourguet (en cours), Rougon, Bargème, Chasse à Villars-Colmars, Ginasservis (si démarrage possible), Thorame-Basse, La Verdière (si démarrage possible), eco-hameau de Trigance, Le Logis du Pin à La Martre.
- Animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les équipements publics** : phase de bilan avec les 8 lieux déjà audités, nouvelle campagne d'audits
- **Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant du Colostre et du ruisseau de Notre-Dame, propositions de mesures de gestion** : démarrage et suivi de l'étude.

Ne sont citées ici que les actions en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. L'ensemble des actions inscrites au contrat rivière mais portées par d'autres maîtres d'ouvrages fait l'objet d'un accompagnement.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement</b>
<b>Gestion quantitative</b>			
<i>Étude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau des bassins versants du Colostre et du ruisseau Notre-Dame et propositions de mesures de gestion</i>	96 264	96 264	20 %
<i>Accompagnement à la réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments et équipements publics (stage)</i>	4 000	4 000	4 000
<b>Digues, Classement SE</b>			
<i>Étude de danger des digues de Vinon *</i>	90 623	6 875 (solde étude)	0 € pour le Parc (auto-financement apporté par la DLVA)
<b>Restauration hydromorphologique</b>			
<i>Colostre Phase 1 – St-Martin-de-Brômes - Travaux *</i>	551 216	Solde 78335	0 € (financement à 100 %)
<i>Colostre Phase 1 - Vidéo communication (engagé en 2018) &gt; sur budget Parc *</i>	40 000	Solde 4 914	0 € (financement à 100 %)

\* Ces actions auraient vocation à être affichées dans le budget GEMAPI, mais elles ont démarré avant le transfert de la compétence, en maîtrise d'ouvrage Parc et seront soldées dans le budget général (l'autofinancement étant apporté par les intercommunalités concernées)

### **Objet 3 « GEMAPI » du syndicat mixte**

**L'ensemble des actions GEMAPI rattachées au budget annexe créé à cet effet pour l'objet 3 – GEMAPI du syndicat est présenté dans la partie 5 du ROB.**



Pour simplifier leur gestion et ne pas changer d'imputation budgétaire en cours de réalisation, il a été proposé que les 4 actions relevant de la compétence GEMAPI mais démarrées en 2018 ou 2019 et imputées sur le budget général du syndicat (Cf. ci-dessus), restent rattachées à ce même budget. Il est à noter que ce rattachement ne grève pas l'autofinancement du syndicat sur les objets 1 et 2 puisque ces actions sont financées à 100 % (sauf pour l'opération digue de Vinon où l'autofinancement restant sera apporté par la DLVA par convention).

#### **1-1-4 : COMMISSION PAYSAGES, AMÉNAGEMENT, ÉNERGIE**

Les actions proposées pour 2021 par la commission pour les différents dispositifs de la charte sont les suivantes :

##### **Vers des documents exemplaires de planification urbaine**

- **Suivi et accompagnement des PLU en cours d'élaboration** ou de révision par les communes en 2021 (élaboration ou révision pour Esparron-de-Verdon, Allemagne, Roumoules, Aups ; arrêt pour Puimoisson).
- **Suivi et accompagnement du PLU intercommunal du Moyen-Verdon** élaboré par la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon.
- **Suivi et accompagnement des SCOT** en lien avec la Trame verte et bleue du Parc (TVB), notamment les SCOT de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon et de Provence-Alpes-Agglomération qui ont été lancés en 2018 et de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon lancé fin 2020 ; porter à connaissance à transmettre.
- **Appui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)** sur l'analyse des documents d'urbanisme en vue de la production des avis émis par le Parc du Verdon en tant que personne publique associée et accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel sur des projets d'aménagement émergents sur le territoire du Verdon.
- **Réflexion autour de l'animation d'un interSCoT Verdon** à lancer, en lien notamment avec la révision de la charte du Parc du Verdon.
- **Animation du groupe de travail Urbanisme** mis en place en 2020 pour accompagner l'élaboration des documents de planification sur le territoire du Parc du Verdon.
- Réponses aux diverses sollicitations d'habitants du territoire en matière d'urbanisme réglementaire.

##### **Vers des paysages requalifiés**

- **Troisième reconduction de l'observatoire photographique des paysages (OPP)** mis en place en 2018 et participant au volet paysager de la Trame verte et bleue, réflexion sur les possibilités de rendre participatif l'observatoire. Cette action d'observation de l'évolution du territoire pourra être valorisée dans le cadre de l'observatoire photographique interparcs PACA en cours de construction sans le cadre des projets 2021 du Système d'information territorial interparc (SIT) PACA.
- **Urbanisme durable et intégration paysagère :**
  - **Relance des permanences en architecture** avec le CAUE du Var et réflexion pour la mise en place de permanences dans les Alpes-de-Haute-Provence,
  - **Prestation pour la DLVA sur Hygreen** (étude de pré-faisabilité / de nouveaux sites identifiés sur foncier public au regard des enjeux paysagers et du plan de Parc),
  - Finalisation et impression du livret produit lors de l'atelier Hors-les-murs des étudiants de l'ENSEM en 2018 à Bauduen et restitution auprès des élus de la commune.
- **Avis sur des projets d'aménagement** sur sollicitation de l'Autorité environnementale, des services instructeurs, voire des porteurs de projet.
- **Animation de la charte signalétique** visant à répondre aux sollicitations des communes en lien avec la signalisation routière, la publicité (intégration paysagère des panneaux, information sur la réglementation...).

## Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- **Projet autour du « Gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale »** : Cette ressource minéralogique a constitué un matériau très utilisé dans le bâti du Verdon, aussi bien dans l'architecture vernaculaire que dans les décors. Son histoire et ses usages demandent à être mieux cernés pour une amélioration des connaissances, une valorisation touristique, et pour tester la faisabilité de relance d'une filière économique autour de ce matériau à la fois patrimonial et moderne dans ses caractéristiques (isolantes, mécaniques...). Pour être réaliste, cette action doit être envisagée en plusieurs phases, sur une durée pluriannuelle et à l'échelle de plusieurs territoires voisins du Parc, voire de la région. La première phase de l'action centrée sur le Verdon est envisagée sur 2021-2022, dans le cadre du programme européen LEADER, en l'inscrivant dans une dynamique de travail sur ce sujet avec d'autres territoires (DLVA, CCPV, CCPAV, PAA, CCLVG, CCPV) ou d'autres parcs (Baronnies...).

La première phase du projet se découpe en 3 axes :

1. Rassembler et valoriser les connaissances sur le gypse : - Compléter nos connaissances sur ce patrimoine dans le Verdon par un inventaire des matériaux traditionnels utilisés en façade sur des bâtiments des cœurs de village sur 15 communes du haut-Var afin de déterminer les liants (chaux, plâtre, ciment prompt naturel) utilisés par le passé. - Valorisation des travaux de recherche via un module dédié au gypse sur le site internet du Parc.
2. Développer des actions de sensibilisation et valorisation du patrimoine : chantier participatif à vocation pédagogique avec le grand public, valorisation du gypse auprès des donneurs d'ordre (lors d'un comité syndical et de journées techniques pour le personnel des collectivités), organisation d'événementiels (visite, conférence, journée de démonstration...)...
3. Perspectives et mise en réseau : État des lieux de la filière du plâtre aux niveaux local (Verdon) et national.

Un dossier de financement a été déposé pour l'obtention d'une subvention européenne LEADER, pour financer un mi-temps réparti sur 12 mois avec un démarrage prévu en juillet 2021.

- **Accompagnement des communes pour la restauration de patrimoines** : suite à l'appel à communes volontaires lancé en août 2020, 14 projets bénéficieront de temps de travail de plusieurs agents du Parc pour les aider à restaurer leur patrimoine bâti vernaculaire (aide à l'émergence des projets, définition du cahier des charges, recherche des financements possibles, identification des artisans, aide au suivi des travaux, valorisation des patrimoines via des supports de communication, de la signalétique...). Cet accompagnement sera réalisé par le Parc en quasi-régie (ou avec un appui extérieur si besoin) et financé par les communes demandeuses.

## Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- Suivi du **programme d'actions Transition énergétique mené en commun entre le Parc et la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon** : un fonds territorial de soutien à la transition a été constitué par nos deux collectivités grâce à l'enveloppe financière générée par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique du programme TEPCV Verdon (phase 3 - année 2018). Ce fonds va permettre de financer le temps de travail (mi-temps du chargé de projet transition énergétique du Parc) ainsi que d'apporter une aide financière aux communes retenues qui souhaitent faire un diagnostic de leurs bâtiments/équipements publics (rénovation du bâti public, éclairage public...).
- **Appui aux projets de développement des énergies renouvelables des collectivités** du territoire (projet Hygreen de la DLVA, conventions de mise à disposition du chargé de projet transition auprès des CCLGV et CCPAV).
- **Réduction de la pollution lumineuse dans les communes** (appel à communes volontaires).
- **Appui aux professionnels de la filière éco-touristique** (hébergeurs) : conseil sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation et les énergies renouvelables.
- Sensibilisation des habitants aux **démarches éco-citoyennes de transition énergétique**.

- **Accompagnement du développement du Tiers lieu**, espace de travail partagé à Riez, en partenariat avec la couveuse d'entreprise COSENS. En 2021, cette initiative pourrait être lauréate de l'appel à projet de l'État : Fabriques de territoires.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
<b>Documents exemplaires de planification urbaine</b>			
Appui AUPA pour l'analyse des documents d'urbanisme	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<b>Paysages requalifiés</b>			
3 <sup>e</sup> reconduction de l'observatoire photographique des paysages	7 500 €	7 500 €	7 500 €
Contribution à la valorisation des OPP sur SIT en interParcs	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Permanences d'un architecte conseil	4 000 €	4 000 €	500 € si aide CAUE Var sinon 4 000 €
Impression du livret des étudiants ENSAM à Bauduen action initiée en 2018 à solder sur 2020)	7 500 €	3 000 €	2 500 €
<b>Valorisation et diffusion du patrimoine bâti du Verdon</b>			
Mise en œuvre du projet gypse	70 000 €	35 000 €	3 500 € avec 90 % de subv publiques
Accompagnement de projets communaux de restauration et valorisation du patrimoine bâti en lien avec d'autres commissions du Parc	Recettes à chiffrer Dépenses à chiffrer	En cours de calcul	En cours de calcul
<b>Énergie Transition</b>			
Mise à disposition du chargé de projet Transition en appui à EPCI (reconduction convention avec CCAPV, convention CCLGV en discussion)	Recettes sur 3 ans : 16 200 € (MAD 54 j)	Recettes sur 1 an : 5400 € + frais de déplacement	Financement CCAPV
Poste de chargé de projet Transition	Recettes issues du fonds de soutien aux initiatives de transition et de maîtrise des énergies = 154 000 € à dépenser sur 3 ans (hors enveloppe commune PNRV / CCAP)	23 000 €	23 000 € sur fonds de soutien
Aide aux diagnostics bâtiments (5 max.)		12 500 €	12 500 € sur fonds de soutien
Aides aux diagnostics éclairage public (5 max.)		17 500 €	17 500 € sur fonds de soutien
Animation pollution lumineuse et actions citoyennes de transition		2 000 €	2 000 € sur fonds de soutien
Accompagnement Hygreen DLVA : - 2020 : étape 1 tranche 1 (rapport rendu en mars) - 2021 : étape 1 tranche 2	Recettes prestation 2020 : 7 650 € à encaisser Recettes prestation 2021 : à chiffrer (10 000 € environ)	Recettes prestation 2020 : 7 650 € à encaisser Recettes prestation 2021 : à chiffrer (10 000 € environ)	Financement DLVA

### 1-1-5 : COMMISSION CULTURES

Les priorités de l'année 2021 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2020 en raison des reports liés à la crise sanitaire mais également pour plus de cohérence et de continuité. Quelques nouveautés sont à noter. Les actions envisagées s'articulent autour de plusieurs objectifs :

## ACCUEIL D'ARTISTES POUR QUESTIONNER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE SENSIBLE

- 1. Création de promenades sonores par Radio Grenouille :** depuis 2018, le Parc s'est engagé dans un projet culturel sur l'eau, afin de mieux comprendre les liens que les habitants entretiennent avec la rivière Verdon et ses affluents. Après la conduite d'une étude historique et ethnologique « De la conquête de la rivière au grand voyage des eaux » (ouvrage disponible sur notre site Internet), vient le temps de la création artistique. Le Parc donne la parole à Radio Grenouille afin de questionner ce thème de manière plus sensible et intime. Les artistes proposeront des promenades sonores sur trois communes : Saint-André-les-Alpes, Bauduen, et Saint-Julien-le-Montagnier. Pour cela, les artistes resteront quelques semaines en résidence au printemps 2021 pour rencontrer des habitants (report de 2020). Le travail sera restitué en septembre.
- 2. Conception création artistique par Till Roeskens dans le cadre du projet de La Routo :** sous l'impulsion de la Maison de la Transhumance un itinéraire de grande randonnée reliant la Plaine de la Crau au Valle Stura (Italie) et parcourant une ancienne grande voie de transhumance a été créé et homologué GR©69. Baptisé La Routo, il vise, à travers une offre touristique, à valoriser les pratiques anciennes et actuelles ainsi que les productions liées à l'élevage ovin. Un projet de coopération LEADER a été lancé avec de nombreux partenaires comme le Parc naturel régional du Verdon où le tracé de La Routo s'étend entre Ginasservis et Saint-Jurs le long du Plateau de Valensole. Le Parc a imaginé trois actions, dont une qui vise à valoriser l'itinéraire avec le regard de l'artiste Till Roeskens, passionné par ce sujet et dont les œuvres s'imprègnent des paroles, images et sons recueillis. La direction artistique est assurée par le CAIRN, centre d'art de la ville de Digne-les-Bains. (démarrage en 2020 - fin 1<sup>er</sup> semestre 2021)
- 3. Accueil d'un illustrateur en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture :** dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale de développement culturelle avec le Ministère de la Culture (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Parc naturel régional du Verdon a signé un contrat territoire lecture sur trois ans (2021-2023) qui vise à mener des actions en faveur du livre et de la lecture. Fin 2021 et 2022, le Parc va investir le territoire du haut-Var et questionner l'espace public et les lieux de rencontre en accueillant un illustrateur en résidence qui proposera des ateliers avec les collégiens, et un module sur la place du village offrant des lectures, des ateliers aux passants et écoliers. Trois communes seront ciblées et les restitutions se feront à l'occasion de deux événements de l'association du Plancher des chèvres partenaire principal du projet. Les actions ne sont pas définies pour les années suivantes.

## MIEUX CONNAITRE ET VALORISER LES PATRIMOINES

- 1. Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à communes volontaires :** diffusé en 2020, il vise à accompagner des projets de restauration et valorisation des patrimoines. La commission culture va suivre plus précisément les projets de valorisation. Les projets retenus sont les suivants (sous réserve de validation par délibération des communes et de validation de l'éventuelle valorisation financière de l'accompagnement du Parc selon le niveau d'accompagnement souhaité par la commune) :
  - Valorisation des découvertes archéologiques de la vallée du Jabron (Comps-sur-Artuby)
  - Etude préalable à la réalisation de la Maison du paysage (Sainte-Croix-du-Verdon)
  - Valorisation de la grange de Bijou et de la Minoterie en espace multiculturel (Puimoisson)
  - Réflexion sur la création d'un sentier patrimoine dans le village (Esparron-s/-Verdon)
  - Amélioration du sentier patrimoine du village (La Verdière)
  - Création d'un sentier découverte (Saint-Julien-du-Verdon)
- 2. L'accompagnement de projets / de valorisation en lien avec d'autres commissions du Parc :**
  - Déclinaison du schéma d'interprétation de l'opération Grand site sur la route des crêtes et finalisation sur le point Sublime ;
  - Mise en œuvre le schéma d'interprétation du lac de Sainte-Croix en lien avec le GR de pays et les intercommunalités ;

- Création d'un sentier découverte et pédagogique du domaine de Valx sur le thème de l'histoire agricole afin de renforcer l'offre d'animations grand public et de groupes.

## **SOUTIEN À LA VALORISATION DES DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES DU TERRITOIRE**

- 1. Accompagnement du programme de recherche sur la vallée du Jabron** : le Parc s'engage à faire vivre la convention de partenariat avec les communes de Comps-sur-Artuby et Trigance pour soutenir le développement du programme de recherche archéologique de la vallée du Jabron. En 2021, il soutiendra l'organisation du projet de semaine scientifique prévue en juin.
- 2. Aides techniques à des prospections ou fouilles** : ponctuellement le Parc aide des chercheurs et notamment au service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence en prêtant des radios et en participant aux repérages de sites dans les gorges du Verdon.
- 3. Relations avec les services de l'Etat et acteurs locaux** : interpellation des services compétents sur des patrimoines du territoire, participation au conseil scientifique du musée de Quinson
- 4. Lancement d'un projet culturel et pédagogique pour valoriser les découvertes archéologiques** : actions à destination des habitants (organisation de rencontres bistrot archéo et publication), des jeunes (appel à projets dans les établissements scolaires), professionnels et élus (formations). (démarrage au second semestre 2021)

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
<i>Création artistique sur l'eau promenades sonores par Radio Grenouille</i>	<i>30 000 € inscrit sur budget 2019, dépensé en partie en 2020 et totalement consommé en 2021</i>	<i>24 215,80 €</i>	<i>2 422 € (20%)</i>
<i>Projet de la Roulo (création artistique avec Till Roeskens, rencontres grand public et projet centre de loisirs)</i>	<i>34 891,57 € (démarrage des dépenses en 2020)</i>	<i>28 802,41 €</i>	<i>2 880 € (10 %)</i>
<i>Accueil d'un illustrateur en résidence dans le cadre du Contrat territoire lecture</i>	<i>18 820 €</i>	<i>8 000 €</i>	<i>1 600 € (20%)</i>
<i>Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à communes volontaires</i>	<i>X</i>	<i>0 € car recette à prévoir (temps agent du Parc mis à disposition de la commune)</i>	<i>Participation financière de la commune pour financer l'accompagnement</i>
<i>Accompagnement de projets / de valorisation en lien avec d'autres commissions du Parc</i>	<i>voir le tableau des commissions concernées</i>	<i>voir le tableau des commissions concernées</i>	
<i>Accompagnement du programme de recherche sur la vallée du Jabron : semaine scientifique</i>	<i>4 000 € (2 000 € sur l'autofinancement et 2 000 € sur le programme éducatif)</i>	<i>4 000 €</i>	<i>2 400 €</i>
<i>Lancement d'un projet culturel et pédagogique pour valoriser les découvertes archéologiques</i>	<i>20 750 €</i>	<i>4 000 €</i>	<i>800 € (20%)</i>

Les différents cadres stratégiques posés, les priorités de l'année 2021 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2020 pour plus de cohérence. Elles s'articulent autour de 5 dispositifs :

- 1. Gestion, diffusion et vulgarisation des données.** Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les découvertes ou données du Parc. C'est le cas du *partage d'outils pédagogiques de vulgarisation* (malle pédagogique, exposition, etc.) qui sont utilisés ou prêtés pour des animations et des actions de sensibilisation sur les grands enjeux du territoire. Il dispose également de bases de *données thématiques* sur ces grands enjeux et sur les patrimoines du parc :
  - les données géolocalisées accumulées depuis la naissance du Parc sont organisées dans un système d'information géographique et accessibles aux publics via un outil internet : *le Système d'information territorial interparc PACA* ([www.pnrpaca.org](http://www.pnrpaca.org))
  - *les ressources documentaires* (études, publications, rapport de recherches...) rassemblées ou produites par le Parc sur le territoire sont quant à elles consultables via notre centre de ressources en ligne [parcduverdon.centredoc.fr](http://parcduverdon.centredoc.fr)
  
- 2. Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires éducatifs du territoire.** L'accompagnement de ces réseaux nécessite un temps d'animation par les agents du Parc. Ce temps s'amenuise et se reporte vers d'autres opérations (recherche de financements, conduite d'animations, etc.). Cela a pour conséquence de perdre la dynamique de certains réseaux. Néanmoins, certaines opérations se maintiennent notamment en proposant des rencontres et formations des partenaires. En 2021, une 3ème session de formation des partenaires éducatifs est envisagée, via le réseau régional des parcs, pour construire les interventions dans les lycées et accompagner ainsi la mise en œuvre de la mesure 100 du plan climat régional. En parallèle, le Parc effectue une veille du cadre législatif pour ajuster son cadre d'intervention sur les formations proposées. En commission éducation et citoyenneté du 23 novembre, il a été soulevé l'idée de relancer le réseau des ACM (accueil collectif de mineurs)
  
- 3. Développement de l'implication des publics.** Les actions d'éducation restent fortement impactées par la baisse des financements régionaux. Plusieurs autres sources de financements sont mobilisées (Contrat rivière, LEADER) ou à rechercher au travers d'appels à projets de l'Etat et de la Région (exemple : construction en cours d'une dynamique éducative autour de l'archéologie et autour des pollinisateurs) pour répondre aux ambitions de la stratégie éducative. De ce fait, *nous devons désormais multiplier chaque année les demandes de subvention sur de petits dossiers indépendants ce qui augmente la part du suivi administratif et demande aux agents du parc de réaliser eux-mêmes de plus en plus d'animations* pour pallier le manque d'argent. Ce qui limite les recours possibles aux acteurs pédagogiques du territoire et met indirectement en dangers leurs activités et leurs emplois que nous défendons depuis la naissance du Parc. De même la multiplication des dossiers et les délais de plus en plus longs des appels à projets lancés par nos financeurs, augmentent aussi les incertitudes de réalisation des projets.

Pour 2021, il est donc prévu : des projets conduits avec les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées – mesure 100 du plan climat régional) *sur les thèmes de l'eau, de l'agriculture, des fruits, des économies d'énergie et de la coopération avec la ville de Draguignan* ; l'organisation de quelques rencontres auprès des habitants sur des enjeux du territoire et des ateliers/formation pour les habitants (en lien avec le projet « Manger Verdon, gaspiller moins ») ; et seulement un projet avec des centres de loisirs sur le thème de la transhumance.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
Formation partenaires éducatifs (dossier à déposer en mars 2021 via le budget du réseau interparcs)	0 € <i>Pris en charge par l'association régionale des parcs (3 500 €)</i>	0 €	0 €
Programme éducatif 2020	62 500 €	Report de 2020 de : 6 500 €	1 300
Programme éducatif 2021	62 500 €	62 500 €	12 500 €
Actions éducatives : dossier transport bus pour les projets avec les lycées pour 2020 (obtenu en 2019)	7 000 €	4 500 € (report 2020)	0 € (dossier financé à 100%)
Actions éducatives : dossier transport bus pour les projets avec les lycées pour 2021 (voté par la Région en 2020)	7 000 €	5 000 € <i>On ne le dépensera pas tout en 2021</i>	0 € (dossier financé à 100%)
Actions éducatives scolaires 2020 – 2021 – contrat rivière	24 000 €	24 000 €	7 200 €
Actions éducatives scolaires sauvons nos abeilles et pollinisateurs	26 527 €	26 527 €	5 306 €
Manger Verdon, gaspiller moins Dossier DREAL	25 544 €	18 063 € (tout sera réalisé sauf 2 ou 3 projets scolaires)	5 109 € ou 7 663 € (si pas de crédits fondation Nina Carasso, suppléments à faire financer sur le fonds de transition du parc)
Projet pédagogique de Valx	Voir ligne ci-dessous	Voir ligne ci-dessous	Voir ligne ci-dessous

**4. Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines** : Depuis le 1er janvier 2019, l'action a été transférée au pôle diffusion des connaissances qui en assure désormais le pilotage. Elle continue toutefois d'occuper :

- 0,5 ETP d'un agent du pôle pour la mise en place du plan de gestion, le suivi de l'installation des nouveaux chevriers, la gestion des conventions des usagers du domaine (chevriers, céréaliers, trufficulteur, chasseurs...), et le suivi de toutes les activités s'y déroulant.
- 0,3 ETP d'un agent du pôle paysages et aménagement du territoire et énergie pour le pilotage et suivi des chantiers réalisés dans ce cadre par le Parc, comme **la restauration de la grange de la ferme Reborny** qui doit être transformée en salle de réunion. Le permis ayant été obtenu fin décembre 2018, les travaux doivent se faire en 2021.
- 0.5 ETP de l'agent d'entretien du Parc qui assure l'entretien courant et les petits travaux sur le domaine.

2021 sera consacré à la **conception du sentier découverte sur le thème de l'histoire agricole** et comprenant plusieurs modules/haltes. Il servira à renforcer l'offre éducative du domaine. Et plus, nous consacrerons du temps à la recherche de financements pour la **mise en œuvre du schéma d'accueil** (réfection de la piste d'accès aux parkings de Valx ; la reprise complète de l'éclairage extérieur pour les cheminements entre la bastide et les parkings, la signalétique et les panneaux de prévention) conçu en 2020.

Enfin l'année 2021 est marquée par **l'installation officielle des nouveaux chevriers et la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage ovin**. Cela nécessitera du temps d'animation par le gestionnaire du domaine, tout comme l'animation d'un débat avec les élus autour de la gestion potentielle de nouveaux espaces du Conservatoire du Littoral.



Pour le programme éducatif de Valx, il sera développé principalement via le projet financé par la DREAL « **Manger Verdon, gaspiller moins** » qui comprend à la fois un événement, des ateliers et rencontres pour les habitants et un projets scolaires pour 4 classes. Il sera complété par un programme estival (et sur les ailes de saisons) d'ateliers de transformations (Plantes aromatiques et médicinales, fromage de chèvres et conserves) pour le public familial et par les animations pour les lycées via le projet Mesure 100 de la Région financées sur le dossier éducation 2021.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
Entretien domaine (0,5 ETP de l'agent technique) + petits travaux (3 500 €)	20 554 €	20 554 €	4 112 €
Réhabilitation de la grange du domaine de Valx (Ferme Rébory)	3 dossiers de financement qui se superposent - Budget = 386 400 € TTC (investissement) + appui d'un architecte extérieur (7 400 €)	369 144 €	71 800 € (dont FCTVA)
Intégration d'un gîte à petit Rhinolophe dans les travaux de la ferme Rébory	12 360 € TTC (Natura 2000) (investissement)	12 360	0 € (financement demandé à 100%)
Prévisions pour imprévus petits travaux sur le domaine, les logements de Félines, la bastide	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Réfection planchers de la bastide de Valx	40 000 € HT (investissement)	40 000 €	8 000 €
Conception du sentier de découverte du domaine de Valx	49 350 € HT (investissement)	49 350 €	9 870 €
Projet pédagogique de Valx	Voir ligne actions éducatives ci-dessus	Voir ligne actions éducatives	Voir ligne actions éducatives

### **1-1-7 : COMMISSION AGRICULTURES et PASTORALISME**

Les actions prioritaires proposées par la commission pour l'année 2021 sont les suivantes

#### Relocaliser l'économie et les échanges

- Co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la chambre d'agriculture 04 à Moustiers puis une expérimentation possible à Gréoux les Bains.
- Suivi de la marque Parc et organisation du grand pique-nique des Parcs en 2021,

#### Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Mise en œuvre progressive de la **nouvelle stratégie agricole** en recherchant des moyens financiers pour déployer les objectifs,
- Finalisation du projet de Zone agricole protégée pilotée par la DLVA.



## Concilier développement économique et biodiversité

- Poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon en 2021** (distribution d'arbres et formations),
- Démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole et **animation confiée au parc du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) Essen'sol** (expérimentation rotations, diversifications, couverts végétaux...), porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC,
- REGAIN Finalisation du projet (2018-2021) **Qualité des sols en région méditerranéenne**, pour connaître et utiliser la qualité des sols comme levier d'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique sur le plateau de Valensole (intégré au programme REGAIN)
- Gestion durable de la forêt (cf. § 1-1-2)

## Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Mise en œuvre du projet CAMPAS – re-Conquête et Amélioration des Milieux Pastoraux du Verdon
- Evaluation et reconduite du dispositif Bergers d'appui en partenariat avec les services de remplacement des Alpes-de-Haute-Provence et du Var. L'opération 2020 accompagnée par le Parc et portée par les services de remplacement départementaux se termine. Un bilan de l'action sera fait pour le 04 en février et en juin pour le 83. A ce moment le Parc s'interrogera sur la poursuite éventuelle de cette action et sur son portage.
- Déploiement du réseau radio pour les bergers sur la base des expérimentations 4 radios supplémentaires.
- Animations dans le cadre de la routo et démarrage d'une réflexion sur le partage de l'espace pastoral et les conflits avec les chiens de protection.

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
AGRICULTURE			
Réseau SOL REGAIN (2018-2021)	146 000 € (2021 est la 4 <sup>ème</sup> année)	40 000 € dont 5 590 € stage guide des sols	8 000 €
Animation d'un GIEE sur le plateau de Valensole porté par l'association Agrilinc	37 400 € sur 2 ans	22 967 €	4 593 €
Animation REGAIN 2021 + communication	25 000 € (dossier à déposer) + 3 000 € (report)	25 000 € + 3 000 € (report édition guide +)	5 000 € + 600 €
VALOBIOM CASDAR (valorisation de la biomasse agricole -paille de lavande, projet porté par la Chambre d'agriculture du Var)	5 915 € pour le Parc (temps de travail d'un agent) (Coût total : 146 172 € porté par la Chambre )	5 915 €	1 183 €
Agroforesterie – programme Réunir national porté par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture	9 000 € pour le Parc (sur 3 ans temps de travail d'un agent) (coût total 886 301 € porté par l'APCA)	3 525 €	705 €
Agroforesterie – programme plantations de haies	En cours de définition, A adapter en fonction des appels à projets à venir de l'agence de l'eau et du plan de relance...)		
Développement microfilière- Acquisition d'une presse à jus et définition d'un modèle de fonctionnement	37 000 € (50 % Région + financement participatif ? ou département 04)	37 000 €	7 400 €
Agrodiversité fruitière 2020-mars 2021 (Fondation Occitane) (formations et distribution de plants)	10 000 €	Report 7500 € prestations / conseils Analyse génétique	
Matériels pour les Bergers d'appui du Verdon 2020 (matériels) 04 et 83	6 400 €	Report 4 747 €	950 €

Bergers d'appui du Verdon 04 et 83	Le bilan va être fait en début 2021 pour envisager la suite de l'action		
CAMPAS- reConquête des espaces pastoraux	264 298 €	181 328 € Ingénierie PNRV 28 072 € Partenaires 40 872 € Prestataires 100 38 € Travaux 12 000 €	0 € dossier FEADER financé à 100 % sur fonctionnement
Mutualisation d'un poste de développement de la marque valeurs « produits agricoles » porté par le Parc de Camargue pour mener une action interparc du réseau régional des parcs SUD paca	5 000 € (part Verdon de l'action d'embauche mutualisée en interparc Paca)	5 000 €	5 000 €

### 1-1-8 : COMMISSION ECO-TOURISME et GESTION DES FLUX

**L'année 2020 impactée par la crise sanitaire mondiale aura profondément chamboulé l'économie touristique nationale, régionale et locale.** Le Parc du Verdon n'a pas échappé à ce mouvement. Ce contexte inédit aura entraîné un rééquilibrage des flux touristiques au profit de la montée en puissance d'une fréquentation de proximité augmentant d'autant la part de l'excursionnisme. Le besoin de nature et de grands espaces après une période de confinement aux horizons limités aura fait accroître le potentiel d'attractivité du Verdon. La couverture médiatique spontanée, a renforcé « le besoin de Verdon » sur des critères de nature préservée, de monument naturel et de quiétude des lieux.

**La gestion de cette fréquentation parfois chaotique appelle en 2021 un renforcement des missions de sensibilisation et de prévention des risques** portées par les écogardes **et conjointement la poursuite des opérations d'aménagement, de requalification et de gestion des sites fréquentés** avec pour point d'orgue la mise en service **du site du Point Sublime – Couloir Samson**, opération phare de la candidature Grand site de France pour le site classé des Gorges du Verdon. Les objectifs partagés seront de réguler les flux, de faire évoluer les solutions de mobilités et de proposer des services et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites.

**Sur le plan de la structuration touristique et du développement de l'offre touristique**, le Parc du Verdon poursuivra son action en s'impliquant dans les dynamiques collectives portées à l'échelle du bassin versant **par le programme SMART destination** réunissant 12 partenaires territoriaux tous concernés par l'aire d'influence du Verdon. A l'échelle régionale, la priorité est fixée autour de la dynamique collective impulsée par **le contrat de filière écotourisme** réunissant le réseau régional des espaces protégés constitué entre autre par les 9 Parcs Naturels régionaux et par les 4 parcs nationaux. C'est dans ce cadre que sera déployé la marque Valeurs Parc naturel régional.

En parallèle de ces actions impliquant des coopérations multipartenariales, l'offre touristique et les modes de découverte sont également imaginés sur le périmètre du Parc. En 2021 seront poursuivis **les opérations de créations d'itinérance pédestre avec la collection des Tours du Verdon** ainsi que la création de **l'offre d'itinérance à vélo** avec l'appui d'animation et de promotion assuré **par Vélo Loisir Provence** en convention avec le Parc.

Parmi les projets phares notons l'objectif de création des GR de Pays **Tour du lac de Castillon, Tour des Gorges et Tour du massif des Mourres**, pour l'offre de tourisme à vélo **le Tour du Verdon** deviendra un itinéraire socle sur lequel se grefferont des boucles locales.

Sur le plan stratégique, l'année 2021 verra le renouvellement de la stratégie touristique qui a conduit de 2015 à 2020 la mise en œuvre du programme Espace Valléen « Voir le Verdon en grand ! ». Cette stratégie renouvelée alimentera

la rédaction de la nouvelle charte et une probable candidature au prochain appel à projet espace valléen 2021-2026..

En matière de gouvernance, l'année 2020 aura vu le renouvellement et la reconfiguration de la commission tourisme devenu la commission **Ecotourisme et gestion des sites fréquentés**. Cette nouvelle appellation précise les domaines de compétences et les attentes fixées au Parc en matière d'actions touristiques.

Cette commission a fixé en novembre 2020 le cap du programme d'action 2021 qui se décline autour des 3 axes suivant :

### **1/ AXE 1 : ACCUEIL A LA HAUTEUR DE LA NOTORIETE DES SITES EMBLEMATIQUES (§2 REGIE)**

Cet axe comprend pour l'essentiel les actions portées par la **Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés (cf. paragraphe §2 dédié)**. Il sert prioritairement l'objectif d'aboutir au label Grand site de France pour le site classé des Gorges du Verdon. Le principe étant de faire largement rayonner l'expérience « Grand site » sur l'ensemble des sites attractifs et fréquentés du Parc.

Les actions sont orientées sur la requalification de sites, combinées avec la mise en place de services permettant la qualité de l'accueil et le développement de l'offre d'activités et de découverte dans le respect des sites.

Les principales opérations de l'opération grand site des Gorges du Verdon portées par la Régie d'aménagement concernent le site emblématique du Point Sublime / Couloir Samson sur la commune de Rougon, les sites d'embarquements eau-vive sur les communes de Rougon et Castellane, la navette Blanc-Martel, la route des crêtes sur la commune de La Palud-sur-Verdon ou le réseau radio.

Ces opérations sont soit rattachées directement au budget autonome de la Régie, soit font l'objet, quand les services génèrent des recettes spécifiques (SPIC), de budget spécifiques (cas de la navette Blanc-Martel depuis 2020 et des services sur le site du Point Sublime / Couloir Samson à partir de 2021).

La Régie intervient d'autre part sur d'autres sites (cas notamment de l'aménagement de la plage de Saint-Julien sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier).

L'attention sera également portée, suivant les préconisations du plan de gestion du moyen Verdon, sur la formation des professionnels exerçant leurs activités sur la rivière et ses affluents qui bénéficieront d'un cycle de formations leur permettant d'appliquer les exigences et recommandations visant à préserver les milieux et les espèces.

Sur les rives du lac de Sainte-Croix une attente spécifique est en voie d'émergence portée par les intercommunalités concernées afin de relancer un plan de gestion à l'arrêt depuis plusieurs années. L'intensité de la fréquentation en 2020 et son lot de débordements incite à repenser l'accueil et à mieux réguler les flux. Un bilan de saison a été partagé en décembre 2020 et une volonté d'agir s'est exprimée. Il reste à calibrer les actions et les moyens dédiés. Le Parc coordonnera et animera la démarche en relation étroite avec les intercommunalités. Aucune incidence budgétaire n'est à prévoir. Une attention spécifique sera accordée à la gestion des déchets en faisant le lien avec **l'opération d'enlèvement des embarcations abandonnées et du retraitement des déchets plastiques** programmée et financée dans le cadre de *l'appel à manifestation d'intérêt régional Méditerranée zéro plastique*.

### **Dispositif Ecogardes et Garde régionale forestière**

Le dispositif des Ecogardes - Garde Régionale Forestière (GRF) se poursuit et sera renforcé en accord avec la Région. L'année 2020, avec pour **la première fois la mise en place d'un renfort communal**, a plus que jamais démontré la pertinence de cette opération et de la nécessité d'une présence d'agents sur le terrain sur les ailes de saisons et au cœur de la saison. Plus récemment la fermeture des stations de ski à l'hiver 2020-2021 diffuse dans

tous les espaces naturels de la Région et du massif des Alpes, cette fréquentation jusqu'alors cantonnée dans les stations.

En 2021, le dispositif permettra de fusionner les gardes régionaux forestiers et les renforts communaux comprendra :

- 1 coordinateur à l'année commissionné et assermenté,
- 3 chefs de secteur 5 ou 6 mois (dont 4 mois en mission GRF),
- 3 gardes forestiers régionaux sur 3 mois pour prévenir l'avant et l'après saison,
- 13 écogardes GRF sur 2 mois, au cœur de saison,
- 1 écogarde sur 2 mois pour les sentiers et espaces naturels sensibles des Alpes de haute-Provence
- 2 services civiques sur 8 mois.

La saison 2021 permettra ainsi de regrouper les financements régionaux, départementaux, communaux et ceux de l'Etat, le cas échéant.

#### Les missions restent inchangées :

- Poursuite de la **sensibilisation des publics en espaces naturels** :
  - Présence à la demande des départements dans les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire (mais désengagement du territoire de Sillans-la-Cascade), dans la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin, espaces du conservatoire du littoral (Bauduen, Moustiers, Baudinard) sur les sentiers Blanc-Martel et des basses gorges...
  - Écoveille sur les sentiers inscrits aux PDIPR et, peut-être à l'avenir, promotion touristique hors les murs (en fonction des financements qui pourraient être apportés par les EPCI et offices de tourisme intercommunaux),
  - Mission de police de l'environnement (portée par le coordinateur assermenté et potentiellement le chef de secteur Ouest à l'été 2021),
  - Accompagnement des manifestations sportives.
- **Prévention des incendies** : poursuite de l'**opération « Guerre du Feu »** en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur par de la prévention des feux de forêts et de la surveillance des massifs forestiers.
- Du point de vue des matériels, et grâce à la Région, les écogardes seront dotés à partir de 2021, d'un **véhicule 4x4 porteur d'eau**. Il permettra de rejoindre plus efficacement les dispositifs « pompiers » de surveillance et d'alerte notamment lors des journées les plus à risques.
- L'acquisition d'un **bateau à moteur d'intervention** sur les retenues du Verdon (Sainte-Croix dans un premier temps puis éventuellement Esparron) est également en cours de budgétisation dans le cadre du contrat de Parc avec la Région. En partenariat avec les forces de police et le SDIS, il permettra d'intensifier les patrouilles de nuit notamment.
- En 2021, la mise en œuvre de la **stratégie relative aux activités motorisées** est mise en suspens. Seules, des opérations ponctuelles interservices de police auront lieu. Le cas échéant, l'accompagnement de communes volontaires sera envisageable pour la mise en place d'arrêtés municipaux visant à interdire la circulation motorisée en espaces naturel.
- Cependant, le Parc du Verdon étudie une montée en compétence sur les questions de police au travers du commissionnement d'agent. Un temps de formation/information des maires et personnels compétents est prévu en janvier 2021 lors d'un CS thématique.

## 2/ AXE 2 : construire l'offre d'écotourisme sur des patrimoines à vivre

Cette orientation prend appui sur la dynamique régionale animée par le réseau des espaces protégés et qui a vu se concrétiser en 2020 le lancement d'un contrat de filière régional d'écotourisme.

La dynamique régionale bénéficie d'une implication forte du réseau tourisme porté par l'inter PNR de la Région Sud. C'est à travers ce réseau que les actions au bénéfice de l'offre touristique du Parc du Verdon seront impulsées. Il s'agit en premier lieu de maintenir et développer la qualification de l'offre par la marque Valeurs Parc dont l'attribution est instruite dans le cadre du comité de gestion de la marque.

En parallèle à la filière écotourisme une étude est en cours pour envisager le rapprochement des marques Esprit Parc national et Valeurs Parc naturel régional. Cette étude est portée dans le cadre d'un partenariat entre les Parcs alpins (PN + PNR). Le Parc du Verdon est impliqué sans toutefois cofinancer l'étude.

Dans le domaine des mobilités douces et de l'itinérance, il s'agit d'offrir un mode de découverte et de déplacement favorable avec la notion de rencontre et d'immersion.

C'est tout l'objectif des actions portées sur l'itinérance pédestre par la création de **GR de Pays**. Cet objectif bénéficie d'un temps de travail dédié assuré par le technicien randonnée (0,5 ETP) soutenu par les financements LEADER. En 2021 sont prévus la concrétisation du **GR de Pays Tour de Castillon, et la création du Tour des Gorges et du Tour du Massif des Mourres**.

D'autre part, l'offre d'itinérance est complétée par le développement du tourisme à vélo grâce à l'appui de l'association Vélo Loisir Provence qui fédère une cinquantaine d'entreprises et qui oeuvre pour la création d'itinéraires dont un itinéraire structurant « **le tour du Verdon** » qui sera concrétisé en 2021 après plusieurs années de gestation. Le Parc s'investit dans l'instance de gouvernance de l'association et contribue à ses définir ses perspectives d'évolution.

En complément à ces actions le Parc contribuera à la création de l'itinéraire **la Routo** en s'investissant sur le volet interprétation grâce au soutien de LEADER sur l'enveloppe coopération inter GAL.

Enfin sur le volet promotionnel tout l'effort sera porté sur le développement du **site portail www.cheminsdesparcs.fr** qui intégrera en 2021 une partie de l'offre d'itinéraires à vélo et qui bénéficiera d'une synchronisation avec la base de donnée APIDAE (système d'information touristique régional).

## 3/ AXE 3 : mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon

Cet axe est animé par la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions **de la Destination Verdon** regroupant 12 partenaires territoriaux et bénéficiant du financement du programme LEADER et du soutien de la Région dans le cadre de son plan de croissance de l'économie touristique régionale.

Après une année 2019 consacrée à la définition d'une stratégie marketing, l'année 2020 aura permis de concrétiser la mobilisation des moyens financiers et de définir le programme d'actions. 2021 verra la **mise en œuvre du programme d'actions** avec comme temps forts la définition de la gouvernance de la destination qui se lance avec l'appui d'une AMO. Cette phase d'étude sera complétée par des actions concrètes comme la création de la marque Verdon et par le développement d'outils de promotion dédié ainsi que par la constitution d'une banque d'images et de vidéos.

Dans le cadre de la coopération, il faut également retenir les actions inscrites dans le conventionnement avec les villes portes dont certaines porteront sur des opérations en lien avec les enjeux touristiques. Draguignan et Digne seront associés au projet d'itinérance avec le projet la Routo pour ce qui concerne Digne et l'objectif d'une liaison pédestre à relancer entre Draguignan et le Verdon. En matière d'organisation de la desserte en transport en

commun et en solutions de mobilité organisées les deux villes portes constituent des nœuds essentiels pour accéder au Verdon (lien avec la gare des Arcs pour Draguignan ou avec le train des pignes pour Digne).

La coopération et la solidarité pour renforcer la gestion des sites et optimiser les retombées de la fréquentation pourront s'exprimer autour de l'action 1 % pour le Verdon qui devra être relancée en 2021. L'objectif principal étant d'aboutir à formaliser les avantages fiscaux pour les entreprises contribuant au fond 1 % (finir le rescrit fiscal).

<b>Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>coût total</b>	<b>Coût sur 2021</b>	<b>Dont autofinancement 2021</b>
<b>AXE 1 : Aménagement &amp; Gestion des sites (Régie) – opérations écocardes – garde forestière – médiation APN</b>			
Aménagement / OGS : aménagement du site du Point Sublime / Couloir Samson	Voir §3 – budget annexe SPIC dédié		
Installation barrières automatiques parking Point Sublime			
Gestion / OGS : Gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson sur la saison 2021			
Aménagement / OGS : Projet d'aménagement du belvédère Fayet-Cavaliers (Aiguines) - étude avant-projet	Voir §2 – budget autonome Régie		
Aménagement / OGS : accompagnement dans l'installation de toilettes sèches sur le site de La Mescla (Rougou)			
Aménagement / OGS : travaux d'aménagement sur les sites d'embarquements eau-vive Moyen-Verdon			
Mobilité - Gestion / OGS : navette Blanc-Martel 2021 (fonctionnement du service et système de réservation)	Voir § 4 – budget annexe dédié		
Offre de découverte -Interprétation / OGS : Etude de définition d'un produit touristique sur la Route des Crêtes (La Palud / Verdon)	Voir §2 - budget autonome Régie		
Pilotage OGS et construction stratégie pour élaboration candidature label grand Site			
Aménagement / Lac d'Esparron : aménagement de la Plage de Saint-Julien (porté par la commune de Saint-Julien-le-Montagnier, avec une AMO du Parc)			
Gestion / Parc : Gestion et entretien du réseau radio sécurité Verdon	Voir §2 - budget autonome Régie		
Animation et gestion de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés	Voir §2 - budget autonome Régie		
Gestion des sites / OGS : Formation des professionnels des activités aquatiques	12 000,00 €	12 000,00 €	2 400,00 €
Gestion des sites / régulation de la fréquentation :expérimentation WAZE	4 200,00 €	4 200,00 €	2 100,00 €
Ecogardes 2021 : sensibilisation et sécurisation des publics en espace naturel et surveillance incendie	181 377 €	181 377 €	48 078 € (dont 10 000 d'EDF) + autofinancement des communes

Véhicule 4x4 porteur d'eau : véhicule intégré aux patrouilles GRF de surveillance DFCI sur financement Région	43 750 €	43 750 €	8 750 €
Embarcation #1 à moteur thermique de type semi-rigide intégrée aux patrouilles écogardes/GRF et interservices (SDIS/OFB/Gendarmerie/ONF...) sur financement Contrat de Parc-Région	45 000 €	45 000 €	9 000 €
Embarcation #2 à moteur ELECTRIQUE de type semi-rigide intégrée aux patrouilles écogardes/GRF et interservices (SDIS/OFB/Gendarmerie/ONF...) sur financement Contrat de Parc-Région			Décision modificative du budget 2021 ou maîtrise d'ouvrage communale
Kits de dépollution des lacs et retenues (sur financement Contrat de Parc-Région financement SCP)	12 500 €	12 500 €	2 500 €
Dépollution des lacs du Verdon : enlèvement des épaves et bateaux hors d'usage du lac de Ste Croix. Accompagnement des projets associatifs de nettoyages/dépollution des espaces naturels (solde opération 2020)	59 150, 00 €	49105,37 €	9 919 €
Mise en place de plans de gestion pour les canyons – volet formation des professionnels de l'eau vive (2021-2022), suivi de la fréquentation (écocompteurs...), gestion des conflits	17 500,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €
Mobilité douce et réseau d'itinérance pédestre - GR de Pays - Tours du Verdon – dossier LEADER	22 700,00 €	19 35,00 €	1 935,00 €
<b>AXE 2 : développement de l'offre touristique – écotourisme – mobilités douces</b>			
Dossier Rando 2020 – reliquat d'action suite à dossier prorogé (édition flyer)	2 000 €	2 000 €	400,00 €
Tourisme à vélo : convention avec VLP (dont Cotisation annuelle pour l'association VLP)	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
<b>AXE 3: Actions partenariales liées à la destination Verdon – programme Smart Destination</b>			
Smart Destination Verdon Création d'un site portail de destination et animation par temps de travail community manager	5 025 €(Coût total 100 000,00 € porté par l'AD04)	5 025,00 €	5 025,00 €

### 1-1-9 : Autres priorités

#### Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)

Depuis 2009, le Parc du Verdon accompagne une union de collectivités du Sud Liban qui souhaite trouver un mode de développement durable de leur territoire et adapter le concept des parcs naturels régionaux français. Après plusieurs échanges et la mise en place d'un plan stratégique à 5 ans puis de la rédaction d'une charte de développement durable, l'Union des municipalités de Jezzine a souhaité aller plus loin dans la coopération.

En 2019, avec l'accord du bureau du Parc, un projet **d'accompagnement pour la Préfiguration d'un Parc naturel régional à Jezzine** a été déposé par le syndicat auprès de la Région, pour un coût total proposé de 33 850 (dont 20 %



d'autofinancement apporté par la valorisation du temps de travail du codirecteur qui suit le projet). Cette opération de 12 mois permettra d'équiper l'Union d'un chef de projet Parc qui :

- Suivra la mise en place de la charte de développement durable et l'évaluera,
- Accompagnera les municipalités souhaitant monter des projets déclinant la charte,
- Réunira les informations et données patrimoniales nécessaires pour la création d'un parc naturel régional, grâce au développement de partenariat universitaires et de recherches.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire dûe au COVID et surtout de la crise économique majeure que connaît le Liban, **l'action prévue sur 2020 a été reportée à 2021 à la demande de nos partenaires libanais.**

**Amélioration de la communication sur le territoire selon les publics ciblés.**

Les actions proposées pour 2021 découlent de la stratégie de communication et de la refonte de la charte graphique repensées en 2016. Elles tiennent compte des restrictions budgétaires régionales et s'appuient uniquement sur la capacité d'autofinancement du syndicat combinée à des actions de communication prévues dans les différents dossiers de financement d'autres projets. Les actions se déclinent autour de plusieurs axes : communication de la structure (lettre d'information, appui à des radios locales, etc.) ; visibilité régionale (participation du Parc au Congrès mondial pour la nature UICN organisé à Marseille en 2021, publication de brochures inter-parcs) ; communication pour la Charte (actions autour de la rédaction de la nouvelle Charte et restitution des rendez-vous « Fabrique ton Parc ») ; développement du site Internet et poursuite de l'animation de la page Facebook ; communication autour de thèmes majeurs ; accompagnement des actions de communication des différentes missions du Parc.

**Gestion, diffusion et vulgarisation des données.** Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les données du Parc et qui relèvent d'un temps important d'animation par les agents. On peut citer : le déploiement du système d'information territorial (SIT) pour les données cartographiques et de l'observatoire du territoire qui reposent sur une dynamique régionale inter parcs ; le développement d'un centre de ressources documentaires en ligne pour les documents et rapports ; la mobilisation des données pour la révision de la charte ; et la poursuite de notre démarche d'open data.

**Actions budgétées pour 2021 (hors ingénierie permanente)**

Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2021	Dont autofinancement 2021
Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)	<b>33 850 €</b>	<b>33 850 €</b>	(20 % valorisé en temps de travail du codirecteur)
Interparcs SIT	6 000 € (part du Parc/interparc)	6 000 €	6 000 €
Centre de ressources en ligne (maintenance et hébergement)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Actions de communication (web et outils institutionnels)	8 500 € (dont 3 000 € pour le web)	8 500 €	8 500 €
Actions de communication (congrès UICN)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Révision de la charte (communication + 0,5 ETP évaluation et 0,5 ETP concertation)	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte



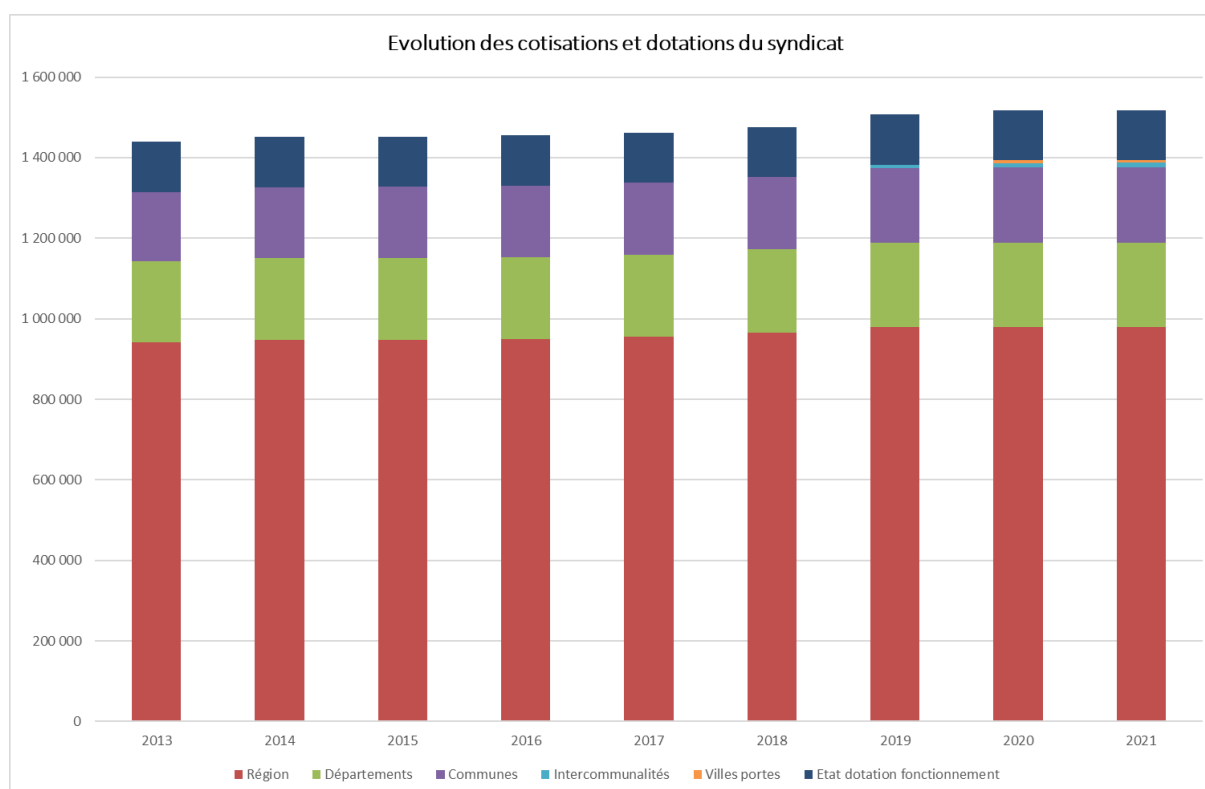
## 1-2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. **Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc.** En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions...), des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines, ou d'appui ponctuel réalisé à la demande des communes par des agents du syndicat (avec indemnisation financière).

À noter également la présence d'une **DOTATION DE FONCTIONNEMENT de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui **pour 2021** semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale et de l'association régionale des Parcs.

Évolution des cotisations statutaires et dotation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Région	947 855	947 855	949 750	955 449	965 958	979 481	979 841	979 481
Départements 04 et 83	202 520	202 412	202 816	204 032	206 276	209 164	209 164	209 164
Communes	175 584	176 960	178 120	178 621	179 780	185 441	186 470	188 173
Intercommunalités	0	0	0	0	0	8 500	10 500	10 500
Villes portes	0	0	0	0	0	0	7 000	7 000
État (dotation fonctionnement)	125 000	125 000	125 000	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 959</b>	<b>1 452 227</b>	<b>1 455 686</b>	<b>1 462 102</b>	<b>1 476 014</b>	<b>1 506 586</b>	<b>1 516 975</b>	<b>1 518 319</b>



**Les modifications des statuts actées en 2018 puis 2019 ont amené plusieurs conséquences sur les recettes du syndicat :**

- Tout d'abord en 2018, l'intégration des intercommunalités avec voix délibérante et cotisation (pour les objets 1 et 2) a permis une légère augmentation des cotisations en 2019 (+ 8 500 €), qui est un peu renforcée depuis 2020 (+ 2 000 €, avec l'arrivée de la CAD et de la CC Pays de Fayence). Il faut noter que l'adhésion du SIVU d'entretien des berges du Verdon au syndicat en 2019 n'aura, elle, aucune conséquence sur les cotisations en 2020, car la solution juridique choisie pour le rapprochement SIVU / Syndicat du Parc inclut sa dissolution au 31-12-2019.
- Ensuite l'intégration des deux villes-portes de Draguignan et Digne les Bains en 2019, a amené des cotisations supplémentaires à partir de 2020 (+ 7 000 €).

Ces intégrations sont globalement très positives pour le syndicat car elles permettent de s'associer à de nouveaux partenaires qui vont pouvoir porter la mise en œuvre de la charte aux côtés du Parc et celle de ses objectifs en matière de gestion de l'eau, mais il faut noter également qu'elles amènent une charge de travail et des dépenses supplémentaires pour le suivi et la mise en œuvre de nouveaux projets.

D'autre part, une des modifications des statuts opérées en 2019, en application de la feuille de route régionale pour les parcs, a eu elle **une conséquence négative sur le montant total des cotisations du syndicat sur les objets 1 et 2 à partir de 2020** : il s'agit de **l'arrêt de l'indexation des cotisations de la Région et des départements sur l'indice INSEE des prix à la consommation « ensemble hors tabac »**. Cette indexation représentait une revalorisation notable presque chaque année (par exemple + 1,4 %, soit 13 523 € pour l'année 2018), indispensable à la compensation de l'augmentation du coût de la vie ou de l'évolution normale et automatique de la masse salariale dans la fonction publique (compte tenu du glissement vieillesse/technicité). Cette évolution négative est importante car le contexte financier qui est très tendu pour tous nos partenaires, l'est aussi pour le syndicat depuis des années. A partir de 2020, les cotisations des départements et de la Région n'ont donc plus évolué.

**Concernant les communes, les modifications des statuts ont acté le maintien du montant des cotisations par habitant** qui sont réparties en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :

- **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
- **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** (sur les 46 communes du syndicat mixte, seules 43 sont concernées par le bassin versant (n'y sont pas : Majastres, Aups et Sillans) et donc le 2<sup>e</sup> objet. 41 ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste-Croix-du-Verdon, Demandolx).

Pour 2021, suite aux modifications des statuts évoquées ci-dessus, les cotisations seront proposées au vote du CS ainsi :

- **Conseil régional : 979 481 €**
- **Conseils départementaux : 104 582 €** chacun (soit 209 164 € pour les deux)
- **Communes : 188 173 €**
- **Intercommunalités ayant adhéré pour l'objet 1 ou l'objet 2 : 10 500 €** (P2A, DLVA, CAD, CCPV, CCLGV, CCAPV, CCPF, CCPF)
- **Villes-portes de Digne-les-Bains et Draguignan : 7 000 €**

Si pour 2021, les cotisations et participations sont donc globalement légèrement en hausse grâce à une petite hausse de la population communale (et si l'Etat confirme bien sa participation), il faut cependant noter **que depuis 2020 les cotisations (hors communes) du syndicat sont gelées (si la population reste constante); ce qui posera des questions à l'avenir.**

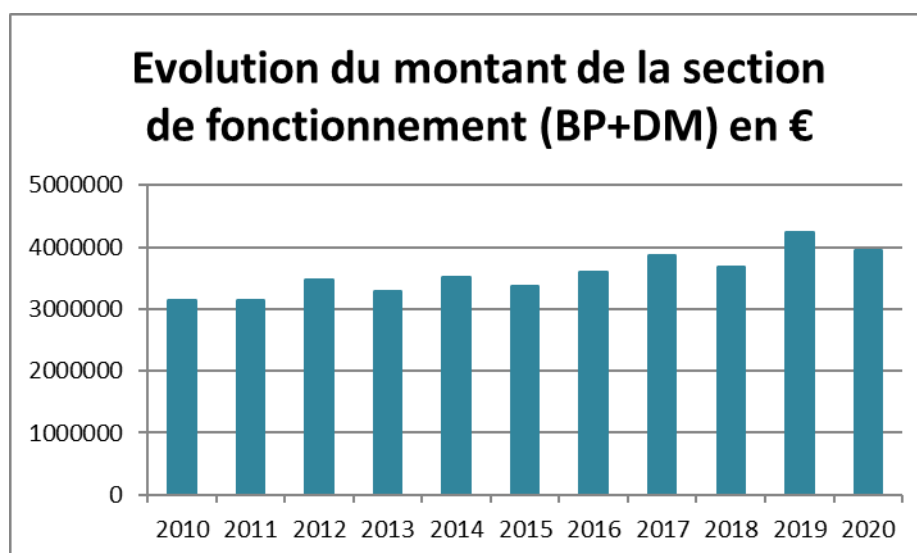
Il est rappelé que ces ressources alimentent à la fois le budget principal du syndicat mixte pour les objets 1 et 2 du syndicat et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, **budget autonome.**

**Les cotisations de l'objet 3 – GEMAPI du syndicat** sont quant à elles calculées sur la base du coût de son programme d'actions et financées par les intercommunalités. (Cf. § 5 du ROB) ; elles sont affectées au budget annexe de l'objet 3.

### **1-3 – Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :**

#### **1-3-1 Globalement :**

Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat pour ses objets 1 et 2 oscillait entre 3 et 3,8 millions d'euros entre 2008 et 2020.



En 2019, avec l'intégration au budget, le syndicat a connu **une augmentation importante mais temporaire** de ce budget prévisionnel de fonctionnement (pour atteindre 4,2 M€) **dûe à la nécessité de mettre en place des opérations urgentes pendant la phase transitoire de la réflexion sur la structuration de la compétence GEMAPI** à l'échelle du bassin versant. Le syndicat a donc validé le portage de ces opérations « GEMAPI » de manière exceptionnelle et transitoire, et ceci par conventions avec les intercommunalités concernées qui apportaient l'autofinancement nécessaire à certaines opérations, non financées à 100 % par des subventions.

Avec la création du budget annexe GEMAPI décidé par le comité syndical du 30 octobre 2019, les dépenses liées aux opérations GEMAPI que porte le syndicat, depuis 2020, sont donc inscrites sur ce budget annexe. Seules quelques opérations commencées en 2019 (listées au § 1-1-3) et qui n'appellent pas d'autofinancement du Parc, resteront inscrites sur le budget principal sur 2021, comme ce fut le cas en 2020, pour simplifier leur gestion budgétaire.

D'autre part, il est à noter que, depuis 2020, les dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de la compétence GEMAPI et au suivi des opérations GEMAPI ont été transférées du budget principal vers le budget annexe GEMAPI (Cf. § 5 du ROB). **Ainsi, les dépenses salariales et les charges de fonctionnement inhérentes à l'équipe GEMAPI ont été transférées sur le budget annexe objet 3, en accord avec les intercommunalités et financées par elles** (soit 6 ETP actuels du syndicat + les 5 postes créés pour les agents SIVU, soit 5 ETP) + 35 000 € de charges à caractère général).

**Le budget de fonctionnement du syndicat pour ses objets 1 et 2 a de ce fait connu une évolution notable à la baisse en 2020.**

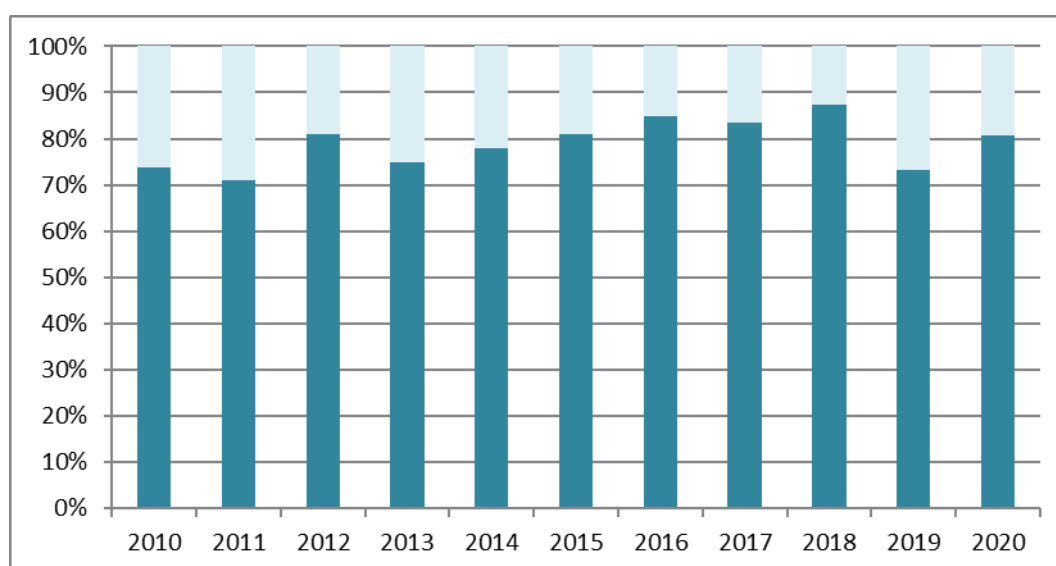
**Pour 2021, il est prévu le maintien du niveau des dépenses de fonctionnement de 2020 (hors budgets annexes).**

Traditionnellement, le rapport d'orientations budgétaires et la mise en place du débat d'orientations budgétaires sont l'occasion de faire un point sur l'avancement des dépenses prévues (taux de réalisation en particulier).

Après 4 années où le taux de réalisation du syndicat dépassait les 80 %, l'année 2019 a été une année compliquée par le décalage dans le démarrage de plusieurs grosses opérations, dont les travaux de restauration hydromorphologique du Colostre (suite au retard de nomination du commissaire enquêteur).

Après résolution des différents problèmes rencontrés en 2019, et malgré les problèmes causés par la crise sanitaire (confinement, limitation des actions de terrains, des événements et des réalisations de terrain pendant au moins 2 mois...), l'année 2020 aura vu une nette amélioration du taux de réalisation des dépenses, qui dépasse à nouveau les 80 %, prouvant que la mobilisation de l'équipe est restée très forte malgré les conditions de travail plus que compliquées et grâce à la mise en place du télétravail généralisé pendant les différentes phases de la crise.

Évolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées + engagées et dépenses prévues (au 31-12-2020))



### **1-3-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale :**

#### **Évolution de l'effectif :**

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou régie...

Compte tenu **des fortes évolutions qu'a connues l'effectif du syndicat en 2020 (avec la GEMAPI)**, et pour pouvoir analyser cette évolution au regard des années passées, il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.

L'effectif total du syndicat était en progression depuis sa création mais **il s'était stabilisé sur la période 2017-2019, à la demande des élus.**

**En 2019, il était de 37 emplois permanents**, auxquels se rajoutaient 19 saisonniers pour le dispositif écoparc (chefs de secteurs et agents), un apprenti, 2 services civiques et 2 contrats pour besoins occasionnels.

L'effectif permanent était réparti en :

- 25 agents titulaires,

- 12 agents contractuels,

**En 2020 cet effectif permanent a connu une forte hausse** en raison de la création du 3<sup>ème</sup> objet du syndicat.

En effet la mise en œuvre de la GEMAPI a nécessité :

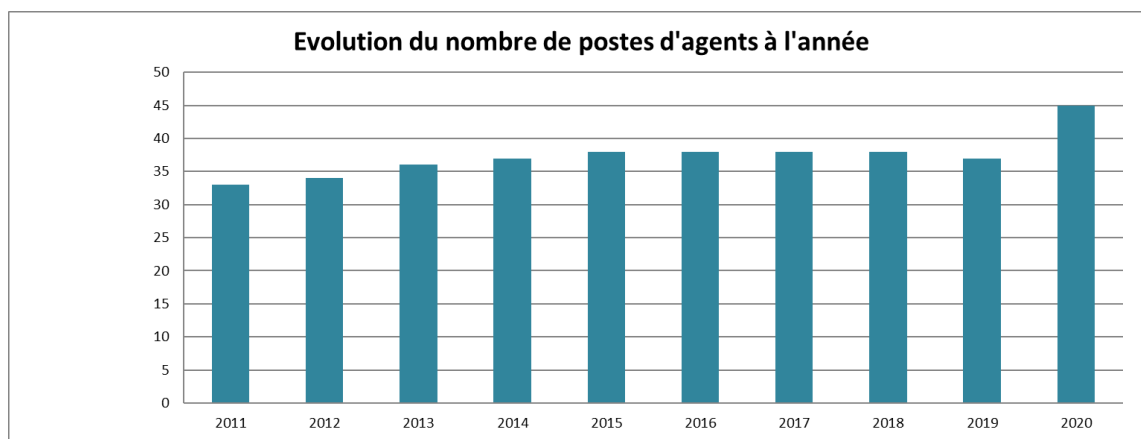
- la création de 5 postes permanents nécessaires pour accueillir le transfert des agents du SIVU (4 CDI, 1 CDD),
- la transformation d'un poste d'attaché présent au tableau des effectifs, mais non pourvu, pour recruter au 1<sup>er</sup> février 2020 une gestionnaire des marchés et affaires juridiques qui accompagne toutes les procédures du syndicat sur ces autres objets (contractuelle).

L'effectif des postes permanents occupés est donc passé à **43 agents sur l'année 2020, dont :**

- **25 agents titulaires**
- **18 agents contractuels** (+2 contractuels de plus de 6 mois portant l'effectif présent sur toute l'année 2020 à 45 personnes)

Quelques évolutions intervenues en 2020 sont à noter :

- Le **remplacement de la chargée de projet réouverture des milieux forestiers et pastoralisme** (à mi-temps), qui a souhaité mener un projet personnel d'installation, par un technicien pastoralisme dont la mission à mi-temps a été complétée par une mission à mi-temps de chef de secteur écoparc
- Le **remplacement de la chargée de projet Regain/agroécologie** qui a souhaité suivre son compagnon pour un projet d'installation dans une autre région.
- **La prolongation de la mission du technicien naturaliste** en charge de l'inventaire des zones humides du bassin versant pour terminer le travail qui s'est révélé beaucoup plus important que prévu (financée par la GEMAPI). Cette mission qui a fait l'objet d'une création de poste permanent fin 2020 sera pourvue par un contrat de projet de 12 mois en 2021. Une fois la mission terminée, le contenu du poste permanent pourra être amené à évoluer éventuellement si une évolution de la répartition des missions en interne de l'équipe devait intervenir.
- **2 contrats à l'année combinant plusieurs missions** (chefs de secteurs ecogardes et technicien pastoralisme ou dépollution)
- **L'arrivée en fin d'année d'un service civique pour 8 mois** qui a comme projet d'aider les élus du syndicat à mieux cerner le cadre juridique des missions de police environnementale et de sensibiliser au rôle des communes, au rôle possible du parc et d'analyser l'évolution possible ou souhaitable des missions des écoparc.
- **Le nombre de saisonniers écoparc embauchés pour l'été a été largement augmenté par rapport à la prévision initiale** (22 au lieu des 15 prévus + 2 chefs de secteur), en raison du besoin de renforts communaux qui ont été mis en place à la demande des communes et avec le soutien de l'Etat et d'EDF pour faire face à la très forte fréquentation des bords de lacs et des sites naturels au moment du déconfinement.



Après l'intégration de la compétence GEMAPI et le renfort de personnes dédié à ces missions en 2020, **le syndicat va connaître une nouvelle évolution de son personnel en 2021 avec le développement du nouveau service** (SPIC OGS-parkings et sites) lié à la gestion du site du Point-sublime Couloir Samson qui va nécessiter, en particulier, de mettre en place en plus un gestionnaire et des saisonniers contractuels de droit privé (puisqu'attachés à un SPIC).

**À l'effectif permanent de 2020 qui restera identique en 2021 s'ajouteront:**

- **des missions saisonnières ou pour besoins occasionnels :**

Pour la gestion du site Point sublime – Couloir :

- 1 Gestionnaire du site Point Sublime-Couloir Samson (7 mois) (Catégorie B) – Contrat de droit privé rattaché au SPIC OGS parking
- 1 Chargé d'animation de la maison de site (3 mois) (Catégorie B) - contrat de droit public rattaché à la Régie d'aménagement des sites naturels fréquenté
- 5 à 7 agents d'accueil et de parking polyvalents sur 4 mois maximum (catégorie C) – Contrat de droit privé rattaché au SPIC OGS parkings et services

Pour le dispositif Ecogardes – Garde régionale forestière :

- 15 à 20 écogardes saisonniers maximum pour une durée de 3 mois maximum (Catégorie C) - - contrat de droit public (budget Parc)

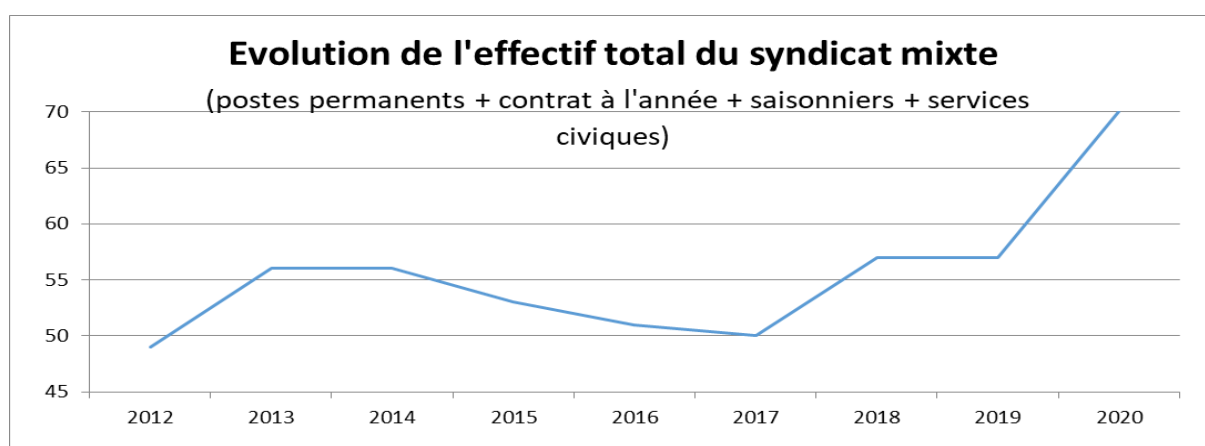
Pour la suite de la révision de la charte :

- 1 chargé de rédaction du rapport environnemental de la charte (3 mois pour accroissement temporaire d'activité (catégorie A) contrat de droit public (budget Parc)

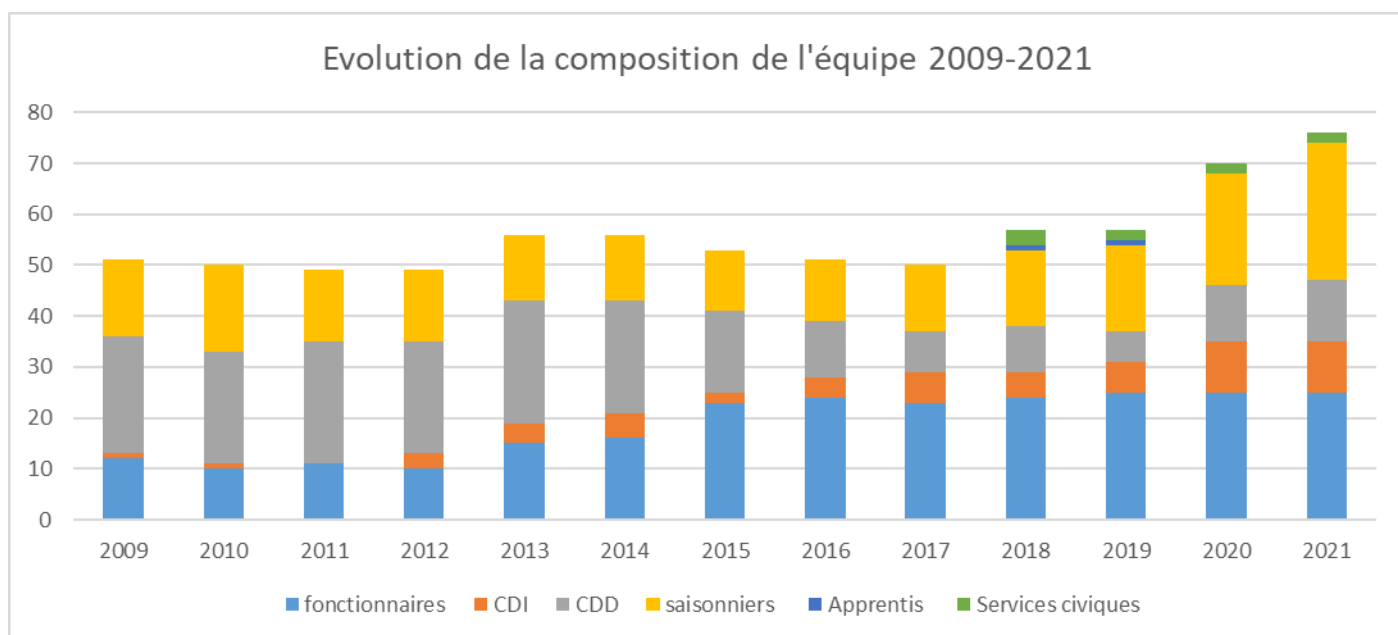
Cf. Proposition **d'organigramme 2021** mis à jour en annexe.

Comme le confirment les graphiques figurant ci-dessous, et compte tenu des éléments cités ci-dessus, l'effectif total (permanents + contrats à l'année + saisonniers + services civiques) qui était de 70 en 2020, pourrait donc lui aussi augmenter en principe pour atteindre 76) avec l'ajout du personnel lié à la gestion du site du Point sublime.

**Cette évolution forte en 2 ans est liée à l'intégration de nouvelles missions financées par de nouvelles recettes, mais aussi à l'affichage prévisionnel d'un nombre de saisonniers qui ne seront peut-être pas tous mis en place. Cela reste un maximum** car le nombre de saisonniers prévus a été volontairement maximisé pour faire face au besoin éventuel de nouveaux renforts d'écogardes « communaux » (post-déconfinement) et à un nombre de saisonniers nécessaires plus ou moins important selon le rythme de la navette du couloir Samson qui sera arrêté par les élus d'ici au printemps.



Enfin, comme on peut le voir ci-dessous, en 10 ans, la composition de l'équipe a également beaucoup évolué suite à la volonté exprimée par les élus et la direction de la stabiliser pour conserver, dans l'équipe et sur le territoire, les compétences et le savoir acquis par les agents au cours de leur expérience au Parc. Le turn over dans l'équipe a ainsi drastiquement évolué à la baisse sur cette même période (pour atteindre une moyenne de 1 à 2 agents par an, soit un maximum de 4 % /an).



Dans cet esprit, les parts de fonctionnaires et de CDI ont fortement augmenté entre 2009 et 2020 pour stabiliser les agents occupant des postes traduisant le cœur de métier des parcs régionaux ou nécessaires à assurer une qualité de gestion de la structure. **Le nombre des fonctionnaires (=) et des CDI (+1) resteront stable en 2021 et la part des CDD et celle des saisonniers augmenteront en 2021**, en lien avec la mise en place de mission de courtes durées (nouveau service parking et ecogardes).

Si l'on veut avoir une vision synthétique, et que les propositions du ROB en termes d'évolution de l'organigramme sont suivies par le comité syndical, le personnel à l'année du Syndicat (43 permanents + 2 contrats à l'année) se répartirait comme suit en 2020 :

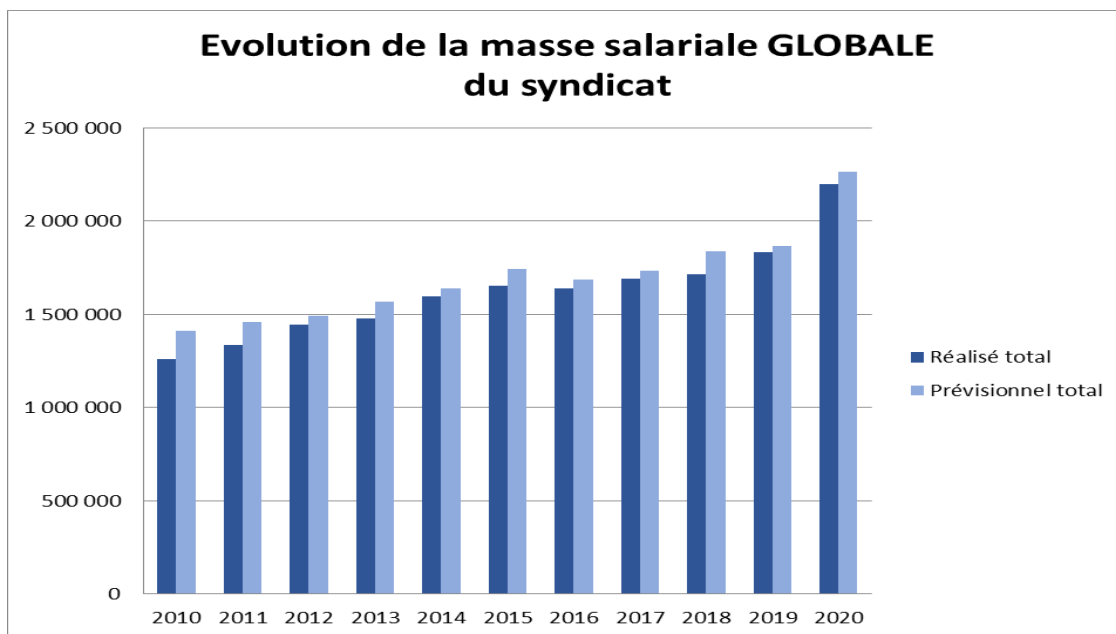
- **L'objet 1 : « mise en œuvre de la charte du Parc »**, le principal, puisqu'il concerne 32 agents entièrement ou partiellement. **Dont pour la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon**, 1,5 ETP réparti sur 2 agents (comme en 2020) plus du temps de la direction et de l'équipe administrative qui sont nécessaires entre autres à l'animation de l'Opération grand site des gorges du Verdon visant l'obtention du label Grand site de France. La part de masse salariale s'y rapportant est donc comptabilisée dans le budget de la régie (Cf. §5 du ROB). Les agents saisonniers ou le gestionnaire contractuel qui seront mis en place en 2021 pour lancer la gestion du site du point Sublime – Couloir Samson ne figurent pas dans ce décompte)
- **L'objet 2 : « gestion concertée du grand cycle de l'eau »**, sur l'ensemble du bassin versant (c'est-à-dire à terme, 69 communes, 9 EPCI, 4 départements et la Région) concernera **partiellement** en 2020 seuls 2 agents pour l'équivalent d'un 1 ETP au lieu de 4 agents (en 2019).
- **L'objet 3 : « gestion des milieux et prévention des inondations » (GEMAPI)**, sur l'ensemble du bassin versant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec l'intégration des agents du SIVU, tous les agents du pôle eau (10) sont concernés par l'objet 3 ainsi que très partiellement plusieurs agents des pôles administratif (6 : ressources humaines, comptabilité, secrétaire, marché, élaboration et exécution budgétaire et actes administratifs, informatique) et diffusion des connaissances (2 : communication, SIG) ; en réalité l'objet 3 va prendre en charge l'équivalent de 11 ETP répartis sur presque 18 agents.



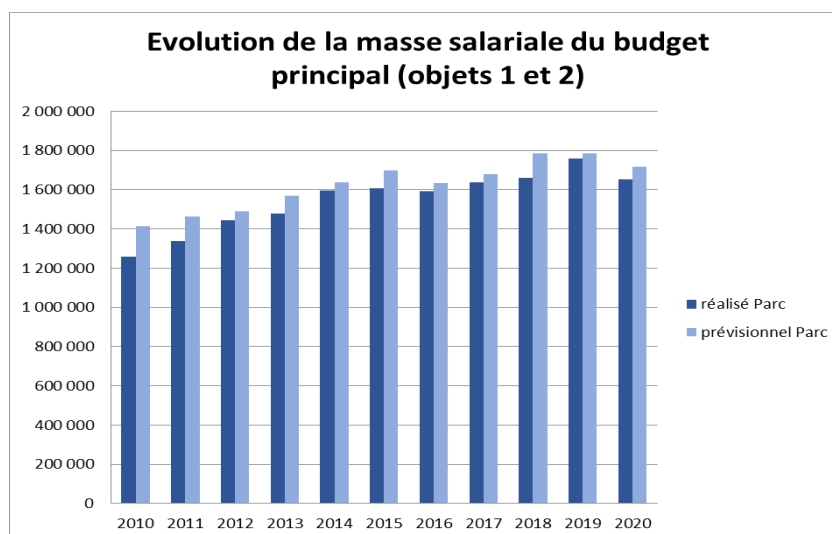
La somme des personnels concernés par les 3 objets dépasse l'effectif total du syndicat, tout simplement parce que certains agents sont concernés par la mise en œuvre de plusieurs objets (ex : responsable de pôle eau, gestionnaire des ressources humaines...).

### Évolution de la masse salariale :

L'évolution à la hausse de la masse salariale globale du syndicat était inévitable en 2020, avec l'intégration des 5 agents du SIVU, l'embauche de la gestionnaire marchés publics / affaires juridiques et les embauches ponctuelles en cas d'obtention des financements (technicien naturaliste, chargé de projet dépollution lacs-déchets).



En revanche si l'on considère seulement la masse salariale du budget principal (affecté aux objets 1 et 2), elle a été là en revanche en forte baisse car la création de l'objet 3 a amené un transfert automatique des charges des personnels affectés en tout ou partie à la GEMAPI, soit l'équivalent de 6 ETP (Cf. § 5 pour les détails), en intégrant les temps de travaux des agents en charge des fonctions support de l'équipe.

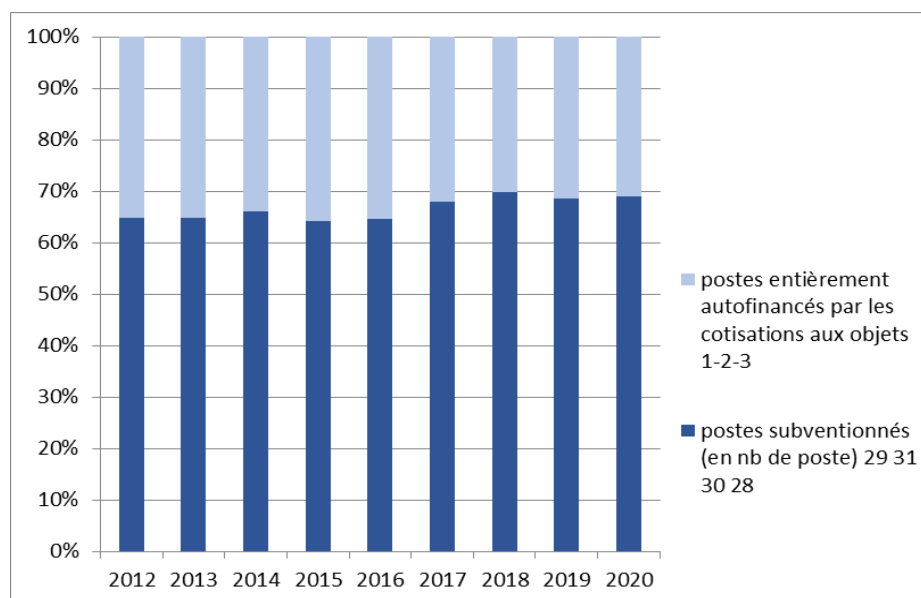


La différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2020 est faible. **Le taux de réalisation de la masse salariale est de près de 96 %.**

Cette variation minimale est liée à des postes qui sont restés vacants pendant quelques mois lors de remplacement. Ces sous-réalisations ont été compensées en partie par l'embauche de contrats de courte durée pour l'appui à la révision de la charte.

## **Financement des postes :**

Globalement, la proportion de postes subventionnés est de près de 68 % en 2020. Ces financements pouvant varier de 20 % à 100 % du coût du poste.



Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : la proportion de postes subventionnés avait augmenté ces dernières années en lien avec les différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond qui apportent également plus de perspectives sur le moyen terme. Cependant la diminution importante des aides régionales en 2017 et 2018 sur le programme d'actions a fait évoluer cette tendance à la baisse. Des recherches de financements alternatifs ont été lancées en 2019-2020 pour compenser. Le taux de postes financés globalement pour le syndicat (GEMAPI inclus) en 2020 se maintient malgré plusieurs postes en fin de financement européens fin 2020, grâce à l'intégration dans le syndicat de nouveaux postes financés (équipe rivière /agence de l'eau).

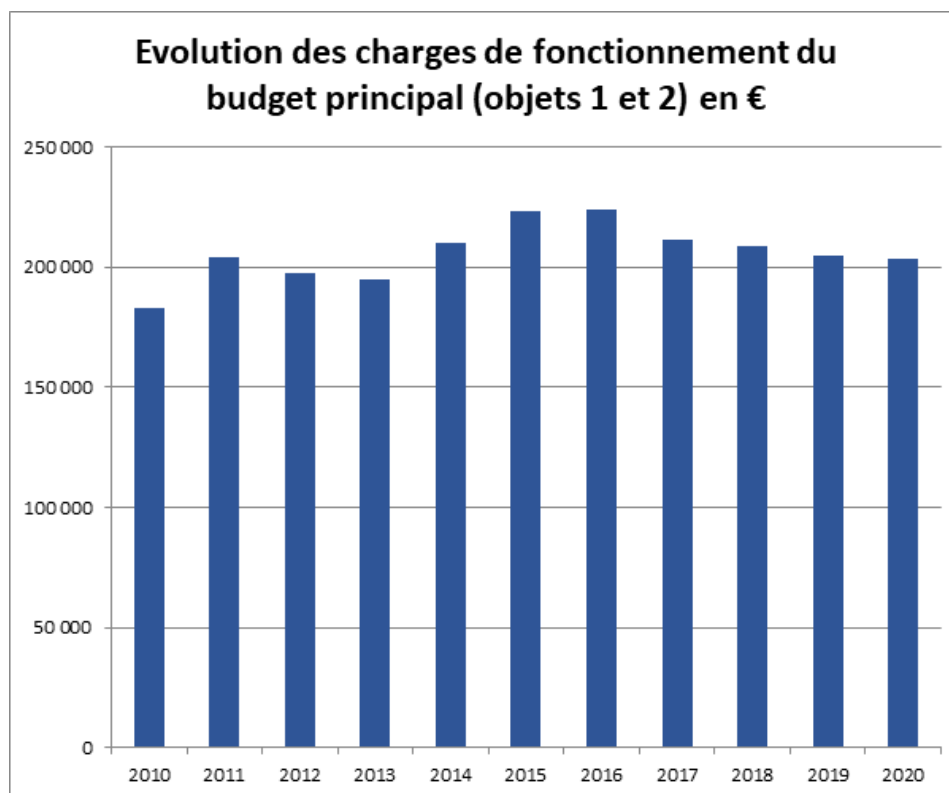
Sur les postes permanents subventionnés prévus en 2021 :

- 5 postes + 6 postes GEMAPI sont financés **par l'Agence de l'eau et le FEDER** dans le cadre du Contrat rivière (4 postes du pôle Eau et mi-temps sur Regain + 6 postes équipe rivière ; le poste médiation activités de pleine nature n'est plus financé par elle). Avec l'adoption du XI<sup>e</sup> plan de l'Agence de l'eau, des menaces planaient sur ces financements, mais une bonne négociation menée en 2018 a permis de sécuriser la mobilisation possible de ces financements pour les années qui viennent. Cependant, une plus grande lourdeur administrative est à prévoir car l'Agence de l'eau souhaite désormais attribuer des aides pour des actions d'animations de 12 mois maximum, ce qui va nous obliger à déposer 8 dossiers de demandes de subvention en plus, chaque année.
- 2 postes sont financés **par l'État** par les crédits d'animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles).
- 3 postes sont encore financés **par des financements européens en 2019** : (temps de travail pour l'animation du programme Espace valléen / OGS, mi-temps randonnée et on espère temps de travail de la chargée de projet pastoralisme).

- 2 postes (1 ETP) seront financés **par le programme européen LEADER** (jusque fin 2021 à temps partiel), sur la valorisation du gypse et la randonnée. Des financements complémentaires sont en cours de recherche auprès de la Région ou via des prestations à développer pour les communes.
- 1 poste (chargé de projet énergie) est financé en 2021 par le **pot commun créé avec la CCAPV grâce à la vente des certificats d'économie en énergie du programme TEPCV** comme en 2020.
- 8 postes (6,5 ETP) seront financés **par la Région** dans le cadre du programme d'actions de la convention d'objectifs (dont les animatrices du programme éducatif, le coordinateur des écocardes, les mi-temps chefs de secteur et le mi-temps agent entretien des espaces ouverts au public du domaine de Valx) + les saisonniers et le chargé de projet déchets / dépollution lacs déchets si le syndicat obtient les financements).
- 5 postes sont financés par la dotation de la DREAL (chargé de mission patrimoine naturel, urbaniste, ½ temps sigiste-évaluation, ½ codirectrice en charge de l'évaluation, ½ médiation activités de pleine nature).
- 19 postes (15 ETP) seront **en tout ou partie à la charge du syndicat** (dont 1 mi-temps Régie qui sera partiellement financé au travers d'actions ou par les prestations générées par l'AMO d'actions communales, et de nombreux postes financés par la GEMAPI (Cf. ci-dessus).

### 1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2011, les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.

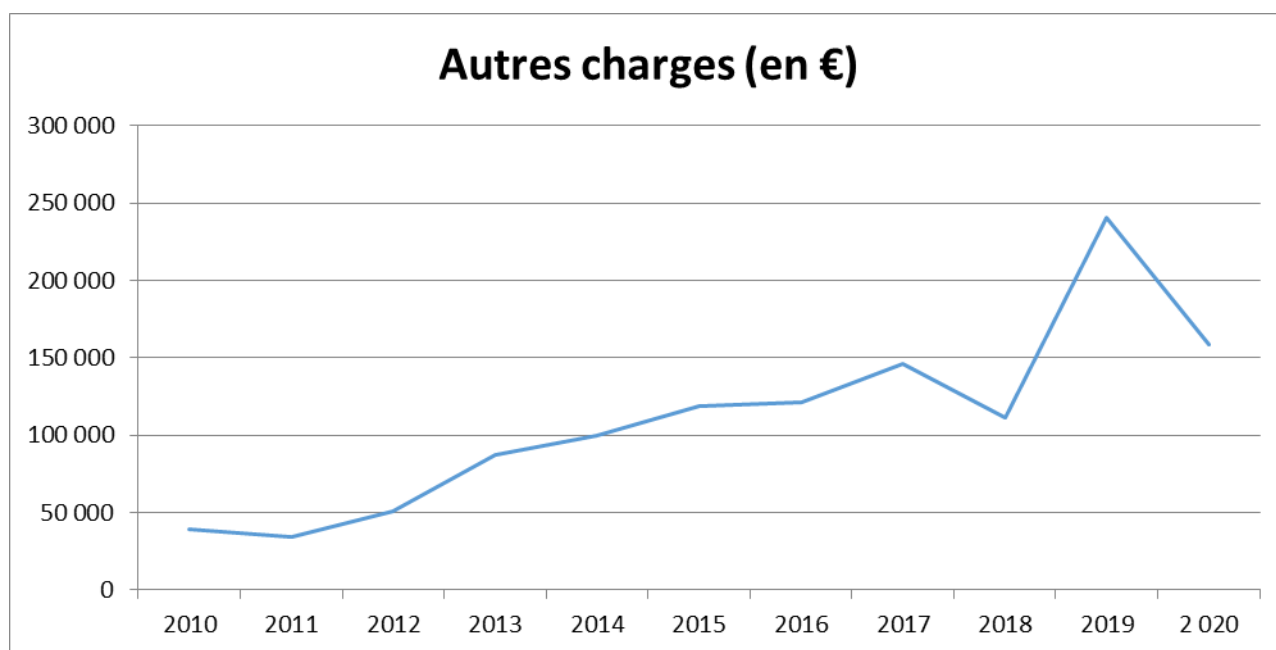


**Après plusieurs années de diminution, les charges de fonctionnement du syndicat pour les objets 1 et 2 ont encore baissé en 2020.**

On peut attribuer cette baisse aux effets du confinement COVID sur près de 2 mois, aux mesures sanitaires prises qui ont amené la réduction des frais de déplacements, mais aussi aux effets de la dématérialisation de nombreuses procédures (frais d'envoi, d'impression...). Cette réduction de la baisse des charges est relative en 2020, car la maison du parc a continué à fonctionner pendant le confinement et les envois de documents étaient toujours faits en papier début 2020 et cette baisse a été en partie compensée par l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation. Elle devrait être plus sensible en 2021.

La stabilisation de ces charges a été possible grâce à l'arrivée du technicien informatique qui a permis de réduire le recours à un prestataire spécialisé pour la maintenance du réseau et du parc informatique et malgré l'augmentation de quelques autres postes (entretien de véhicules vieillissants...).

**Globalement, si on prend en compte les 3 budgets, les charges globales du syndicat ont augmenté en 2020 avec l'intégration de la GEMAPI (+ 40 000 € de charges de fonctionnement liées à l'intégration du SIVU). Cette dernière s'est traduite également par une baisse des charges de fonctionnement attendue sur le budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2) car la création de l'objet 3 s'est accompagnée du transfert des charges de fonctionnement liées aux agents actuels du syndicat qui vont être rattachés à l'objet 3 (forfait de 35 000 €).**



**Les « autres charges de gestion » ont largement diminué en 2020, passant de 240 134 € (2019) à 158 596 €. On y retrouve les subventions et participations du Parc à différents organismes (réseaux, conseil de développement, associations, actions mutualisées en interparc et dotation de fonctionnement à la Régie...), les indemnités et déplacements des élus et les charges exceptionnelles (remboursement de subvention perçues...).**

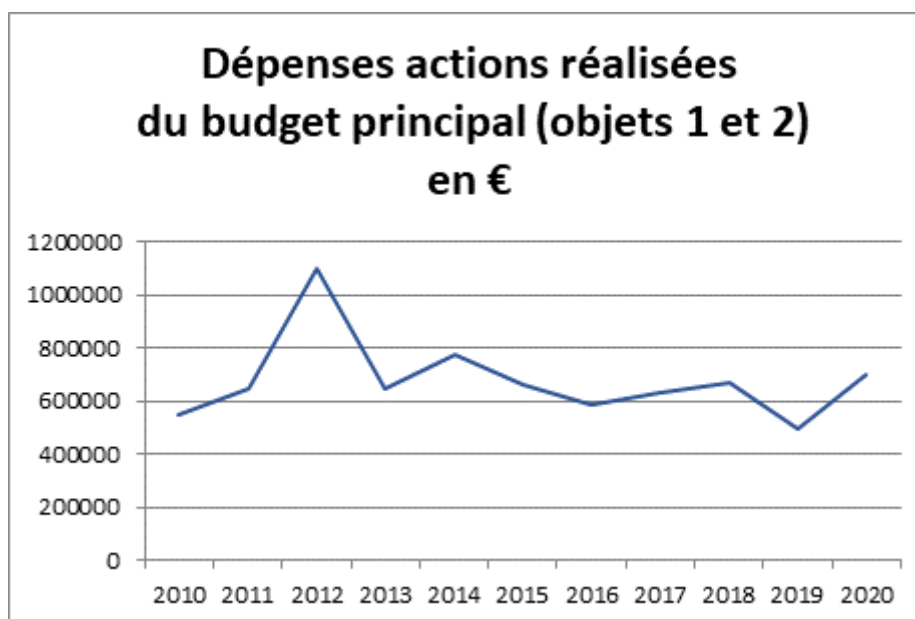
Cette très forte diminution s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu en 2020 de reversement de subvention d'opérations sous-réalisées cette année (en 2019 nous avons procédé à un groupement de plusieurs soldes d'opérations en sous-réalisation), ainsi qu'à la baisse du reversement exceptionnel des recettes des CEE fait à la CCAPV (voir ci-dessous).

Comme en 2019, le syndicat a payé en 2020 plusieurs dépenses exceptionnelles :

- 75 090 € de **dotation de fonctionnement à la régie** pour équilibrer la section de fonctionnement (au lieu de 71 000 € en 2019).
- 38 076 € liés au **reversement à la CCAPV du solde de la part des recettes de la vente des certificats d'économies en énergie**, générés par le programme d'actions TEPCV monté en commun avec le Parc. Nous avons convenu avec la CCAPV de partager les recettes de ce programme qui ont été entièrement versées au Parc, porteur administratif. Ce versement a été fait en complément des 70 000 € déjà versés en 2019. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle liée à une recette exceptionnelle qui ne sera pas reconduite en 2021.

### 1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :

Les dépenses **réalisées** relatives aux actions se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du Congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le montant des dépenses des actions réalisées est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

2019 avait été une année où le montant des dépenses sur actions avait été exceptionnellement bas en raison d'une conjonction de facteurs :

- 1- Essentiellement au décalage de démarrage de l'opération Colostre à 2020,
- 2- **L'arrêt de certaines actions** (inventaires naturalistes, portail culturel La Mescla...) et **la diminution du nombre d'actions proposées par les commissions**, en période de mobilisation majeure de l'équipe pour l'évaluation de la charte.
- 3- **Au solde de plusieurs actions importantes** (la déclinaison de la TVB, définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, DUP la ripisylve...).

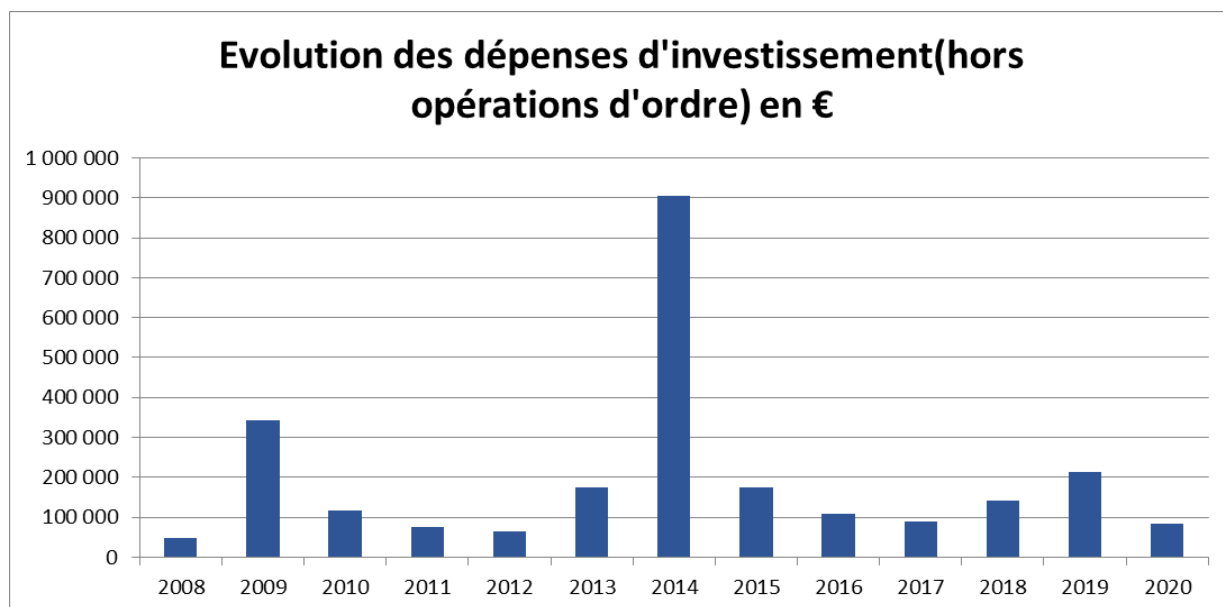
En 2020, le montant des dépenses sur actions a largement augmenté en raison de la mise en œuvre de l'opération de restauration du Colostre et des travaux rivière 2020 en plus du programme initialement prévu (suite à un report de travaux de 2019 interrompus). Cette augmentation un peu artificielle, faite en grosse partie de report d'actions de 2020, aurait été beaucoup plus importante si elle n'avait pas été compensée par le report de certaines actions et l'annulation d'animations et de manifestations éducatives en raison de la crise sanitaire. Le contexte des élections municipales, du renouvellement des assemblées du syndicat et du temps important consacré par l'équipe à l'écriture de la nouvelle charte ont également amené la mise en place d'un budget de report pour le budget principal.

La plupart des **projets de grande ampleur financière n'a plus vocation à apparaître dans le budget principal** du syndicat mais est déjà affichée dans le budget Régie pour les projets de mise en œuvre de l'Opération grand Site et ont été affichées dès 2020 dans le budget GEMAPI pour les projets d'entretien de cours d'eau et des digues, ...

## 1-4 Les investissements du syndicat (hors Régie d'aménagement) :

### Évolution des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements pour ses activités concernant les objets 1 et 2 (hors régie d'aménagement des sites naturels fréquentés –Cf. §2). Elles ont été en moyenne de 195 144 euros par an entre 2008 et 2020, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.

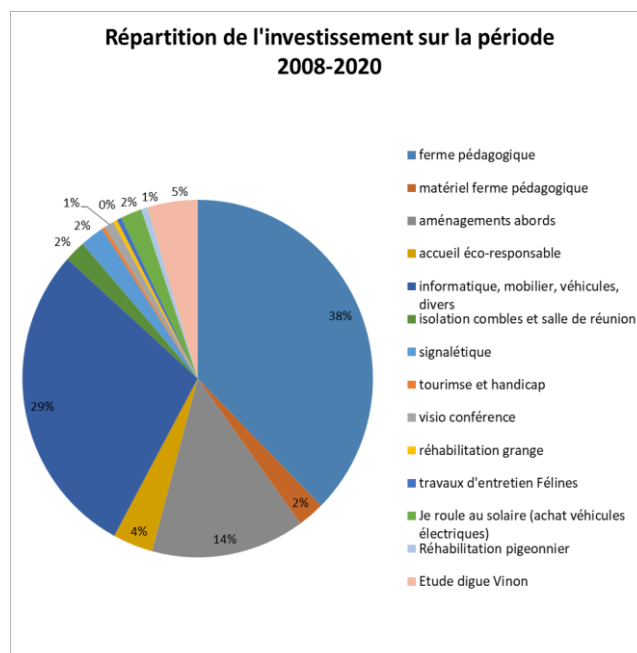


Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords (aire de stationnement, accès...),
- améliorations des conditions de travail dans les locaux,
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique.

Le total cumulé des dépenses d'investissement du budget principal entre 2008 et 2020 (hors opérations d'ordre) est de **2 536 873 €**.

Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés généralement à 80 %.

### **Principales dépenses d'investissement envisagées en 2021** : (hors des actions de la Régie d'aménagement des sites)

- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines.** Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels).
  - Les recherches de financements ayant abouti, les travaux de **restauration d'une partie de l'ancienne ferme Rébory** prévus en 2020, avant la crise du COVID, vont pouvoir se réaliser en 2021 (travaux de confortement des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange** et ses abords, en salle de réunion) pour un coût estimé à 322 500 € HT.
  - En 2020, devrait également être réalisé le **renforcement des planchers du 1<sup>er</sup> étage** de la bastide (coût estimé à 40 000 € HT). Les subventions régionales ont été acquises dans les deux cas.
  - Grâce à l'obtention de financements régionaux en 2020, le syndicat prévoit également de reprendre entièrement le sentier de découverte du domaine de Valx, aménagé jusqu'alors en interne. En accord avec le conservatoire du littoral et en lien avec le schéma de valorisation du domaine qui vient d'être validé, le syndicat devrait lancer en 2021 **la conception du sentier de découverte** (signalétique, reprise des pistes d'accès...) (coût d'environ 49 350 € HT)
- Depuis des années le Parc attend de pouvoir être signalé a minima sur l'autoroute A51 (la plus proche). Il a pour cette raison participé à l'élaboration du schéma départemental de signalétique autoroutière. A cette occasion, comme son voisin du Luberon, le Parc du Verdon envisage **la conception et mise en place de 2 panneaux indiquant le parc naturel régional sur l'autoroute A51** en sortie de Manosque. Ils complèteront des panneaux mis en place par la commune de Moustiers-Sainte-Marie indiquant également les lacs du Verdon, à la sortie St-Paul les Durance /Vinson, dans les deux sens de circulation. Les panneaux du parc affichant un double message coordonné avec la DLVA « Parc du Verdon – Plateau de Valensole », leur coût sera partagé avec la DLVA (Coût 20 000 € HT sur lequel un financement de 80 % a été obtenu en 2020). Ces travaux pourront être lancés en 2021 si le schéma départemental se débloque.
- Des investissements en équipements seront également budgétés pour procéder au renouvellement progressif des véhicules (voir ci-dessous) et du matériel informatique (voir ci-dessous).

### **PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE** :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines pour l'essentiel. En 2020 le patrimoine du syndicat a augmenté suite à l'intégration de l'actif du SIVU et à l'achat de parcelles de terrain pour le projet Point Sublime – Couloir Samson.

### **BATIMENTS** :

L'équipe du syndicat mixte est installée sur les domaines de Valx-Félines à Moustiers : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

En 2021, des travaux sont envisagés sur la grange de la ferme Rébory et pour renforcer les planchers de la bastide de Valx (cf. ci-dessus). Quelques travaux d'entretien sont prévus sur un logement de Félines.

Un bureau au cœur de la Maison nature et patrimoines est également loué depuis des années à la commune de Castellane pour accueillir les écogardes l'été et constituer un relais du parc.

Depuis la mi-2020 le syndicat loue également à l'année un local et un garage à Saint-André les Alpes qui sert de base à l'équipe rivière pour accueillir les agents, remiser les matériels et les véhicules de service.



En 2021 devraient commencer les travaux de construction de la maison de site du Point sublime (Rougon) qui servira de point d'accueil pour le public (espace d'exposition, boutique, toilettes et espace de stockage).

#### TERRAINS :

Depuis 1999, le Parc s'est installé sur le Domaine de Valx-Félines pour y implanter son siège administratif et y permettre le développement d'activités agricoles et pédagogiques. Il n'est pas propriétaire des terrains qui appartiennent au conservatoire du littoral et qui lui sont confiés via une convention (environ 245 Ha). Une grosse partie de ces terrains est remise en gestion d'agriculteurs (chevriers, bergers, trufficulteurs, céréaliers...) et d'une société de chasse en échange d'une indemnité d'occupation.

Jusqu'en 2020, le syndicat ne possédait réellement que deux parcelles de terrain (sur La Palud et Aiguines) situées à l'aplomb des piles de la passerelle de l'Estellie qu'il avait dû acheter pour faciliter la reconstruction de la passerelle.

En 2020, le **syndicat a dû acheter également des terrains sur la commune de Rougon** pour permettre l'aménagement de la maison de site du Point sublime et de ses abords (cheminements et belvédère) et d'un parking pour l'accès du Couloir Samson : leur valeur à l'achat était de 36 700 € (+ 2 656 € de frais) pour une surface de 6ha 38a 86 ca au total. Les autres parcelles support des aménagements étant propriété de la commune une convention de gestion d'une durée de 30 ans a été passée avec elle par le Syndicat.

#### VEHICULES :

La flotte automobile du syndicat était de 8 véhicules en 2019.

En 2020, un véhicule utilitaire a été remplacé, par un nouveau 4\*4, **l'entreprise GRT Gaz nous a donné un 4\*4 d'occasion à plateau** dans le cadre d'un partenariat régional avec les parcs et la plus grosse évolution du parc automobile est dû à l'intégration des 3 véhicules (2 utilitaires et 1 VL) de l'ex-SIVU d'entretien des berges absorbé par le Syndicat mixte.

➔ Fin 2020, le syndicat possède 11 véhicules.

➔ En 2021, le parc devrait être complété par l'achat de :

1. un véhicule 4\*4 porteur d'eau pour être mobilisé par les écogardes et l'équipe d'entretien du réseau radio (Coût 43 750 € HT financé par la Région à 80 %)
2. un véhicule aménagé pour l'accueil sur le site Point sublime – Couloir Samson (Coût prévisionnel 23 300 € financé à 80 %) (sur le budget Régie)
3. un bateau à moteur pour une utilisation de patrouilles par les écogardes qui serait utilisé sur le lac de Ste Croix et éventuellement mis à disposition des services de l'Etat en cas de besoin (Coût prévisionnel 45 000€ HT, recherche de financements en cours 50 % Régie + 30 % Etat)

PARC INFORMATIQUE : une soixantaine d'ordinateurs + 1 serveur + 4 imprimantes.

➔ Compte tenu des nombreux remplacement d'ordinateurs effectués depuis 2 ans, en 2021 il est proposé de nous limiter en 2021 au **remplacement de 5 postes de postes** + un budget petit matériels (pour environ 10 000 € HT, **et de faire évoluer les serveurs de messagerie et la maintenance du site internet du parc** (pour 6 000 € HT en budget de fonctionnement).

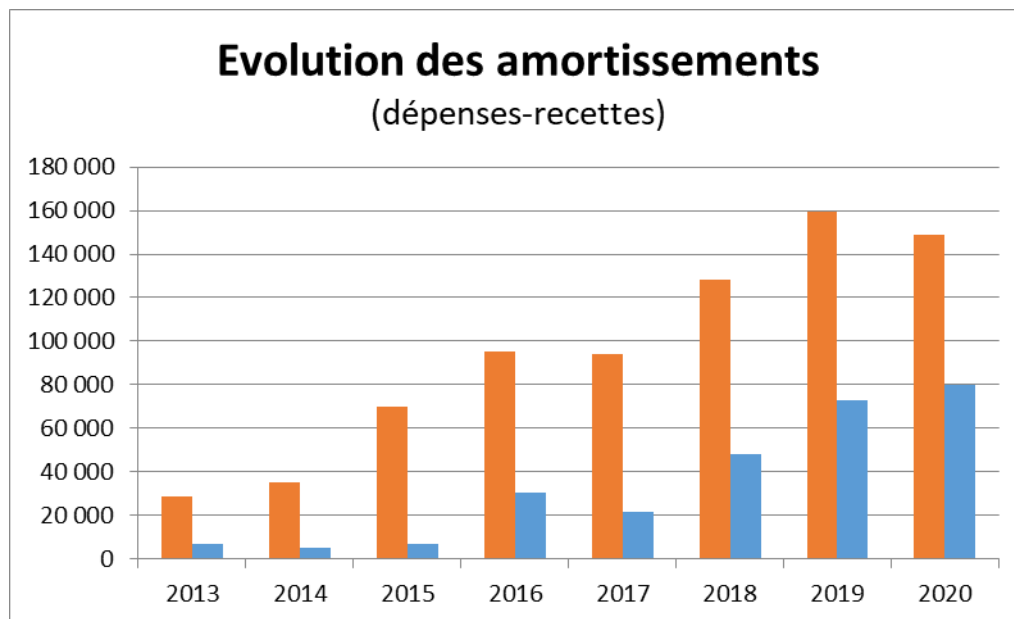
PASSERELLE DE L'ESTELLIE : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2021.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.).

### **AMORTISSEMENTS :**

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant, en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.

Évolution des amortissements depuis 2013 :



Depuis l'exercice 2018 : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans)

À compter de 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (en dépenses et en recettes, sur 10 ans).

A partir de 2020 : démarrage des amortissements du serveur et des nouveaux ordinateurs (en dépenses et en recettes) (sur 5 ans)

**Pour 2021, leur montant devrait être en légère baisse par rapport à 2020** (en dépenses : 133 197 € et en recettes : 73 313€)

### **1-5 Endettement du syndicat :**

Jusqu'en 2019, compte tenu du faible nombre d'opérations de travaux qu'il réalisait par nature, et du fait de sa bonne santé financière, le syndicat n'avait jamais eu à contracter d'emprunt ou à faire de demande de prêt relais ou ligne de trésorerie.

A partir de 2020, compte tenu de l'importance des aménagements qu'il doit porter dans le cadre de l'Opération Grand site pour améliorer l'accueil du public au cœur des gorges et pour la restauration hydromorphologique du

Colostre, le syndicat mixte et sa régie ont été dans l'obligation de contracter un emprunt et deux solutions temporaires de financement de la trésorerie nécessaire.

**Pour les travaux d'aménagement et de valorisation du Point Sublime/Couloir Samson** qui ont démarré en octobre 2020 et vont se poursuivre jusqu'en juin 2021 : un emprunt a été souscrit par la Régie en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité. En parallèle, un prêt relais de 1 700 000 € a également été souscrit pour permettre le paiement des travaux en attendant le versement des subventions.

**Pour l'opération de restauration hydromorphologique du Colostre**, c'est une ligne de trésorerie de 630 000 € sur 12 mois renouvelable qui a été souscrite par le syndicat mixte pour payer les travaux (en section de fonctionnement), le temps de percevoir le remboursement des aides européennes et de l'Agence de l'eau.

Pour 2021, il n'est pas prévu d'avoir recours à de nouveaux emprunts ou lignes de trésorerie.

### **1-6 État des provisions constituées :**

#### **Provision constituée dans le cadre du budget principal pour éventuel licenciement des CDI**

Elle a été constituée progressivement sur la période 2013 à 2015 suite au souhait des élus de stabiliser l'équipe en proposant des CDI aux agents qui étaient éligibles. Trois années de suite le parc a provisionné 30 000 €/an et constitué une provision de 120 000 €. Depuis cette provision a été maintenue, mais n'est plus complétée depuis 2016.

→ *Pour 2021, il est proposé de la maintenir à 120 000 €.*

#### **Provision constituée dans le cadre du budget annexe GEMAPI pour risque statutaire :**

Suite à la récupération de subventions exceptionnelles en 2020 liées aux activités passées du SIVU, et suite à l'intégration des résultats excédentaires 2019 du SIVU, les élus ont décidé de constituer une provision pour faire face à tout risque statutaire qui pourrait apparaître concernant les 5 personnels du SIVU intégrés à l'équipe du syndicat mixte.

Cette provision s'élève à 88 550 €.

→ *Pour 2021, il est proposé de la maintenir à ce montant et de ne pas la compléter.*

## 2 Budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014, la régie a comme mission d'accompagner, porter et gérer les opérations permettant d'améliorer l'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour permettre leur découverte dans de bonnes conditions tout en les protégeant. Elle peut conseiller, accompagner ou réaliser pour le compte des collectivités concernées par ces sites (communes, intercommunalités, départements, Parc) quand celles-ci n'ont pas la possibilité ou l'ingénierie pour construire les projets ou porter les travaux ou la gestion à venir de sites à forts enjeux, à dimension intercommunale ou interdépartementale.

Créée sous forme de régie à simple autonomie financière et gérée par un conseil de régie, elle a été dotée de son premier budget autonome en 2015.

### 2-1 Priorités 2021

Le point sur ces réalisations 2020 et les projets 2021 est proposé dans les paragraphes suivantes (§ 2-2 et 2-3).

Pour 2021, les priorités proposées au comité syndical par le conseil de régie sont les suivantes :

- La finalisation des travaux (démarrés en octobre 2020) de requalification du site du Point Sublime / Couloir Samson (Rougou),
- La gestion du site du Point Sublime / Couloir Samson : gestion des zones de stationnement, organisation de l'accueil sur le site...
- La réalisation d'un avant-projet d'aménagement sur le **belvédère Cavaliers-Fayet (Aiguines)**,
- La réalisation d'une **étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)**,
- La préparation **des travaux sur les embarquements eau vive** (Rougou et Castellane) : conventions de mise à disposition des assiettes foncières par les communes, dépôt des permis d'aménager...
- La poursuite et l'amélioration du service de la **navette Blanc-Martel** avec notamment le développement d'un système de réservation,
- **L'entretien du réseau radio** sécurité Verdon,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier pour **l'aménagement de la plage**,
- La définition d'un projet d'installation de **toilettes sèches sur le site de la Mescla (Rougou)**,
- L'animation de la régie, la participation aux instances de l'Espace valléen et à l'élaboration de la nouvelle candidature et l'animation de la démarche Grand Site.

Parmi ces projets, certains services liés à la gestion des sites (créés ou à créer) concernés par l'OGS font l'objet de budgets annexes présentés plus bas (§ 3 et 4) : la navette Blanc-Martel et le Point Sublime / Couloir Samson.

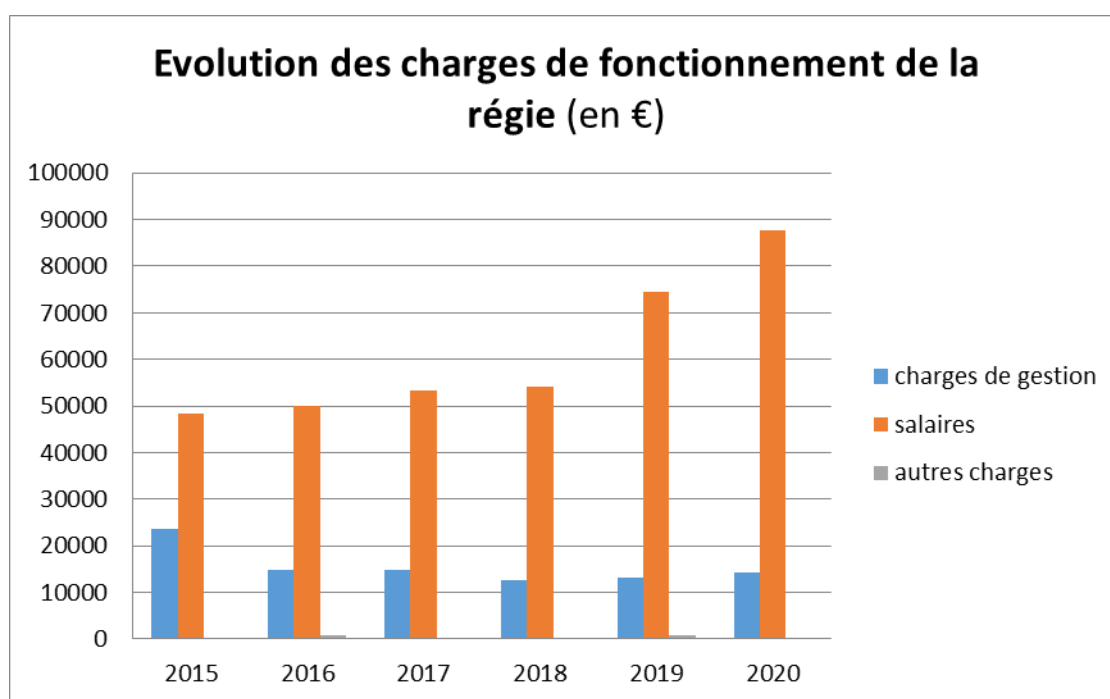
Intitulé de l'action	coût total	coût sur 2021	dont autofinancement 2021
Projet d'aménagement du belvédère Fayet-Cavaliers (Aiguines) - étude avant-projet	<b>41 101,89 € HT</b>	41 101,89 € HT	8 220,38 €
Définition du projet d'installation de toilettes sèches sur le site de La Mescla (Rougou)	<b>0 € (projet porté par la commune de Rougou)</b>	<b>0 €</b>	0 €
Travaux d'aménagement sur les sites d'embarquements eau vive sur le Moyen-Verdon	500 000 € HT	500 000 € HT (en DM)	100 000 € (en DM)
Étude de définition d'un produit touristique sur la route des Crêtes (La Palud-sur-Verdon)	80 000 € TTC	80 000 € TTC	16 000 €

## 2-2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands sites de France).

En 2015, la régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié et, en 2016, la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir, ainsi que la définition des conditions de mise en place du réseau radio finalisé en 2017. L'année 2018 a vu la montée en charge des actions confiées à la régie avec l'accompagnement par l'équipe des travaux d'aménagement de belvédères, le lancement de plusieurs études d'aménagements de sites, l'installation de panneaux de signalisation et le complément d'installation de relais du réseau radio pour couvrir l'ouest du Parc. Le montant total prévisionnel de la section de fonctionnement était de 72 120 € en 2015, de 65 697 € en 2016 et de 80 819 € en 2017 et **de 80 849 €** en 2018. En 2019, avec l'augmentation de l'ingénierie de la régie (+ 0,5 ETP) et la programmation de l'étude sur la route des Crêtes, la section de fonctionnement du budget de la régie est passé à 190 373 €.

En 2020, la section de fonctionnement s'élevait à 186 585 € et les réalisations se répartissaient ainsi :



À noter que, suite au report de ce travail en 2020 dû au contexte sanitaire, la **réflexion globale sur le devenir de la route des Crêtes** sera réalisée en 2021. Cette étude sera menée sur l'ensemble de l'année et permettra la définition d'un projet partagé avec l'ensemble des partenaires et les habitants du Grand Site. Cette étude estimée à 80 000 € TTC est financée par l'État (DREAL PACA), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Depuis 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la régie a augmenté avec 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour répondre au besoin de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en place des grands projets envisagés (route des Crêtes, aménagement du Point Sublime, et autres projets Opération Grand Site).

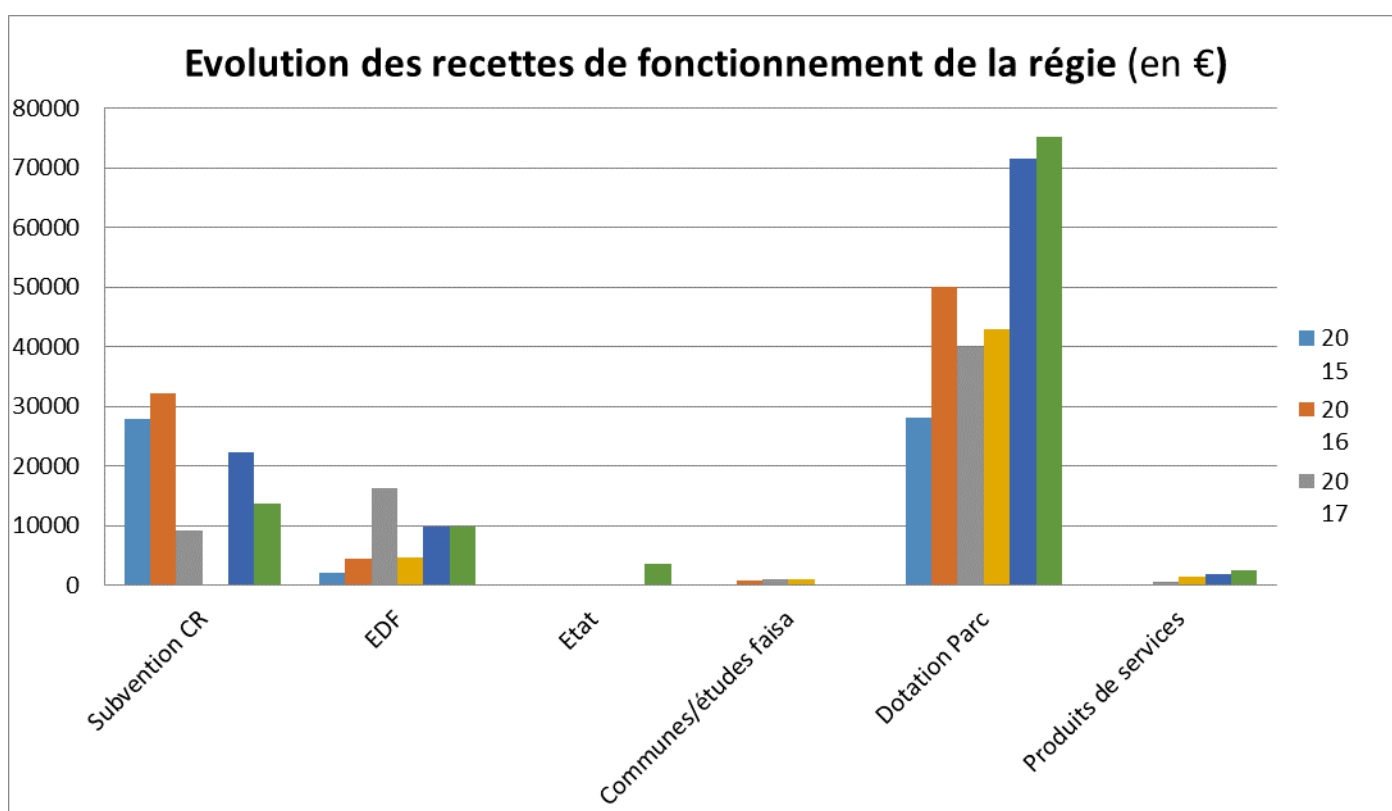
Le temps de travail de la régie en 2021 passera à 1,6 ETP (pour mobiliser un peu plus de temps de travail du chargé de travaux).

L'augmentation du temps de travail a fait progresser les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement depuis 2019. **Le budget salaires restera similaire en 2021.**

De plus, plusieurs études stratégiques importantes vont se réaliser en 2020, notamment sur les gorges du Verdon.

Les ressources : la régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc), des aides (EDF) et selon les dossiers sur actions (DREAL, Conseil régional, Europe...). Lorsque ces prestations vont au-delà du simple accompagnement, la régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes génèrent quelques recettes propres (cf. ci-après). Depuis 2017, sont également perçues les premières redevances d'utilisation du réseau radio (1 520 € en 2018, 1 940 € sur 2019 et 2 545 € sur 2020) qui devraient se développer encore en 2021.

Depuis 2017, le fonctionnement de la régie a été affecté par les **baisses de subventions de la Région**, compensées par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la régie**, à savoir 42 859 € en 2018, 71 500 € en 2019 et 75 090 € en 2020 (prélevés sur le budget général du Parc et non remboursables).



Sur 2020, la régie devait générer des **recettes** grâce à une mission d'AMO pour le compte de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (recette prévue de 20 000 € TTC sur l'ensemble de la mission). Cette mission a démarré mais n'a pas encore fait l'objet de facturation à la commune. Ce sera le cas en cours d'année 2021 (recettes estimées en 2021 de 10 000 €).

Le renfort de l'ingénierie nécessaire au montage juridique et financier des projets évoqué ci-dessus (passage de 1 à 1,5 ETP depuis 2019) a été possible jusqu'à fin 2020 grâce à la **mobilisation de crédits d'animation annuelle de notre programme Espace valléen** (« Voir le Verdon en grand »), apportés par l'État et la Région, qui financent du temps de travail de notre chargé de gestion.

D'autre part, sur 2020-2021, un soutien exceptionnel de la Région (20 000 €) vient soutenir une part de l'animation de la régie (chargé de travaux et chargé d'animation essentiellement) pour aider à l'émergence d'un modèle de gestion des sites emblématiques du Verdon.

Comme les années précédentes, en phase préalable aux recettes à venir liées à la gestion des sites, le budget du Parc devra encore en 2021 verser une dotation pour équilibrer le budget de fonctionnement de la régie.

## 2-3 La section d'investissement

Depuis la création de la régie, plusieurs projets d'investissements ont été réalisés et notamment l'aménagement des premiers belvédères des gorges du Verdon : **belvédères de la Dent d'Aire et du col d'Illoire**.

- En 2020, la régie a lancé les travaux **d'aménagement et de valorisation du Point Sublime/Couloir Samson**. Les travaux ont démarré en octobre 2020 et vont se poursuivre jusqu'en juin 2021. Ils reprendront à l'automne 2021 pour la construction de la maison de site du Point Sublime. Un emprunt a été souscrit en 2020 à hauteur de 440 000 € sur 25 ans pour composer l'autofinancement de l'opération dans sa globalité. En parallèle, un prêt relais de 1 700 000 € a également été souscrit pour permettre le paiement des travaux en attendant le versement des subventions.

Cette opération fait l'objet, à partir de 2021, d'un budget annexe spécifique (en tant que SPIC) intégrant à la fois les dépenses d'investissement mais aussi les dépenses et recettes de gestion (Cf. § 3).

- **L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été défini en 2019 avec la réalisation de l'étude avant-projet et la constitution du permis d'aménager (coût total de cette tranche = 60 000 € TTC). Les crédits pour la réalisation de la phase travaux ont été sollicités en 2020 et sont en cours d'obtention (subventions Agence de l'Eau et Région obtenues, FEDER en cours). Si l'ensemble des crédits sont obtenus au premier semestre, la finalisation des études sera engagée au deuxième semestre 2021 pour un démarrage des travaux en 2022.
- L'année 2019 a vu la finalisation du **développement du réseau radio sécurité Verdon**. Cette extension sur la partie ouest du territoire du Parc (en particulier sur les gorges et lacs du bas Verdon) a été finalisée en septembre 2019 (coût de 75 000€, financé à 80 % par la Région). Une expérimentation avec quelques bergers a été réalisée sur l'automne-hiver 2019. Depuis le printemps 2020, le réseau sécurité Verdon est ouvert aux usagers sur le secteur ouest du Parc. Les adhésions sur ce secteur devraient se poursuivre sur 2021. À noter qu'un bilan des 5 premières années de ce réseau (fonctionnement, coûts, recettes...) sera réalisé en fin d'année 2021. Comme chaque année, un budget sera dédié à l'entretien du réseau radio (entretien, réparations, remplacement matériel éventuellement volé...).
- L'avant-projet d'aménagement du **belvédère Cavaliers-Fayet (Aiguines)** est inscrit dans le programme Espace valléen porté par le Parc (coût des études d'aménagement = 41 101,89 € HT). Les études seront réalisées sur 2021.

*En 2018, le budget d'investissement de la régie a intégré **ses premières dépenses amortissements**. Elles étaient en 2019 de 10 120 €, en 2020 de 20 792 €, et ils augmenteront encore en 2021 (estimation 36 000 € suite aux achats de matériels pour compléter le réseau radio).*

*L'ensemble des dossiers portés en investissement par la régie étant financés par des subventions, l'essentiel des recettes d'investissement sont perçues en décalé après le solde des dépenses réalisées.*



### 3 - Budget annexe OGS parkings et services

**Ce budget n'existe pas aujourd'hui et doit être créé par le comité syndical.**

Il est en effet indispensable à la mise en place des services de parkings et d'accueil sur le site du Point Sublime et du Couloir Samson dès la fin des travaux en cours.

**Il correspond à terme pour 2021 au budget spécifique de l'opération Point Sublime / Couloir Samson sur la commune de Rougon :** dépenses et recettes d'investissement mais aussi dépenses et recettes de gestion du site. Il pourra être amené, dans les années à venir, à intégrer également la gestion des sites d'embarquements pour les activités d'eau vive notamment (en projet actuellement).

Les dépenses d'investissement étaient jusqu'à présent assumées par le budget de la régie du Parc car l'opération n'était pas encore rentrée dans sa phase de gestion. **À partir de 2021, les premières recettes de fonctionnement du site vont être générées et un budget annexe doit être créé.**

Ce budget annexe est un **Service public industriel et commercial (SPIC)** qui doit être budgétairement équilibré. À termes les dépenses et recettes liées aux travaux seront réintégrées dans ce budget SPIC puisque les recettes générées par le SPIC devront permettre d'équilibrer le budget.

**Ce service sera soumis à la TVA et l'ensemble du budget est donc présenté hors taxe.**

#### 3-1 Priorités 2021

Ce budget va être consacré à l'ensemble de l'opération Point Sublime / Couloir Samson portée par le Parc du Verdon.

Dans ce cadre, le budget annexe créé en 2021 va :

- intégrer les dépenses et recettes d'investissement de l'opération Point Sublime / Couloir Samson jusqu'à présent portées par le budget autonome de la régie,
- prévoir les dépenses de gestion du site (personnel et charges diverses),
- permettre l'encaissement des recettes de gestion du site : stationnements grand public et redevances versées par les usagers du site pour l'accès aux parkings réservés aux professionnels ou à la « raquette » où aura lieu la récupération des embarcations.

Dès 2022, de nouvelles recettes seront à prévoir, liées à l'ouverture de la boutique de la maison de site.

#### 3-2 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement de ce nouveau budget va permettre de gérer au quotidien le site et de prévoir l'ensemble des dépenses liées à l'opération (amortissements...).

La gestion du site est prévue pour l'année 2021 entre juin et fin septembre afin de mener une première année-test.

Les charges de fonctionnement prévues sur l'année 2021 sont donc les suivantes :

- Frais de personnel pour l'entretien du site, la gestion des parkings et des accès et l'accueil des visiteurs. 1 gestionnaire du site et 5 à 7 saisonniers agents d'exploitation de parking polyvalents sont prévus sur la période (4 mois).  
Le gestionnaire de site devrait être embauché dès que possible (mars) pour apporter également un renfort ponctuel de quelques mois pour la gestion administrative des diverses conventions avec les usagers du site est prévu en amont de la saison.  
En fin d'année, un travail de 3 mois sera également nécessaire pour préparer l'ouverture de la maison de site dont les travaux s'achèveront en 2022). À terme, début 2022, un poste permanent de chargé de l'animation de la maison de site devra être créé.
- Indemnité liée au transfert de gestion du site de la commune de Rougon au Parc du Verdon (10 000 €),
- Coût de la navette de liaison entre la future zone de stationnement du Clos Guigou et le Couloir Samson,
- Les dépenses diverses de gestion du site (tenues des agents, véhicules, équipements d'entretien...),
- Les frais administratifs liés à l'aménagement du site (amortissements et autres).

Les recettes du fonctionnement prévues sur 2021 qui équilibreront le budget seront :

- Les recettes de stationnement payant sur le site (stationnements du Point Sublime et du Clos Guigou) moins les frais éventuels (cartes bancaires...),
- Les redevances d'utilisation du domaine public payées par les usagers du site dans le cadre d'activités professionnelles (randonnée aquatique, activités embarquées, randonnées pédestres, escalade...).

### **3-3 La section d'investissement**

La section d'investissement de ce nouveau budget est composée de l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'aménagement et la valorisation du site du Point Sublime / Couloir Samson.

Ces dépenses et recettes étaient jusqu'à présent portées par le budget autonome de la régie et devraient être « réintégrées » dans ce budget dédié au site, dans le courant des années 2021-2022, en lien avec la finalisation des travaux :

- La phase travaux du site du Point Sublime (montant de 1 127 149,00 € HT) dont 80 % est financé par l'Europe-FEDER, l'État, la Région Sud et le Département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- La phase travaux du site du Couloir Samson (montant de 450 000 € HT) dont 80 % est financé par l'État, la Région Sud et le Département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- L'aménagement et l'animation de la maison de site du Point Sublime (montant de 139 012 € HT) financés à 90 % par l'Europe-LEADER (subvention en cours de demande) et le Département des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du programme LEADER ;
- Une partie des dépenses d'aménagement pour environ 120 000 € HT non subventionnées (notamment les barrières automatiques du Point Sublime) et financées à 100 % par le Parc.

### 3 **Budget annexe Navette Blanc-Martel**

Créé en 2020, ce budget annexe permet la gestion du service de la navette Blanc-Martel, portée par le Parc du Verdon depuis 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Sud.

De par son objectif, le budget annexe Navette Blanc-Martel ne comporte qu'une section de fonctionnement. C'est un Service public industriel et commercial (SPIC).

#### **4-1 Priorités 2021**

Sur 2021, l'objectif est de poursuivre et améliorer le service de navette Blanc-Martel sur le modèle de ce qui a été mis en place en 2020. Le but est de **mettre en place un service sur une période de fonctionnement large afin de favoriser le développement hors-saison** (entre les vacances de printemps et celles de la Toussaint). En 2020, cet objectif avait été remis en cause, suite à la crise sanitaire et le service n'avait pu fonctionner qu'entre début juillet et début octobre.

Les améliorations attendues sont liées à l'organisation (horaires, arrêts...) afin de rendre le service encore plus efficace. Mais l'évolution la plus importante attendue en 2021 concerne **la mise en place d'un système de réservation et paiement en ligne afin de faciliter le fonctionnement pour les usagers** (plus de file d'attente au départ du bus, plus simple pour s'organiser...) mais aussi afin de fluidifier le système (moins d'attente pour la montée dans le bus, paiement et enregistrement facilités...). Compte-tenu du temps de développement de cet outil, l'objectif est d'avoir un système en place et fonctionnel pour fin juin 2021.

#### **4-2 BUDGET**

La section de fonctionnement permet d'assurer l'organisation globale du service de navette.

Sur 2020, le service de navette a effectué 186 voyages et transporté **16 636 randonneurs** sur 73 jours de service (moyenne de 228 personnes transportées par jour).

Sur la même période, **9 970 tickets ont été vendus** (moyenne de 136 tickets vendus par jour).

**Les dépenses relatives à ce service se sont élevées à 64 282 € HT et les recettes 70 997 € HT. Le service est donc équilibré de manière générale sur l'exercice 2020.**

L'objectif 2021 est de développer le service et d'étendre la période de fonctionnement des vacances de printemps aux vacances de Toussaint (c'était l'objectif 2020 qui a été remis en question par la crise du COVID).

En 2021, les dépenses proposées correspondront :

- i. à la prestation de transport pour assurer le service sur la période (environ 110 000 € HT sur l'ensemble de la saison),
  - ii. aux frais de communication (environ 8 000 € HT comme pour 2020),
  - iii. et au temps de travail dédié (pour un équivalent de 7 000 € d'ingénierie du Parc qui sera facturée au budget navette),
- + au coût du développement d'un système de réservation et de paiement en ligne (coût envisagé 50 000 € HT en investissement).

Les recettes correspondront aux recettes de vente de billets (différents tarifs en fonction des usagers) moins les frais liés à la gestion des encaissements (frais de carte bancaire notamment). L'augmentation des recettes nécessaires

pour équilibrer le service correspond à l'augmentation de la période envisagée pour le service 2021. Pour rappel, en 2020, suite à la crise sanitaire, le service prévu sur une période large (des vacances de printemps aux vacances de la Toussaint) n'a finalement pu fonctionner qu'entre début juillet et début octobre. Le coût du service de transport ainsi que les recettes correspondent donc à cette période.

Il est prévu à l'heure actuelle que le service 2021 fonctionne sur une période large (vacances de printemps aux vacances de Toussaint) et puisse d'adapter si besoin aux contraintes liés à la crise sanitaire (marché à bon de commande comme en 2020 notamment).

Jusqu'à présent, le budget ne comportait qu'une section de fonctionnement, la saison 2020 a montré qu'il fallait s'équiper d'un système de plateforme de réservation pour faciliter le fonctionnement en 2021. Pour cela, il sera nécessaire de créer une section d'investissement pour afficher cette dépense d'acquisition.

En 2021, une subvention de 25 000 € de la Région Sud (en cours de demande) viendra compléter les recettes pour soutenir le développement de l'outil de réservation et paiement.

## 5- BUDGET ANNEXE GEMAPI – (objet 3)

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

### 5-1 Rappel du contexte

**La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux EPCI à fiscalité propre.**

Cette compétence a été automatiquement transférée des communes aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Durant l'année 2018, une démarche de concertation a été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon. Cette démarche s'est appuyée sur un diagnostic de territoire des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le bassin qui a mené à l'élaboration d'une programmation GEMAPI sur 5 ans et d'une prospective financière. En parallèle, une réflexion a été menée sur les questions d'organisation, intimement liées aux problématiques financières : les modes de mutualisation, de solidarités et de gouvernance ont été discutés.

À l'issue de cette démarche, un mode d'organisation a été choisi, et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**.

Cette modification statutaire, validée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, a introduit le troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI », et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte du transfert du volet de « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) de la compétence.

Pour les missions de Prévention des Inondations, une convention de délégation de compétence est signée entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon a procédé à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en 2019 (avis favorable du comité de bassin et du préfet coordonnateur de bassin, en attente de l'arrêté). Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confèrera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales (la reconnaissance arrive en fin de procédure, après avoir récolté un avis favorable).

Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le président du syndicat,
- Le budget GEMAPI est désormais un budget annexe au budget du syndicat mixte,
- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- Ce budget doit être débattu et validé en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui se réunira le 18 février 2021 ;
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
  - Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (PI) (délégation),
  - Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

## **5-2 Priorités pour 2021 et actions prévues les années suivantes**

Les propositions d'actions pour 2021 sont faites dans la **continuité des actions déjà en cours** et relevant de la compétence GEMAPI, **en intégrant les besoins pour lesquels les actions sont prêtes à démarrer en 2021.**

Les besoins ont été établis grâce au diagnostic du bassin, et aux différents documents de planification et documents réglementaires : arrêtés de classement des digues, programme de mesures du SDAGE...

Les actions proposées pour 2021 avaient été identifiées dans le cadre de la programmation GEMAPI présentée au cours de la démarche de concertation avec les EPCI.

**ACTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :**

Quatre digues sont actuellement classées sur le bassin versant :

- Les digues du torrent de la Lance sur la commune de Colmars-les-Alpes (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- La digue des Relarguiers sur la commune de Beauvezer (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015),
- La digue de la Barricade sur la commune de Castellane (arrêté préfectoral de classement du 12 juillet 2012),
- Les digues de la commune de Vinon-sur-Verdon (arrêté préfectoral de classement du 6 novembre 2008).

Les actions prévues visent à mettre en conformité réglementaire les ouvrages classés : les études de danger permettent de définir les systèmes d'endiguement en remplissant les exigences réglementaires des services de l'État (définir les zones à protéger ; délimiter le système d'endiguement ; définir le niveau de protection ; identifier les travaux nécessaires à l'atteinte du niveau de protection choisi). Elles visent également à entretenir les digues (gestion de la végétation), mettre en place la surveillance des ouvrages (en crue, hors crue), mettre en œuvre des travaux pour améliorer l'état des ouvrages.

**Pour 2021 sont prévus :**

- étude de danger de la digue de Colmars-les-Alpes (en cours) – coût total 48 246 €,
- étude de maîtrise d'œuvre de la digue de Beauvezer suite à l'étude de danger (en cours) – coût total 50 000 €,
- entretien de la digue de Beauvezer – coût total 390 000 €,

- *(étude de danger des digues de Vinon-sur-Verdon : action engagée en 2019 via une convention DLVA/SM du Parc ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte – En cours, coût total 90 623 €),*
- *entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon – coût total 66 500 €, coût 2021 10 000 €*
- *servitude d'utilité publique pour la maîtrise foncière des digues de Vinon-sur-Verdon – coût total 40 000 €,*
- *Outils pour la mise en place de la surveillance en crue à Vinon-sur-Verdon – coût total 5 000 €.*

**Pour les années suivantes sont envisagés les opérations suivantes :**

- *travaux sur les digues de la Lance à Colmars (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),*
- *étude de danger avec travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon*
- *travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon (plusieurs tranches - coûts à définir par l'étude),*
- *étude de danger de la digue de Castellane,*
- *étude de danger de la digue de Gréoux-les-Bains,*
- *entretien de la végétation des digues,*
- *surveillance hors crue (mises à jour études de danger, réalisation visites techniques approfondies et visites de surveillance programmées),*
- *outils pour la mise en place de la surveillance en crue.*

**[ACTIONS AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES \(portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI\)](#)**

**• FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE :**

*Les études de plans de gestion sédimentaires visent à élaborer un programme d'actions afin de gérer les matériaux stockés et transportés par les cours d'eau, dans des bassins où ce fonctionnement est perturbé. Elles permettent également de définir les « espaces de bon fonctionnement » des cours d'eau, à préserver ou restaurer. Il s'agit d'améliorer l'état des milieux aquatiques (habitats aquatiques) et de gérer les risques (déstabilisation d'ouvrages de protection liée à l'enfoncement ; risque de rehaussement des niveaux d'eau en crue lié à l'exhaussement...).*

*Sur le bassin, des enjeux sont présents sur le haut Verdon (Allos à Saint-André, étude réalisée en 2017, actions à mettre en œuvre), sur le moyen Verdon en aval du barrage de Chaudanne (déficit de matériaux, étude à lancer) et sur le bas Verdon en aval du barrage d'Esparron (déficit de matériaux, étude à lancer).*

**Pour 2021 sont prévus :**

- *Dévégétalisation de structures alluvionnaires et suppression d'embâcles dans le haut Verdon (travaux) – 30 000 €,*
- *Travaux de dévégétalisation de la bande active à la confluence Lance-Verdon (report des travaux haut Verdon 2020) – 30 000 €,*
- *Suivi dynamique du haut Verdon dans le cadre du plan de gestion sédimentaire : suivi du transport solide, de l'incision et de l'évolution des tressages – 45 000 €,*
- *Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement des moyen et bas Verdon – Étude – 150 000 €.*

**Pour les années suivantes :**

- *Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire haut Verdon – Travaux :*
  - *Étude de définition pour l'activation de réservoirs sédimentaires,*
  - *Reconnexion réservoirs sédimentaires (coûts à définir par l'étude),*
  - *Transfert-réinjection de matériaux,*
  - *Dévégétalisation,*
  - *Décorsetage,*
  - *Suivis.*



- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire moyen et bas Verdon – Travaux (coûts à définir par l'étude).

#### • **RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE :**

Les projets de restauration hydromorphologique visent à redonner aux cours d'eau dégradés par des interventions passées (curages, recalibrages, seuils...) une morphologie permettant de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques.

##### **Pour 2021 sont prévus :**

- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 – Saint-Martin-de-Brômes – Maîtrise d'œuvre (action engagée en 2019 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à 100 %) – 206 414 €, dépenses terminées, solde en cours.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - Saint-Martin-de-Brômes - Travaux (action engagée en 2019 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à 100 %) – 551 216 €, solde en 2021.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - Saint-Martin-de-Brômes - Suivi site témoin 2021-2023 – Coût total 60 000 €, coût 2021 20 000 €.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Phase 1 - Vidéos communication (action engagée en 2018 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à Colostre - 100 %) – 41 722 €, solde en 2021*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2 – Allemagne-en-Provence - Enquête publique – 10 000 €.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en Provence – DUP – 60 000 €.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en Provence – Maîtrise d'œuvre – 20 000 €.*
- *Étude de restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse à Castellane – 130 000 €.*

##### **Pour les années suivantes :**

- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en-Provence – Travaux.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Sensibilisation, concertation, co construction.*
- *Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Étude et conception.*
- *Étude de restauration hydromorphologique d'un affluent du Verdon à prioriser (Malaurie, Notre-Dame, Riou Tort).*
- *Restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse – Travaux (coûts à définir par l'étude).*
- *Travaux de restauration du lit dans la traversée de La Foux d'Allos.*

#### • **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU :**

Au-delà des enjeux initiaux qui ont conduit à la mise en œuvre des premiers plans d'entretien, très liés à la sécurité publique, les interventions ont évolué et les programmes d'entretien répondent maintenant à d'autres enjeux en plus de la gestion du risque : patrimoine naturel (diversité et équilibre des hydrosystèmes, lutte contre les invasives, préservation des espèces, amélioration de la qualité de l'eau, restauration de ripisylves), usages liés à l'eau (concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux, valoriser les cours d'eau).

##### **Pour 2021 sont prévus :**

- *Travaux d'entretien bas Verdon 2021 (Verdon, Auvestre) - Travaux Entreprises – 94 908 €,*
- *Travaux d'entretien bas Verdon 2020 - Travaux Entreprises – 61 780 €, solde,*
- *Travaux d'entretien Artuby-Jabron 2021 (Jabron, Bruyère, Lane) - Travaux Entreprises – 93 702 €,*

- Report des travaux d'entretien Artuby-Jabron 2020 – Travaux entreprises – 74 000 €,
- Équipe rivière : 4 agents (travaux d'entretien bassin versant du Verdon) – 145 500 €,
- Investissement (achat matériel),
- Fonctionnement (achat petit équipement, locations, téléphone, carburant, électricité local...),
- Étude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022-2026 – 100 000 €.

**Pour les années suivantes :**

- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, travaux entreprise,
- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle, travaux en régie,
- Travaux de gestion des espèces invasives.

**• PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITÉ :**

Les zones humides présentent un grand intérêt patrimonial : diversité de milieux, présence d'habitats d'intérêt communautaire, espèces floristiques et faunistiques protégées réglementairement ou inscrites aux listes rouges des espèces menacées... De plus, elles jouent un rôle en termes de préservation de la qualité de l'eau superficielle et souterraine, et en termes de régulation hydraulique. Les zones humides sont fragiles, elles peuvent être soumises à différents types de facteurs susceptibles d'influencer les milieux caractéristiques : drainage, absence d'entretien et fermeture du milieu, projets d'aménagement, ou encore pratiques agricoles inadaptées. Une stratégie de préservation a été définie et inscrite au SAGE Verdon, le besoin est notamment d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant.

**Pour 2021 est prévue :**

- Élaboration d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides : études (en cours) – 60 000 €.

**Pour les années suivantes :**

- Mise en œuvre de plans de gestion locaux de zones humides : en fonction des priorités issues du plan de gestion stratégique.

**• ANIMATION DES PROJETS :**

Postes :

- Responsable pôle Eau - Gouvernance/Coordination (0,5 ETP),
- Chargé de projet Colostre et continuités écologiques (1 ETP),
- Chargée de projet risque inondation (1 ETP),
- Chargée de projets zones humides (0.4 ETP),
- Technicien zones humides (1 ETP),
- Technicien rivière bas Verdon-Artuby-Jabron (1 ETP),
- Technicien rivière haut et moyen Verdon (1 ETP),
- Missions support (Informatique, SIG, communication) (0,5 ETP),
- Service administratif (accueil, secrétariat, compta, marchés publics, RH) (1 ETP),

Pour un montant total de 331 214 €, autofinancement 195 357 €

Charges à caractère général : 35 000 €

## COMMUNICATION

### **Pour 2021 sont prévus :**

- Vidéo GEMAPI (en cours, solde) – 26 100 €, solde
- Outil de communication plan de gestion sédimentaire du haut Verdon (suite à l'étude de définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement – 2017) – 12 400 €,
- Vivre en Verdon décembre 2020 – 1 500 €.

### **5-3 Aspects budgétaires :**

Le budget GEMAPI sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :

- par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
- par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la surface comprise dans le bassin versant).

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du syndicat mixte. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur actions (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseils départementaux, fonds européens, EDF).

#### **5-3-1 Budget pour l'année 2021 :**

Les opérations présentées ci-dessus sont celles qui ont été proposées pour l'année à venir dans la programmation présentée au cours de la structuration de la démarche GEMAPI, actualisée et présentée lors de la réunion de travail de la formation GEMAPI du 19 novembre 2020.

C'est la formation GEMAPI, qui se réunira le 18 février, qui a pour rôle de valider le programme d'actions annuel et d'éventuelles priorisations pour composer la proposition qui sera faite au comité syndical du 1<sup>er</sup> avril pour le vote du budget.

#### **Actions 2021 proposées au titre de la gestion des milieux aquatiques (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)**

Budget prévisionnel total : en cours de calcul, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 18 février

Autofinancement prévisionnel : **525 000 €**

Dont cotisations des 7 EPCI selon la CLE de répartition : 525 000 €

Le projet de budget présenté à la formation GEMAPI du 19/11/2020 prévoyait un budget prévisionnel GEMA de 1 285 716 € pour un autofinancement de 553 219 €.

Les EPCI ont demandé à ce que **l'autofinancement 2021 soit ramené à la même hauteur que l'autofinancement 2020, soit 525 000 €.**

Le budget GEMA sera donc réajusté pour la formation GEMAPI du 18/02/2021.

#### **Actions 2021 proposées au titre de la prévention des inondations (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :**

Budget prévisionnel total : **543 276 €**,

Autofinancement prévisionnel : **543 276 €** (à apporter par les EPCI concernés : CCAPV, DLVA, dont 530 674 à apporter en 2021, une partie ayant déjà été apportée en 2020).

**BUDGET GLOBAL GEMAPI proposé :**

Budget prévisionnel total : en cours de calcul, le projet de budget détaillé sera présenté en formation GEMAPI du 18 février

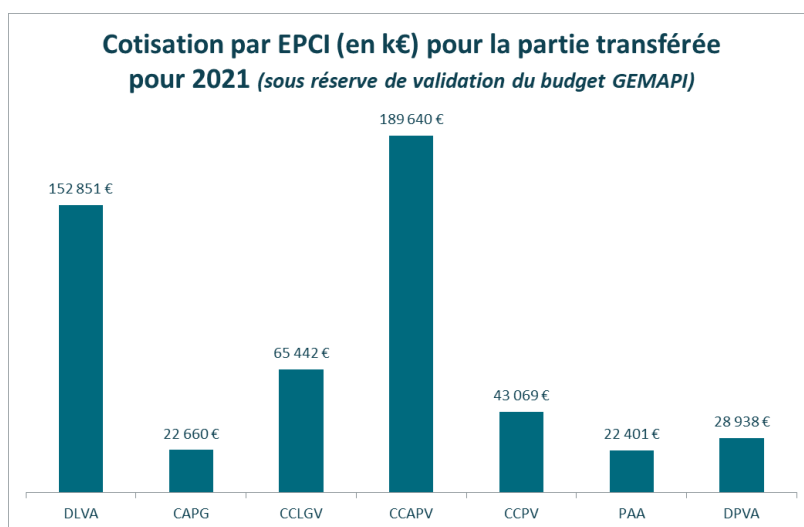
Autofinancement prévisionnel total : **1 068 276 €**

Dont participation des EPCI : 1 068 276 €

**5-3-2 Cotisations 2021 :**

Les valeurs **prévisionnelles** (à affiner après le DOB et d'ici la fin de la préparation budgétaire, l'autofinancement ne sera pas exactement de 525 000 €) des cotisations 2021 sont les suivantes :

Intercommunalités	Population DGF 2020	Pop DGF (bourg dans le BV)	Surface BV	Cotisation GEMAPI <b>prévisionnelle</b>	Coût / habitant DGF
Durance-Luberon-Verdon Agglomération	70 168	21 435	391,16	152 851	7,13
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	110 068	2 685	79,03	22 660	8,44
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	12 171	3 640	403,97	65 442	17,98
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-Sources de Lumière	23 484	16 210	928,82	189 640	11,70
Communauté de communes Provence-Verdon	25 053	5 562	130,62	43 069	7,74
Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération	55 508	1 459	129,18	22 401	15,35
Dracénie-Provence-Verdon Agglomération	117 857	1 549	181,22	28 938	18,68
<b>TOTAL</b>		<b>52 540</b>	<b>2 244</b>	<b>525 000</b>	



### 5-3-3 Pour les années suivantes :

De nombreuses opérations doivent être chiffrées par les études en cours ou à venir, il est difficile à ce jour d'établir une programmation financière. Toutefois on peut déjà dire qu'avec le passage des phases études aux phases travaux, notamment sur le volet restauration hydromorphologique des cours d'eau, **les besoins en autofinancement vont forcément augmenter dans les années à venir**. Des tendances pourront être présentées à la formation GEMAPI. **Les intercommunalités devront certainement faire une priorisation des opérations à mener, compte tenu du contexte budgétaire qui risque de se dégrader quand nous serons sortis de la crise sanitaire du COVID.**

Lors de la réunion annuelle sur le débat d'orientation budgétaire, **il pourra être présenté plusieurs scénarios**. La formation GEMAPI sera chargée de faire les arbitrages et valider le projet de budget à proposer au vote du comité syndical.

### 5-3-4 : Amortissements :

En 2020, les amortissements des biens acquis par le SIVU étaient de 9 030 € en dépenses et de 2 200 € en recettes ; Pour 2021, ils devraient être à la baisse car nous serons sur la fin des amortissements des matériels acquis par le SIVU et peu d'investissements nouveaux ont été faits en 2020.

## CONCLUSION :

L'année 2021 risquant encore d'être largement impactée par la crise du COVID, le syndicat va devoir rester prudent sur le lancement de nouvelles opérations et sur le solde des grosses opérations d'investissement pour récupérer au plus vite les subventions d'investissements. Après l'intégration de la GEMAPI en 2020, le démarrage de la gestion des sites du Point Sublime-Couloir Samson et la naissance de nouveaux services va représenter un nouveau défi pour le syndicat mixte.

L'année 2021 sera aussi celle qui permettra de rédiger le projet de charte avant de le soumettre aux nombreux avis, prévus par la procédure en 2022.